



**Mémoire Présenté**  
**par : Oumoul Khaïr**  
**TANDJIGORA**

**Université Cheikh Anta Diop**  
**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES**  
**HUMAINES DEPARTEMENT D'ARABE**

**LE TAALIBE ET L'ECOLE CORANIQUE**  
**TRADITIONNELLE EN MILIEU URBAIN**

---

**Année Académique: 1995/1996**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

□□□□□

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

□□□□

DEPARTEMENT D'ARABE

□□□



MEMOIRE DE MAITRISE

**LE TAALIBE ET L'ECOLE CORANIQUE  
TRADITIONNELLE EN MILIEU URBAIN**

Présenté par :

Melle Oumoul Khaïr TANDJIGORA

Sous la direction de

M. Mamadou NDIAYE

Maître-Assistant

ANNEE ACADEMIQUE : 1995 - 1996

050403  
TAN  
10264

17 DEC. 1997

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

□□□□□

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

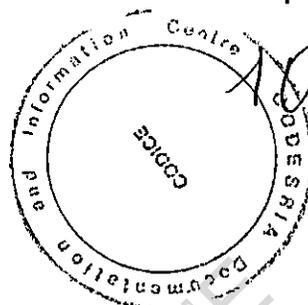
□□□□

DEPARTEMENT D'ARABE

05.04.03

TAN

□□□



MEMOIRE DE MAITRISE

**LE TAALIBE ET L'ECOLE CORANIQUE  
TRADITIONNELLE EN MILIEU URBAIN**

Présenté par :

Melle Oumoul Khaïr TANDJIGORA

Sous la direction de

M. Mamadou NDIAYE

Maitre-Assistant

ANNEE ACADEMIQUE : 1995 -1996

**LOUANGE A ALLAH QUI A FAIT DESCENDRE SUR  
SON SERVITEUR (MUHAMMAD) LE LIVRE (CORAN)  
ET N'Y A POINT INTRODUIT DE TORTUOSITE  
(AMBIGUITE) !**

**PAIX ET SALUT SUR SON MESSAGER LE PROPHETE  
MUHAMMAD, SA FAMILLE ET SES COMPAGNONS.**

# DEDICACES

\*\*\*\*\*

A mes parents, à qui, je dois tout, pour leur patience, leur compréhension et leur soutien indéfectible.

A eux ma reconnaissance éternelle.

A ma vertueuse mère, celle qui a guidé mes pas, m'a inculqué le sens de la persévérance.

A mon vénérable père dont la paternelle bienveillance et les précieux conseils ont guidé mes études.

A Muhammad

A Samba SAKHO

A toutes mes sœurs qui me sont très chères

A ma tante Coumba DIAWARA

A tous les membres de ma famille sans exception

A mon distingué amie Mme SOW Fatou GUEYE auprès de qui, j'ai toujours trouvé encouragements, estime et amitié sincère.

A tous mes frères et sœurs en Islam, mention spéciale à Adama DIOP qui a fait sien ce travail

A tous mes amis, je dédie ce travail.

NOS VIFS REMERCIEMENTS AU CODESRIA  
POUR SA GRANDE PARTICIPATION DANS  
LA REALISATION DE CE TRAVAIL

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## REMERCIEMENTS

\*\*\*\*\*

Nous allons tout d'abord remercier tous ceux qui ont aidé à l'élaboration de ce mémoire, particulièrement notre directeur de mémoire Monsieur Mamadou NDIAYE pour avoir accepté de diriger ce travail.

Nous remercions également le CODESRIA pour l'appréciable aide qu'il nous a octroyée et sans laquelle nous ne serions en mesure de réaliser nos travaux.

Nous n'oublions pas l'UNICEF pour son assistance matérielle ainsi que la Direction de la Documentation des Archives Nationales du Sénégal, mention particulière à Monsieur Saliou MBAYE, Directeur et Mamadou NDIAYE, documentaliste.

Nous sommes également redevable à Monsieur Rawane MBAYE et à tout le personnel de l'Institut Islamique de Dakar pour nous avoir facilité l'accès aux documents d'archives.

Nous exprimons toute notre gratitude au Professeur Samba DIENG pour son constant soutien intellectuel et moral et pour nous avoir toujours prodigué d'édifiants conseils.

Nous exprimons également nos sincères remerciements à Monsieur Babacar SAMB, Maître assistant et chef du département arabe ainsi qu'à Monsieur Abiboulaye SY et l'ensemble de ses collègues de la direction de l'Action sociale.

Nous remercions aussi Mr khadim MBACKE et l'ensemble du personnel du département d'Islamologie à l'IFAN en particulier Mme Sawdatou DIOP.

Nos vifs remerciements à Mr Ababacar Sedikh CISSE, Secrétaire de Direction à l'Institut des Sciences de l'Environnement de la Faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD pour avoir accepté, avec beaucoup d'abnégation, de disponibilité et de délicatesse, la prise en main, dans un délai record, la réalisation de notre étude. Merci également à Mme DIOUF, secrétaire à la Faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD, pour son assistance.

Nos remerciements vont tout particulièrement à Mr Ibrahima Mahmoud DIOP dit Barham ainsi qu'à sa famille pour leur grande hospitalité.

Nous sommes reconnaissante à notre ami et frère en Islam Thierno Sibé KANE pour toute la peine prise pour l'achèvement de ce travail.

Nous reformulons notre reconnaissance à MM. Ladjji SAKHO et Bilal CAMARA.

Merci également à Serigne Abdoul Aziz TOURE de FASS et tous ses confrères pour leurs informations. Merci également à Abdoul Aziz SOW et à MBaye GUEYE.



## LISTE DES ABREVIATIONS

\*\*\*\*\*

ANS	= Archives Nationales du Sénégal
BIT	= Bureau International du Travail
ENEAS	= Ecole Nationale des Educateurs et Assistants Sociaux
FSSI	= Fonds Sénégalais de Solidarité Islamique
IFAN	= Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta DIOP
IID	= Institut Islamique de Dakar
ISESCO	= Organisation Islamique pour l'Education la Science et la Culture
JIR	= Jamâatou Ibâdou Rahmân
ONG	= Organisation Non Gouvernementale
ONU	= Organisation des Nations Unies
PAM	= Programme Alimentaire Mondiale
PESPD	= Programme pour Enfants en Situation Particulièrement Difficiles
UCAD	= Université Cheikh Anta DIOP
UNICEF	= Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UPIS	= Union pour le Progrès Islamique au Sénégal

## AVANT - PROPOS

Le taalibe de l'école coranique conduit à une vaste étude. Aussi, avons-nous obligatoirement été contraint de limiter notre champ de recherche, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, le nombre pléthorique d'écoles coraniques existant au Sénégal interdit d'entreprendre une étude exhaustive. De même, il serait illusoire de vouloir faire une étude diachronique de l'enseignement coranique. En outre, l'objectif poursuivi dans ce travail n'est pas de faire une étude de l'enseignement dans le cadre de l'école coranique uniquement ; puisque de nombreuses recherches ont été déjà entreprises sur ce sujet.

En revanche, il nous a paru plus logique de porter notre regard sur l'élève, base de toute éducation. Ainsi, nous avons jugé important de centrer notre réflexion sur l'enfant-taalibe dans son environnement d'apprentissage, plus précisément, en milieu urbain.

Ce travail tire donc son intérêt d'une analyse sociologique de la situation du taalibe.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

## INTRODUCTION

La question de l'éducation dans la société sénégalaise musulmane a soulevé de grands débats depuis plus d'une décennie, et continue d'ailleurs d'en soulever.

Elle a, en effet, fait l'objet de nombreuses assises<sup>1</sup> certes, mais elle reste d'une brûlante actualité ; car l'éducation qui est à l'évidence la base de tout enseignement, occupe une place prépondérante dans l'acquisition des connaissances.

Aussi, le problème de l'enseignement arabo-islamique a-t-il préoccupé un grand nombre de chercheurs<sup>2</sup>. C'est pourquoi d'ailleurs, nous ne saurions avoir la prétention de nous considérer comme pionnière dans ce domaine. En effet, ces études préalables sont d'un apport considérable puisqu'elles constituent des sources d'informations capitales. Seulement, elles n'ont, jusque-là, pas consacré au taalibe, objet principal de cet enseignement, une attention requise. Elles n'ont également pas traité à leur juste valeur les facteurs qui interviennent pendant tout le processus de la formation de l'enfant, préférant insister sur le volet pédagogique.

Or, la sociologie et la psychologie sont des volets inhérents à toute éducation. Une telle approche fait souvent défaut aux études consacrées à l'école coranique. La seule exception connue semble, du reste, confirmer la règle<sup>3</sup>.

Par ailleurs, le choix de notre sujet ne s'explique pas seulement par les raisons déjà évoquées ici ; mais aussi par le fait que nous sommes partie d'un certain nombre de constats qui ne nous ont

---

<sup>1</sup>.- Séminaire organisé par l'Institut Islamique de DAKAR (I.I.D) portant sur l'enseignement du Coran au Sénégal, le 17 et 18 mai 1978.

- Séminaire d'information et de formation des maîtres expérimentateurs à l'I.I.D. concernant le rapport d'un projet-pilote mis en œuvre par l'ISESCO pour la consolidation des écoles coraniques au Sénégal du 17 au 22 février 1986.

- Séminaire du 20 février 1988 portant sur la consolidation des écoles coraniques.

- Table ronde de la JIR sur le problème des daara en 1994 au cinéma Médina à Dakar.

- Assemblée nationale du 3 novembre 1995 portant sur l'étude d'un projet-pilote pour 30 000 taalibe.

- Un programme-test a été mis en œuvre pour la période 1992-1996 pour la création des daara de type nouveau.

- Conseil des ministres du 24 avril 1996 portant sur l'éducation et la formation pour tous : le cas des taalibe.

- Conférence du FSSI tenue le 18 février 1996 au siège de l'U.P.I.S sur le sujet : l'enseignement coranique au Sénégal : l'action éducative des daara.

<sup>2</sup>.- SAMB, Amar.- Education islamique au Sénégal ; in Notes africaines n° 136, oct. 1972. p. 37-45.

- NDIAYE, Mamadou.- L'enseignement arabo-islamique au Sénégal ; Centre de recherche sur l'histoire, l'Art et la Culture, Istanbul, 1985.

- DIOP, Alioune.- Les méthodes d'enseignement coraniques traditionnelles en milieu wolof. Mémoire de maîtrise à l'U.C.A.D., 1988-1989.

<sup>3</sup>.- SECK, Toulba.- L'enseignement coranique au Sénégal : le problème des talibés ; mémoire de fin d'études, ENEAS, Dakar, 1982.

guère laissée indifférente face à la situation actuelle de l'enfant au sein de l'école coranique dans notre pays, en milieu urbain en l'occurrence.

Certes, l'enseignement traditionnel a connu et connaît encore, malgré tout un certain regain d'épanouissement à travers le pays ; mais il fait en même temps, l'objet de critiques de toutes sortes. Ces critiques sont peut-être dues à l'ignorance de ses réalités et de son système de fonctionnement surtout interne.

C'est pourquoi, notre étude sera basée sur des données qui permettront certainement de procéder à des comparaisons afin d'écartier toute ambiguïté éventuelle. Ce travail doit aussi reposer sur une série d'analyses en vue d'une nette compréhension des faits.

Au demeurant, notre souci majeur reste celui de souligner la valeur éducative de l'enseignement traditionnel en milieu rural par rapport aux centres urbains, en démontrant que l'enseignement a, dans ce dernier cadre là, connu une dégradation apparente, surtout à travers la mendicité.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de situer le taalibe dans le cadre traditionnel de l'école coranique. Ensuite, il sera question de l'examiner à travers sa situation en milieu urbain. Enfin, nous terminerons ce travail par une analyse de solutions susceptibles d'améliorer sa situation actuelle.

Pour élucider les problèmes de l'enseignement traditionnel du Coran, nous avons été obligée de faire des enquêtes dans quelques unes des nombreuses écoles coraniques, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

En somme, un contact direct avec la matière a été jugé nécessaire. Ainsi, nous avons interviewé des taalibes mais aussi des maîtres d'écoles coraniques et des "gens de la rue".

**PREMIERE PARTIE :**  
**LE TAALIBE ET L'ECOLE CORANIQUE**  
**TRADITIONNELLE**

CODESRI/ALBIBLIOTHEQUE

L'histoire des taalibe a, sans doute, commencé avec celle de l'école coranique. On ne pourrait donc parler de taalibe qu'en rapport avec cette structure fort ancienne. En effet, le phénomène-taalibe s'est vulgarisé avec l'empreinte de l'enseignement traditionnel du Coran.

En réalité, l'étudiant qu'il est, le taalibe est sensé passer par un itinéraire que lui tracent ses parents. Et le parcours qu'il doit faire en apprenant le Coran, présente des conditions plus ou moins supportables compte tenu de son âge.

En fait, l'enfant, on le verra, bute sur des obstacles qui ne sont pas moindres. Ce qui nous paraît être souvent la cause du désintéressement de certaines personnes vis-à-vis de l'apprentissage du Coran. Heureusement, l'avantage résultant de la maîtrise du Coran, a fini par attirer l'attention des gens sur l'importance de l'éducation au niveau des écoles coraniques traditionnelles. Mais avant de légitimer cette attitude à l'égard de l'enseignement coranique, une analyse de celle-ci s'impose, après une présentation de l'école traditionnelle et du taalibe.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

## CHAPITRE I : L'ECOLE CORANIQUE TRADITIONNELLE

L'école coranique de type traditionnel est la première forme d'organisation mise sur pied pour la diffusion de l'enseignement coranique au Sénégal. C'est la cellule la plus ancienne connue sous le nom de "daara"<sup>4</sup>. Elle se présente incontestablement comme un environnement dont la raison d'être se trouvent étroitement liée à l'Islam et à l'enseignement du Coran. Ce milieu est généralement perçu aussi comme un cadre exclusivement réservé au taalibe pour l'apprentissage du Coran ; et donc pour l'enseignement coranique dont l'existence est le fruit d'une série d'évènements que nous apprend l'histoire de notre pays. Il convient donc d'évoquer d'abord des faits qui ont mené à la naissance de l'école coranique, avant d'en relater la genèse et d'en dresser un tableau sans pour autant négliger l'élément-cible qu'est le taalibe.

### SECTION 1 : LES ORIGINES DE L'ECOLE

L'école coranique qui sert de lieu à l'exercice de l'enseignement du Coran et des sciences arabo-islamiques, tire ses origines de faits bien précis qui découlent de l'histoire. Donc le besoin de rappeler ces faits s'impose à nous puisque la naissance de l'école coranique n'est point gratuite.

Des faits desquels découle l'existence de l'école coranique, un seul semble prédominer : l'avènement de l'Islam. C'est en effet, la pénétration de la religion de Muḥammad (P.S.L.<sup>5</sup>) qui est le principal facteur qui a engendré la naissance de l'enseignement coranique. Ce dernier a été utilisé d'ailleurs comme moyen de diffusion de l'Islam dans notre pays. Mais avant tout, essayons de voir comment ce dernier a franchi les frontières du Sénégal.

#### A.- La pénétration de l'Islam

Tout d'abord, il convient de préciser que l'Islam est la dernière des trois religions Abrahamiques. Dieu l'a révélé au monde par l'intermédiaire du Prophète Moḥammed (P.S.L.). Sa

<sup>4</sup>.- Cette dénomination est un emprunt de l'Arabe "dâr" signifiant "demeure", "maison".

<sup>5</sup>.- Paix et Salut sur Lui, Mohamed, sceau des prophètes, est porteur du message de Dieu à travers le Coran et la Sunna (tradition prophétique).

révélation en 610, en Arabie, plus précisément à la Mecque puis à Médine, aura duré environ vingt trois ans<sup>6</sup>. Mais si l'on se réfère aux sources, l'Islam devra attendre des années pour pénétrer l'Afrique et ensuite le Sénégal.

A ce propos, El-Hadji Rawane MBAYE avance que "C'est en 615 après Jesus-Christ, que la première vague d'émigrants musulmans se refugia en Abyssinie et que ce fut la première fois qu'un musulman foula la terre d'Afrique"<sup>7</sup>.

En ce qui concerne le Sénégal, s'il paraît difficile d'établir avec précision la date à laquelle l'Islam fut introduit, il est tout aussi clair que cet avènement de l'Islam ne pouvait se réaliser qu'avec une progression d'émigrants musulmans vers l'intérieur.

El-Hadji Rawane MBAYE fait état de cette progression avec la première vague composée d'Arabo-berbères venus d'Afrique du nord. Ce sont ceux-là, qui en passant par le Sahara occidental, ont eu accès au Tekruur qui était alors un agrégat de peuples<sup>8</sup>.

En plus, Amar SAMB précise que cette vague venue de l'Afrique du nord à travers le Sahara allait, par les routes du commerce, en direction de l'Afrique Noire pour atteindre la vallée du Sénégal<sup>9</sup>.

D'ores et déjà, nous savons que l'Islam ne s'est introduit au Sénégal que quatre cents ans après son apparition en Arabie. En fait, nous retenons le XIème siècle comme l'époque-témoin des prémisses de la pénétration de l'Islam au Sénégal. Car c'est en 1030 plus précisément que la religion s'est fait connaître par le brassage des populations locales avec celles venues du nord du continent africain.

Cependant, il serait loisible de rappeler ici, les voies par lesquelles s'était opérée l'Islamisation des peuples de ce pays.

Si l'on confronte les différentes thèses avancées à ce sujet, on verra que les propagateurs de la nouvelle foi, auraient usé de différents moyens selon le tempérament des populations auxquelles ils avaient affaire.

Tantôt c'était l'usage de la force, tantôt c'était la persuasion qui incitait les gens à embrasser l'Islam.

6.- Cf. BOUBAKEUR, Cheickh Si Hamza.- Encyclopédie de l'Islam ; nouvelle édition, Paris, 1989.

7.- MBAYE, El-Hadji Rawane.- L'Islam au Sénégal. Thèse de 3ème cycle, Université de Dakar, 1973, p. 13.

8.- Ibidem, p. 37-45.

9.- Cf. SAMB, Amar.- Op. cit. p. 99.

Néanmoins, la multiplicité des thèses sur les moyens mis en œuvre pour propager l'Islam au Sénégal ne fait que corroborer notre idée sur la diversité des voies de pénétration, mais également des facteurs qui ont aidé à sa diffusion au sein des populations.

Ainsi, mis à part le commerce qui sera la première voie de pénétration, la persuasion qui aurait, elle aussi, rendu de grands services aux premiers islamisateurs<sup>10</sup>, nous faisons entrer en ligne de compte l'action des grandes idéologies religieuses. D'ailleurs, on serait tenté de dire que la véritable islamisation ne s'est manifestée qu'avec la naissance des confréries religieuses<sup>11</sup>. C'est à ce niveau qu'apparaît justement la grande contribution des Sénégalais eux-mêmes dans la diffusion de la nouvelle foi : l'action des prosélytes musulmans aux premières heures de l'Islam et des chefs confrériques à l'époque coloniale en est une illustration éloquente.

L'histoire nous apprend que la première vague d'islamiseurs nationaux ; de El-Hadji Omar TALL à Ahmadou Cheickhou avec Maba Diakhou BA, Thierno Souleymane BAL, Almamy Abdoul Kader, Mamadou Lamine DRAME, Fodé Kaba DOUMBIA pour ne citer que ceux-là, a dû faire face à la fois à un impérialisme colonialiste et à l'animisme des chefs traditionnels<sup>12</sup>. Ici, c'est uniquement la force des armes qui a aidé à obliger ces rois guerriers à embrasser l'Islam.

Les actions les plus marquantes sont celles d'El-Hadji Omar qui a accompli des exploits hors paire grâce à ses prédications ; mais aussi grâce à la force de sa lance ajoutée à cela sa technique de la terre brûlée<sup>13</sup>.

On pourrait d'ailleurs donner raison à Amar SAMB<sup>14</sup> selon qui, on ne devrait pas limiter l'introduction de la religion musulmane à une seule voie. Car outre le négoce, il y a eu également le sabre tel que nous venons de l'évoquer. Il affirme avec conviction également la présence de l'enseignement d'une part et celle de la persuasion de l'autre.

10.- Ceux-là arrivaient à convaincre les populations uniquement par leurs prédications. Parmi ces islamiseurs, on notait principalement les commerçants Soninké et Dioula.

11.- Les plus importantes sont le Tijânisme, le Mouridisme et le Qadriyya.

12.- SAMB, Amar.- L'Islam et l'histoire du Sénégal. Op. cit. p. 466-478.

13.- Conquérant Peul, originaire du Fouta Tooro, El-Hadji Omar est une grande figure dominante de l'Islam Noir. C'est un personnage imposant de la conquête musulmane dont les actions ont soulevé beaucoup de passion pour le grand rôle historique joué aussi bien au Sénégal qu'en Afrique de l'Ouest toute entière.

14.- Cf. SAMB, Amar.- Op. cit. p. 99.

Cependant d'autres, à l'exemple d'El-Hadji Rawane MBAYE<sup>15</sup>, semblent privilégier la seconde thèse ; celle qui met en évidence la prédominance de la voie persuasive sur toutes les autres dont nous avons fait mention ici, et sous le poids de laquelle a dû céder un bon nombre de sénégalais.

En fait, si tous les propagateurs de l'époque antérieure ont fait quelque part usage de force avec les guerres saintes ; ceux qui les ont suivi constituant ainsi la deuxième vague, ont pu avec la naissance des confréries religieuses, répandre l'Islam avec comme seul outil le Verbe. Ceux-là - El-Hadji Malick SY, Ahmadou Bamba MBACKE, El-Hadji Ibrahima NIASS entre autres - ont dû suivre l'itinéraire de leurs illustres pères comme El-Hadji Abdoulaye NIASS, Momar Anta SALY et leurs confrères en Islam.

En dehors donc des incessants coups de pression faits sur les populations, l'Islam a réussi à s'imposer grâce surtout au succès des chefs de confréries religieuses. Car d'autres mûs par un sentiment de piété ou le désir de s'attacher une figure de sainteté religieuse et de connaître la nouvelle foi, se convertissent à l'Islam.

Le mysticisme des uns à l'exemple d'Ahmadou Bamba MBACKE et d'El-Hadji Malick SY parmi ces chefs religieux sont comptés parmi les vrais vecteurs de l'islamisation des peuples au Sénégal.

Mais que ce soit la première ou la deuxième vague qui domine, il ne faut surtout pas sous-estimer le rôle joué par les commerçants Soninké dans la pénétration de l'Islam.

D'autant plus qu'El-Bakri cité par Amar SAMB<sup>16</sup> signale que le premier souverain musulman de ce pays enregistré par l'histoire est un noir. Et Rawane MBAYE précise que ce noir que d'aucuns appelaient NDIAYE avait un nom Soninké : Waar DIABE<sup>17</sup>.

Dans tous les cas, cette pénétration n'a pas été sans effets sur la vie des musulmans dans la mesure où elle a donné naissance à l'enseignement coranique. L'avancée progressive de la religion musulmane a fini par gagner non sans difficultés les esprits profanes.

15.- Cf. MBAYE, Rawane.- Op. cit. p.37.

16.- Cf. SAMB, Amar.- Op. cit. p. 463.

17.- MBAYE, El-Hadji Rawane.- Op. cit. p. 46.

## B.- La genèse et les objectifs de l'enseignement coranique

Les chroniqueurs ont toujours signalé le bouleversement opéré par l'avènement de l'Islam.

En effet, l'influence de cette religion sur les populations a été profonde. Cet impact de l'Islam sur la "société" sénégalaise témoigne du fait qu'aucune des contrées du pays n'est demeurée exempte de l'une des conséquences directes de l'islamisation qu'est la naissance de l'enseignement coranique. Car l'Islam qui devait être compris et pratiqué par ceux qui l'avaient adopté comme leur nouvelle religion, a tous ses enseignements renfermés dans le Saint Coran. En plus, la place occupée par ce Livre Sacré dans le développement de la culture islamique est d'une importance telle qu'elle fait dire à Regis BLACHERE que "l'occasion à la culture humaine en Islam reste sous la caution coranique et elle le demeure"<sup>18</sup>.

En tout cas, ce qui semble évident est que l'enseignement du Coran devait de toute façon intégrer la vie de ceux qui venaient de se convertir. Il fallait connaître au moins la Fâtiha pour pouvoir faire les prières canoniques édictées par l'Islam dans le Coran<sup>19</sup>. Par conséquent, la considération conférée à l'enseignement du Livre Saint comme un moyen aidant à la diffusion de l'Islam trouve ici sa justification. Le nouveau converti, mû par un sentiment de déséquilibre vis-à-vis de cette nouvelle vie religieuse se voit astreint à s'imprégner du Livre divin pour des besoins de conformité avec les recommandations de Dieu.

Mais la priorité allait à la connaissance d'abord de quelques notions de bases pour les pratiques culturelles quotidiennes.

De là, on peut dire que l'Islam a rendu obligatoire pour tout musulman, l'apprentissage du Coran. La première preuve en est que, même aux temps du Prophète (P.S.L.), la connaissance du Coran s'était imposée à ceux qui venaient de se convertir à la nouvelle religion. Et les cercles se formaient autour du Messager pour apprendre des versets du Coran. La seconde preuve réside dans le fait que même les compagnons du Prophète, ne pouvant pas saisir le sens des versets, se refèrent au commentaire prophétique qui traduisait les enseignements du Coran.

<sup>18</sup>- Cf. BLACHERE, Regis.- Le Coran, 9ème édit. Que-sais-je ? Janv. 1992, p. 5.

<sup>19</sup>- Première sourate du Saint Coran qui doit être impérative récitée en premier lieu au cours de chacune des Rakas des prières quotidiennes.

Encore, faut-il dire que, la mémorisation de l'intégralité du texte coranique n'est pas une chose facile. Car, même les compagnons du Prophète (P.S.L.) ne savaient pas tout le Livre par cœur à l'exception de quelques uns. Or, la nécessité de s'imprégner du Coran pour pouvoir vivre l'Islam tel qu'il se présentait, était évidente.

La même vocation semble être privilégiée par tous ceux qui s'adonnent à l'enseignement ou à l'apprentissage du Coran ; malgré l'émergence d'autres ambitions.

Cela nous fait donc dire que l'enseignement coranique serait né de l'influence de l'Islam sur la vie socio-culturelle. Autrement dit, l'éducation religieuse que réclame celui-ci ne peut s'éclorre que par cet enseignement du Coran qui en est le fondement même. De toutes ces réalités, il est patent que l'enseignement coranique trouve ses origines dans l'avènement de l'Islam. Il apparaît tout aussi clairement qu'à ses débuts cet enseignement était destiné aux adultes nouvellement islamisés<sup>20</sup>. Ceux-ci étant parvenus à mémoriser quelques sourates du Livre Sacré se sont mis à apprendre à leur tour le Coran aussi bien aux adultes qu'aux enfants pour gagner en piété.

Il faut toutefois noter que le Coran, première source de toutes les connaissances islamiques et renfermant tous les enseignements de l'Islam, représente une œuvre colossale par son contenu. On sait que le Coran est composé de cent quatorze sourates qui forment trente parties appelées chacune "juz'un" dont chacune comprend deux portions<sup>21</sup>. Signalons au passage que la mémorisation d'une œuvre d'un tel volume s'avère très difficile pour les adultes, à plus forte raison, pour de tous petits enfants.

Par ailleurs, l'école coranique comme son nom l'indique a donc pour unique objectif, la mémorisation du Coran. Son but a tout d'abord une portée purement religieuse ; en ce sens qu'il est demeuré celui de donner aux croyants une connaissance du Coran afin qu'ils puissent observer les prescriptions religieuses.

Mais il faut signaler qu'à côté de cette vocation religieuse, vont naître plus tard d'autres vocations à caractère lucratif, dues aux impératifs du temps moderne et conditionnées par l'évolution même de la vie sociale. Autrement dit, il faut bâtir son existence sur des bases solides, préparer sa vie d'ici bas et celle de l'au-delà, conjuguer avec son temps, vivre avec les exigences de son époque<sup>22</sup>. Au

<sup>20</sup>.- NDIAYE, Mamadou.- Op. cit. p. 11.

<sup>21</sup>.- Chaque portion est appelée "hizb" qui se divise en quatre quarts ou "rubu" qui se subdivisent en huit petites parties appelées "Sumun". Celles-ci comportent 17 ou 18 lignes en moyenne.

<sup>22</sup>.- Propos recueillis auprès d'un parent d'élève d'école coranique dans la ville de Dakar le 15 mars 1994.

fait, le désir du musulman d'être fortement imprégné du message coranique en vue d'asseoir tout son comportement sur les principes du Coran et de la Sunna traduit aussi bien l'observance des prescriptions religieuses que l'idée d'aspiration à une vie meilleure.

Quant à la société qui considère l'homme comme un "produit brut", elle voit en l'enfant, un être qu'on doit façonner et préparer à toutes les circonstances éventuelles. Outre donc la dimension religieuse et morale, cette visée sociale tend elle aussi à former un individu mûr et responsable dont le comportement pourrait servir de modèle à son semblable.

Par ailleurs, une remarque doit être faite à savoir que, malgré l'extension des objectifs de l'enseignement du Coran à d'autres finalités, la visée religieuse est restée la seule raison primordiale donnée par ceux qui enseignent le Coran, mais aussi par ceux qui envoient leurs enfants à aller fréquenter régulièrement le Daara.

Maintenant que l'enseignement se soit fixé ses buts, sa réalisation exigeait un minimum d'organisation ; par exemple celle de regrouper tous les apprenants en un même et seul endroit qui allait servir de lieu pour le déroulement de l'enseignement.

## SECTION 2 : LE CADRE DE L'ECOLE

### A.- Le lieu d'étude

L'école coranique traditionnelle communément appelée "daara" est une structure très ancienne. La première école coranique est la mosquée de Médine où se déroulait l'enseignement du Coran et de l'Islam après la maison d'Abi Arquam dès le tout début de l'Islam à la Mecque. Depuis lors, la tradition s'est perpétuée de faire des mosquées des lieux où l'on transmet le savoir coranique. Au début de l'Islam, le Coran était d'abord mémorisé dans les mosquées en ce qui concerne notre pays. Elle est admise comme étant un foyer où l'on transmet l'éducation islamique à travers les générations. Et depuis le début de la diffusion de l'enseignement coranique jusqu'à nos jours, le cadre de l'école coranique n'a d'ailleurs pas changé. Il est resté presque partout le même. Sa conception dépendant des moyens, plutôt des capacités matérielles du maître. Il n'est donc pas étonnant qu'on remarque une absence totale de décor en général. Et puisque le choix de l'endroit à aménager revient au maître lui-

même, propriétaire de l'école ; les élèves peuvent se trouver soit dans la cour de sa propre demeure soit sous la véranda ou bien à la devanture de la maison ; ou même "dans la rue à l'ombre d'un arbre au feuillage touffu"<sup>23</sup>. De plus, l'enceinte d'une mosquée peut servir de lieu d'étude comme ce fut le cas aux premières heures de l'enseignement coranique. Les mosquées ont été les seuls lieux d'initiation du Coran. D'ailleurs, on ne constate que très peu, de changements concernant le cadre du lieu d'études coraniques. En fait, beaucoup de maîtres d'école ont su garder leur structure d'antan. A l'exception de quelques écoles, l'enfant apprend dans un cadre des plus modestes. En effet, le mobilier y est très dérisoire car il consiste en des nattes étalées sur le sol du local qui est souvent étroit si l'on considère le nombre d'élèves.

En ce qui concerne le matériel didactique, l'enseignement se fait selon des moyens tout à fait rudimentaires. C'est ainsi que la planchette de bois ou l'"alluwa", la plume ou "xalima" et l'encre ou "daa" sont utilisés<sup>24</sup>.

Il convient d'ajouter ici, que l'école coranique a, en fait, une double fonction dans la mesure où elle remplit à côté de sa fonction d'école, celle d'internat.

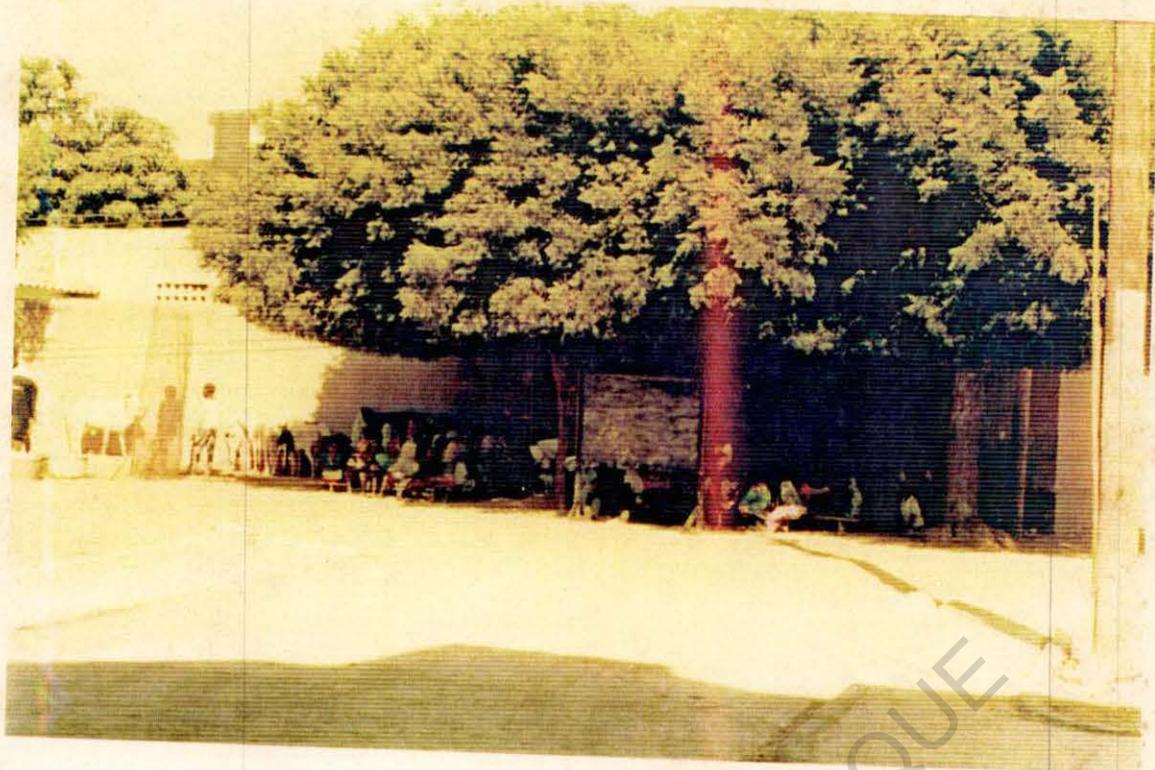
En effet, elle abrite aussi bien des élèves venus d'ailleurs que ceux résidant dans la même localité qu'elle même. Donc pour ceux qui y sont internés, en plus de lieu d'apprentissage, elle sert également de demeure.

Par conséquent, le nom de "daara" donné à l'école coranique traditionnelle justifie bien son emploi par la désinence que lui confère le sens même du terme originel<sup>25</sup>. De plus, cette notion de "daara" fait apparaître une considération multidimensionnelle dont jouit l'école coranique au sein de la population ; et qui est consécutive à son système éducatif en général. Ceci explique d'ailleurs que les daara, surtout en milieu rural, conservent scrupuleusement leurs structures traditionnelles. Cette étiquette traditionnelle sur le mode organisationnel des écoles coraniques est l'œuvre des maîtres d'école.

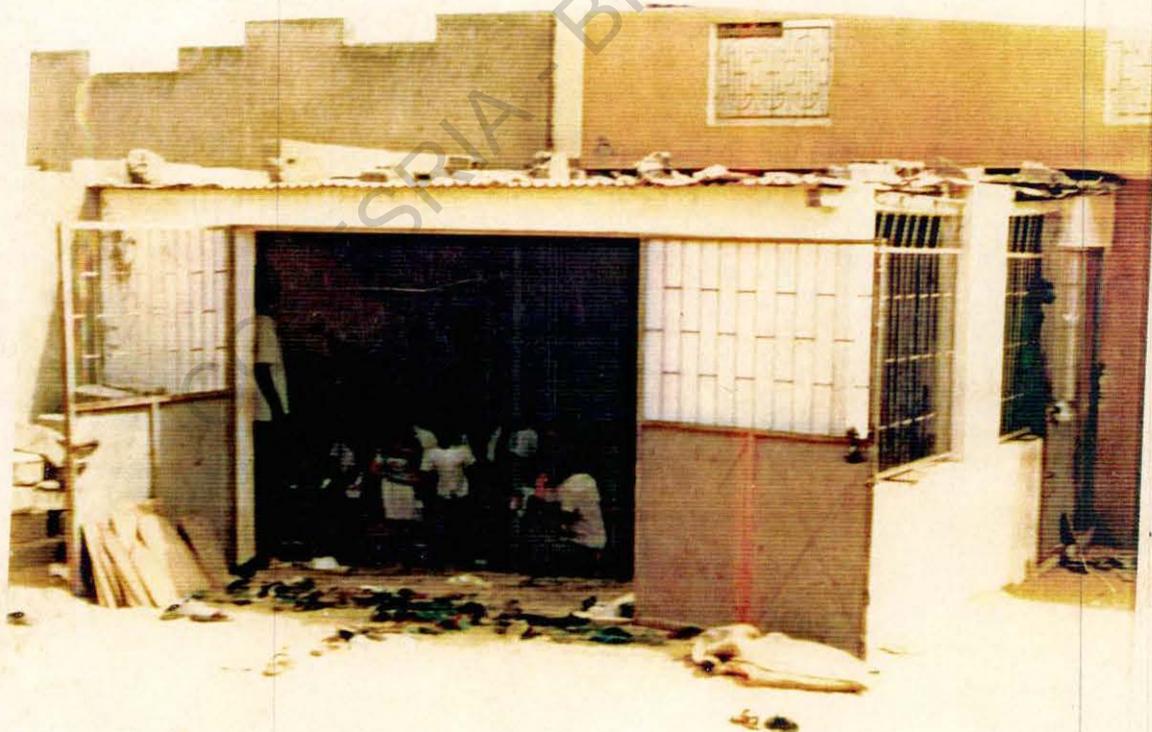
<sup>23</sup>. - Cf. NDIAYE, Mamadou.- Op. cit. p. 35.

<sup>24</sup>. - L'alluwa tiré de l'arabe "lawhu" sert d'ardoise à l'élève et où est écrite la leçon du jour. Le xalima vient de "qalam" qui désigne l'écritoire et que le maître utilise avec le "daa", qui est aussi tiré de l'arabe "dâ" servant d'encre obtenu à partir d'un mélange de noir de fumée avec de la gomme dissout dans l'eau.

<sup>25</sup>. - Daara.- Une transformation ou du moins un emprunt du mot arabe "dâr". Cf. note (4) p. 5.



*A la devanture d'une maison sous l'ombre d'arbres  
au feuillage touffu , des élèves apprennent le Coran*



*...le garage d'une maison sert de lieu d'étude*

## B.- Le maître d'école ou le marabout

Le maître d'école coranique que d'aucuns appellent "marabout", est en quelque sorte la personne chargée de l'éducation religieuse de l'enfant en milieu traditionnel musulman. L'appellation de "marabout" provient, semble-t-il, de la dénomination maure (marabout), laquelle serait extraite du mot arabe "marbût". Or, une autre proposition s'oppose à cette première thèse. Elle présente plutôt le schème du participe actif de la troisième forme du verbe arabe "râbatâ", "murâbit" comme étant le mot à partir duquel serait dérivé le terme "marabout"<sup>26</sup>. Mais compte tenu de la dimension sémantique des deux termes (marbût et murâbit), l'on dirait que le premier semble être plus pertinent que le second<sup>27</sup>.

Au demeurant, le terme "marabout" comporte d'autres définitions liées aux différentes fonctions que se sont attribués les porteurs de ce nom.

A ce propos, le Professeur Mamadou NDIAYE nous renseigne, en détail, sur les diverses catégories de marabouts du Sénégal pré-colonial. Ainsi, il y a ceux qu'on appelle marabouts-faiseurs de gris-gris, marabouts-secrétaires, marabouts-guerriers, marabouts-Şayḥ (confrériques) et marabouts-enseignants<sup>28</sup>.

Dans tous les cas, le marabout est avant tout, ce personnage enseignant formé dans un daara. De ce fait, initié très tôt à la lecture du Coran ; soit il mémorise la totalité du contenu du Livre Saint soit il est parvenu à retenir une partie des textes sacrés. Souvent il est même imbu de connaissances concernant les sciences arabo-islamiques.

S'il est vrai que l'on peut compter parmi les marabouts, des érudits, sincères dans leur foi et conscients de leur mission ; il est tout aussi admis que l'on en trouve de très médiocres dont le niveau très bas ne se limite qu'à la lecture littérale du Coran ou d'autres encore totalement incultes qui ne savent ni lire ni écrire<sup>29</sup>.

Et cette catégorie de maîtres d'école confirme la véracité des jugements remettant en question la prééminence intellectuelle de certains marabouts.

<sup>26</sup>- Cf. NDIAYE, Mamadou.- Op. cit. p. 23.

<sup>27</sup>- Le premier terme "marbût" signifie "homme voué à la vie ascétique" tandis que le second, "murâbit" désigne "un combattant volontaire qui défend une position stratégique du territoire habité par les musulmans".

<sup>28</sup>- Cf. NDIAYE, Mamadou.- Op. cit. p. 24-29.

<sup>29</sup>- Ibidem, p. 28.

Malgré cette triste réalité, Paul MARTY, dans son rapport loue les bons égards des maîtres en affirmant que "si l'on accepte deux ou trois qui vendent des gris-gris - tous ces marabouts sont des gens honnêtes, loyaux, courtois, de bon conseils, profondément croyants. En même temps que le Coran, ils enseignent à leurs élèves (...) et leur donnent une excellente éducation morale<sup>30</sup>".

De ce point de vue, le marabout serait alors non seulement un enseignant mais aussi un éducateur en général. Car, en plus du savoir religieux, il lui inculque une bonne base éducative. En ce qui concerne toujours le niveau d'instruction des marabouts, Thierno KA nous présente une très nette classification des marabouts-enseignants. Ainsi, les "*Seriñ dâray al-Xuran Akk Xam-xam*" se distinguent des "*Seriñ dâray al-Xuran*" et des "*Seriñ al-Xuran*" par leur niveau supérieur pouvant les faire qualifier de Docteurs en Sciences islamiques<sup>31</sup>.

Ce sont ces marabouts-enseignants que Henri GADEN identifie aux "Serin fac-tal<sup>32</sup>" en disant : "Les chefs des colonies musulmanes se nommaient "Serinye fac-tal", marabouts qui nettoient un emplacement pour y faire du feu, le feu à la lueur duquel, avant et après le coucher du soleil, les élèves viennent réciter, pour les apprendre par cœur, les versets écrits sur leur planchette...<sup>33</sup>".

Un autre fait qui mérite d'être mentionné est que le marabout-maître d'école est soit lui-même propriétaire du daara qu'il dirige ; soit l'un des descendants de celui qui en est le fondateur et dont il pense perpétuer l'œuvre. En guise d'illustration, nous pouvons citer Mamadou Moctar CISSE de Djamal, Muhsine DIOP de Um-al-madâris à Saint-Louis, Ahmadou Sakhir LO de Coki, Samba Alhaly TANDJIGORA à Koungny<sup>34</sup> et Abdoul Aziz TOURE à Fass etc....<sup>35</sup>.

Par ailleurs, outre cette tâche noble qu'ils se sont assignée, les Serigne daara ne se sont pas abstenus de tout autre labeur social. Car nous avons constaté que 9 marabouts sur 10 sont cultivateurs. Certains font la transhumance et sont plus nombreux en milieu rural. D'autres sont pêcheurs - comme ceux de Guet Ndar à Saint-Louis - ou commerçants dans certaines zones urbaines.

30.- Cf. MARTY, Paul.- Rapport sur les écoles coraniques (1903-1936) ANS du Sénégal. 11 D1 961, p. 3.

31.- Cf. KA, Thierno.- L'enseignement arabe au Sénégal : l'école de Pir Skiokhoa. Thèse de 3ème cycle. Paris, 1982, p. 61.

32.- Cf. DIAO, Yoro.- Les cahiers, cité par Amar Samb. Op. cit. p. 467.

33.- Légendes et Coutumes Sénégalaises, p. 5 cité par Thierno KA.- L'enseignement arabe au Sénégal. Op. cit. p. 61.

34.- Il s'agit d'une localité située à l'extrême droite de Bakel dans la partie nord-ouest du Sénégal Oriental. L'école de Koungny fait partie des foyers d'enseignements les plus anciens du pays. Cette école dont fait mention Paul MARTY dans son rapport de 1912, est l'une des écoles coraniques recensées dans le Cercle de Bakel. Celle-là a été fondée par Cheickhou DIACKHO, l'arrière grand-père de l'auteur de ces lignes. Voir statistiques des écoles coraniques du Sénégal, J 87 ANS.

35.- Ne sont citées ici que quelques daaras parmi tant d'autres.

Paul MARTY rapporte même que pour ces maîtres commerçants, l'enseignement coranique sert de surface sociale, leur attire la clientèle et que c'est un peu une réclame sociale<sup>36</sup>. Mais nous, nous osons admettre le contraire compte tenu des propos de la majorité des maîtres d'écoles que nous avons interrogés. En tout état de cause, ceux-ci voient tout d'abord dans ce métier d'enseignant, un intérêt religieux comme le soutient aussi Mamadou NDIAYE dans son ouvrage<sup>37</sup>.

De toute façon, il faudra tourner notre regard vers le taalibé, l'élève du marabout pour pouvoir légitimer cette vocation des maîtres d'écoles coraniques:

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

<sup>36</sup>.- Cf. MARTY, Paul.- Op. cit. p. 5.

<sup>37</sup>.- Cf. NDIAYE, Mamadou.- Op. cit. p. 29.

## CHAPITRE II : LE TAALIBE

Ce nom donné à l'élève de l'école coranique traditionnelle provient de l'arabe "tâlib" signifiant "étudiant". Il recouvre cependant un concept beaucoup plus élargi. Il est en fait utilisé dans des contextes autres que celui de l'apprentissage du Coran. Mais, toujours est-il que quelque soit l'emploi que l'on fait du terme, celui-ci garde cette notion d'aspiration. Ainsi, l'usage du nom de "talibé" paraît tout à fait légitime dans la mesure où l'on considère qu'il soit dérivé du verbe "talaba" qui signifie "demander" "aspirer à", "chercher". Il a également un lien étroit avec l'expression arabe "talabul-ilm" "la quête du savoir". Donc, un talibé est avant tout celui qui est à la recherche de la connaissance.

Au demeurant, il est à noter que, même les langues nationales qui ont chacune un terme propre pour désigner l'élève de l'école coranique usent de cette appellation de taalibe. Toujours à propos de l'emprunt du mot dont usage est fait dans différents contextes, le contenu sémantique reste inchangé. Car, si on y regarde de près, on voit manifestement que tous ceux à qui on attribue le nom de taalibe sont bien des aspirants au savoir. C'est ainsi que l'enfant qui se trouve au daara y est envoyé pour acquérir la connaissance du Coran alors que l'adulte qui, ayant certainement franchi l'étape de l'enfant-taalibe et voulant approfondir ses connaissances en se rapprochant d'un marabout pour embrasser d'autres disciplines garde toujours le statut d'un taalibe.

De même l'adepte d'une "tarîqa<sup>38</sup>" qui se fait discipline auprès d'un maître spirituel pour l'acquisition de la sagesse mystique est également un taalibe. C'est ainsi qu'on rencontre dans le langage de tous les jours, des nominations qui font preuve de distinction confrérique telles que "taalibe-Cheikh", "taalibe-Baye" ou "taalibe-mouride<sup>39</sup>" etc.

### SECTION 1 : L'ENFANT-TAALIBE

Le taalibe des daara est avant tout à l'exception de rares cas un enfant. Car nous avons remarqué qu'en général, il s'agit d'un jeune garçon qui n'a pas encore atteint l'âge mûr. Et selon les

<sup>38</sup>.- Mot arabe employé pour désigner une secte, une confrérie religieuse.

<sup>39</sup>.- Taalibe-Cheikh.- Pour les disciples de Cheikh Ahmed Tijâni, les adeptes du Tijânisme.

- Taalibe-Baye.- Disciple de Baye Ibrahim NIASS.

- Taalibe-Mouride.- Adepte du mouridisme.

enquêtes 65 % des taalibe sont âgés de 7 à 12 ans, 20 % ont moins de 8 ans et seulement 15 % ont entre 12 et 15 ans<sup>40</sup>. Il en ressort donc que la majorité des taalibé n'ont pas encore dépassé l'étape de l'enfance.

Aussi, devons-nous nous interroger sur les raisons qui poussent les parents à envoyer, à cet âge, leurs enfants à l'école coranique.

### A.- De l'envoi de l'enfant à l'école coranique

De cet envoi, la plupart des parents de taalibe avancent une raison purement religieuse. Ils soutiennent que c'est pour accomplir la mission que leur confie l'Islam vis-à-vis de leur progéniture. C'est dire qu'ils reconnaissent la responsabilité qu'ils ont d'instruire et d'éduquer leurs enfants. Beaucoup de parents d'élèves pensent donc répondre à une recommandation divine en envoyant les enfants apprendre le Coran. Cela tient, peut-être lieu, de l'envoûtement produit par des versets du Livre comme les cinq premiers de la sourate (Ala<sup>41</sup>) et le début de la sourate (Ar-rahmân<sup>42</sup>), sur une partie de la société sous l'emprise du message divin<sup>43</sup>. De ce fait, ils tiennent à ce que leurs enfants soient imprégnés du message coranique. A Régis BLACHERE de préciser que "cette imprégnation commence pour le petit musulman dès l'âge de 5 ou 6 ans<sup>44</sup>".

Tantôt, l'appartenance à une lignée maraboutique aussi, fait que l'apprentissage du Coran soit une chose incontournable pour l'enfant que l'on veut former. Ce qui fait penser à la citation célèbre qui dit: "Les enfants reflètent leurs parents". Ainsi, pour les parents, la chaîne doit être continue et maintenue. Et, ils désirent voir leur enfant imbu de connaissances coraniques. Tantôt, ils associent à la vocation religieuse, une dimension purement sociale. L'instruction de l'enfant est parfois l'expression d'une ascension sociale. Autrement dit, ils font de l'apprentissage du Coran un piédestal socio-religieux en envoyant très tôt l'enfant au daara<sup>45</sup>.

40.- Enquêtes effectuées dans les daara cibles (voir bibliographie).

41.- Sourate 96.- "Lis au nom de ton Seigneur qui t'a créé. Lui qui a instruit l'homme au moyen du Calame et lui a enseigné ce qu'il ignorait.

42.- Sourate 55.- "Le Miséricordieux a fait connaître le Coran...".

43.- Il s'agit des premières élites musulmanes formées dans les daara.

44.- Cf. BLACHERE, Régis.- Op. cit. p. 5.

45.- MBAYE, Rawane.- L'Islam au Sénégal. Op. cit. p. 273-274.

Nous pouvons nous permettre d'appliquer à cette règle l'enseignement du Prophète Muḥammad (P.S.L.) qui dit : "Donnez une éducation à vos enfants car ils sont nés pour un temps autre que le vôtre"<sup>46</sup>.

Il faut cependant noter l'existence d'une réalité toute particulière : pour certains parents d'élèves, ce qui compte le plus, c'est l'accomplissement de l'acte qui consiste simplement à envoyer l'enfant à l'école que l'acquisition des connaissances. En fait, ils pensent s'acquitter de leur devoir religieux en application - peut-être - du ḥadith prophétique qui dit "Soyez responsables de vos enfants..."<sup>47</sup>. Le sort du petit garçon dépend donc forcément ici de la trajectoire que ses parents auront choisi pour lui.

D'un autre point de vue, on considère également qu'un enfant doit être tôt initié à la mémorisation du Saint Coran ; car c'est à cet âge là que la mémoire est encore fertile. Cela peut accélérer le rythme de la mémorisation et faciliter la tâche aussi bien à l'élève qu'au maître. En outre, certains maîtres pensent même que l'élève qui entre au daara dès sa plus tendre enfance a plus de chance de venir à bout de ses études que son camarade venu tardivement, c'est-à-dire à un âge plus avancé. En effet, les pourcentages ont montré que la plupart des marabouts estiment que ce choix est plus avantageux. 85 % d'entre eux approuvent l'envoi de l'enfant à l'âge compris entre 5 et 7 ans, 20 % trouvent très difficile d'apprendre le Coran à un élève âgé "dont la mémoire commence à ne plus être fertile"<sup>48</sup>.

En résumé, c'est vers l'âge de 5 à 7 que généralement un enfant est envoyé au daara donc le choix ne semble pas être gratuit.

## **B.- Le choix de daara**

Il semble que le daara traditionnel est le cadre le plus convenable pour inculquer à un enfant une éducation islamique car si on y regarde de près, on trouve qu'il réunit presque toutes les conditions aboutissant à une bonne éducation de l'enfant musulman. D'ailleurs, pour les parents qui tiennent à la qualité de cette éducation, l'isolement de ce dernier paraît nécessaire. Le père désire vaille

<sup>46</sup>- Ḥadith rapporté par Imâm 'Alî, cousin et l'un des 4 premiers compagnons du Prophète Muḥammad

<sup>47</sup>- Idem.

<sup>48</sup>- L'expression d'un maître d'école avec qui nous avons eu un entretien le 16 mai 1995.

que vaille l'éloigner de l'ambiance familiale. Car, il faut le préparer à faire face aux difficultés que procure la vie du daara. Ce détachement revêt une certaine importance aux yeux des parents. En effet, la coutume veut qu'il aille se faire disciple auprès d'un maître afin qu'il puisse acquérir des qualités telles que la force du caractère, la patience, la maîtrise de soi, le sens du respect et de la responsabilité et l'esprit de solidarité etc.

Mais, il faut dire que l'aboutissement de cette visée reste hypothéqué par le système éducatif que le daara aura à appliquer. En fait, les mesures disciplinaires, en plus du système institué par le marabout, constituent pour l'enfant les seules voies rectilignes à observer.

Or, dans ce circuit fermé qu'est le daara, ses choix et sa liberté sont réduits par la fêrûle du maître. Le climat austère du daara veille au respect et à l'observance des lois établies par un seul maître : le marabout..

C'est pourquoi, les parents voient que c'est seulement dans ce contexte ainsi défini que l'on peut réussir l'éducation d'un enfant qui n'a pas encore découvert ses impulsions et ses désirs, ses défauts et ses qualités.

Pourtant, malgré les avantages que comporte l'éducation des daara dans un environnement qui sera défini plus tard, nous verrons que les difficultés ne manqueront pas de surgir. En fait, tout dépendra du sort réservé au petit taalibe par son entourage.

## **SECTION 2 : LES RELATIONS DU TAALIBE**

Ce sont les relations qu'entretient le taalibe avec son entourage qui déterminent sa personnalité. Elles ont un effet considérable sur la vie de celui-ci dans la mesure où elles semblent contribuer à façonner l'enfant, à le déterminer. Tout au plus, son comportement, on peut dire est à la portée de ce "déterminisme social". Ce qui semble découler d'abord des règles et lois qui lui sont imposées dans son environnement d'étude.

## A.- Relations Taalibe-Marabout-Parents

Les relations du taalibe et son marabout sont celles du disciple et son maître ; bien que le rôle du marabout soit celui de l'enseignant, cela ne s'arrête pas là en raison de cet autre lieu qui rattache l'élève à son tuteur. Nous parlons de "disciple" et de "maître" parce qu'il s'agit là, non seulement d'enseigner mais aussi d'éduquer. Ce qui revient à dire, qu'il est question également de lui inculquer les principes de base pour une vie en société ; principes reposant sur la morale collective. Ainsi tout en lui enseignant le Coran, le marabout se voit en droit de lui enseigner également quelques manières vertueuses. C'est-à-dire par les conseils mais aussi par le comportement personnel, il l'aide à cerner les types d'attitudes convenables à adopter - même si l'enfant n'en est pas encore conscient, vu son âge, n'empêche qu'il a tendance à imiter - en se faisant lui-même le modèle à suivre. Au-delà donc des principes moraux tels que le respect vis-à-vis de l'autre, l'humilité, la discipline etc. il l'amène à adopter un comportement exemplaire. Le marabout en imposant ainsi un mode de conduite, fait preuve d'autorité sur le taalibe qui lui obéit et se plie totalement à sa volonté. C'est en ce sens même qu'il réussit, lui son maître, à instaurer également la notion d'hierarchie entre les taalibe suivant leur âge ou leur niveau d'études.

Par ailleurs, le marabout jouit d'une grande notoriété chez les parents qui lui envoient leurs enfants. Ceci est dû, en partie, au statut que lui confère sa noble mission : celle d'enseigner le Coran et d'éduquer religieusement. Il se peut qu'il s'impose aussi selon ce que reflète sa personnalité. A ce niveau, il incarne à leurs yeux, l'exemple même à suivre car "en lui, se confirme tout ce que l'imprégnation coranique porte en soi de distinctif pour le musulman" dira Regis BLACHERE<sup>49</sup>. Il leur inspire ainsi confiance au point qu'ils n'hésitent pas à lui confier leurs enfants. Certains parents préfèrent cependant, confier leur enfant à un marabout ayant la même origine ethnique qu'eux-mêmes ou étant originaire du même village. C'est le cas, par exemple, des marabouts toucouleurs qui enseignent en milieu urbain. Il arrive parfois aussi que des relations d'amitié ou de voisinage ou de simple connaissance, incitent les parents à placer leur enfant dans une école. Ce genre de relation influe souvent dans le choix des parents pour l'envoi de l'enfant dans une école coranique. La confiance qu'ont les parents envers le marabout aboutit, à l'extrême, à des abandons. En effet,

---

<sup>49</sup>- Cf. BLACHERE, Regis.- Op. cit. p. 7.

certain d'entre eux vont jusqu'à dégager même leur responsabilité laissant l'enfant aux mains du Serigne une fois qu'ils le lui ont emmené. D'autres oublient même l'existence de leur enfant. Un exemple : un taalibe est resté huit ans sans voir ses parents. Un autre qui est entré au daara à l'âge de sept ans y est resté jusqu'à sa mort à treize ans sans recevoir une seule visite de ses parents et même lorsqu'"ils ont été informés de sa maladie" nous dit le maître d'école de Coki<sup>50</sup>.

Par contre, chez les parents qui sont un peu conscients de leurs devoirs, les rapports avec le maître consistent uniquement en des déclarations. Celui-ci leur signale par exemple le moment où l'enfant a achevé une des grandes parties du Coran ; ou les prévient en cas de maladie.

En ce qui concerne donc les relations qui pourraient exister entre le taalibe et ses parents ; nous nous voyons dans l'obligation d'avancer qu'il n'y a aucun contact réel entre eux. Cet enfant qui reste la plupart de son temps aux côtés de son maître, ne connaît en fait que celui-ci. Il est ainsi abandonné aux soins du marabout. Car il ne voit, sinon que très rarement, ceux à qui il appartient. C'est la raison qui explique parfois l'attitude de l'enfant envers ses parents qu'il ne connaît presque pas. A cinq ou six ans, ce petit enfant qui se trouve à peine à l'âge de discernement, ne peut reconnaître en fait que celui qu'il côtoie tous les jours. En réalité, il ne peut s'imprégner que de l'image de ce personnage qui dirige sa vie. En outre, il n'arrive que très difficilement, à se convaincre de l'amour que peuvent lui témoigner ses parents ; puisqu'il semble être conscient de la distance, de la barrière que ces derniers se sont efforcés de dresser entre eux. Aussi, se désintéressent-ils de lui, si bien qu'ils formulent la demande de ne le revoir qu'à l'issue de ses études. Mais ce fait semble avoir des conséquences désavantageuses pour l'enfant. Disons qu'il se recroqueville sur lui-même. En réalité, il redoute même, en quelque sorte, ses propres parents puisqu'ils semblent être des étrangers pour lui, qui, a dû quitter le foyer familial depuis son plus jeune âge. Ceci se traduit psychologiquement par un sentiment de rejet qui hante souvent l'enfant. A ce niveau, le sentiment de frustration qui gagne le petit taalibe exprime entre autre un besoin d'affection qu'il éprouve et qui l'éprouve. Cette situation de désarroi est créée par l'absence des parents dans la vie du petit. Encore faut-il le répéter que ceux-là restent parfois des années durant sans se préoccuper de son existence ? Le pire des cas, celui du petit

---

<sup>50</sup>.- Situé à quelques kilomètres de Louga, au cœur du Diambour, le village de Coki doit sa renommée à son prestigieux daara, créé en 1939 par Cheickh Ahmed Sakhir LO sur ordre de Mame Cheickh MBAYE. L'école est actuellement dirigée par Mamadou Moctar LO, le neveu du précurseur.

taalibe dans la ville de Dakar suffit ici pour illustrer cet état de fait. On peut donc oser parler de relations inexistantes entre les taalibe et leurs parents.

## **B.- Relations entre taalibe**

Les taalibe ont entre eux des relations beaucoup plus étroites que celles qu'ils entretiennent avec le marabout. Contrairement à celles-là, il règne une tendre atmosphère entre les taalibe eux-mêmes. A force de vivre ensemble, des liens se renforcent entre eux. Ceux-là peuvent aller même au-delà de la simple camaraderie qui unit les taalibe. Des liens d'amitié et même de fraternité naissent de leur co-habitation. On note également un climat de solidarité chez les taalibés de même niveau. Cela va s'en dire que le fait d'être ensemble dans un même milieu durant des années, les rapproche davantage. Il y a même une certaine complicité qui les lie.

Mais, on a constaté que toutes ces relations sont avant tout basées sur un respect de normes posées par le maître des lieux : le marabout entend instituer pour cette micro-société des lois dans le seul but de maintenir l'ordre en veillant sur les bases éducatives. Car, le système éducatif vise moins à imposer la loi de l'adulte à l'enfant qu'à créer les conditions de la prise de conscience et du respect de la loi des frères, des égaux et des supérieurs. Une notion de hiérarchie se dégage malgré tout, de ces principes éducatifs.

La notion de hiérarchie ainsi exprimée ici présente deux aspects. Le premier se manifeste sur un axe horizontal concernant les relations du taalibe. Cette horizontalité repose donc sur les rapports de l'élève avec ses camarades de même daara ; c'est-à-dire tous ceux avec qui il partage sa vie d'étudiant au daara. Evoluant dans le même cadre qu'eux, il les considère tous comme ses frères. Cet axe reflète également les rapports d'égal à égal qui existent entre les taalibe de même classe<sup>51</sup>. Tandis que le deuxième montre plutôt l'aspect vertical des rapports. Cette verticalité ressort mieux dans les relations du taalibe avec le marabout précédemment évoquées ; car démontrant une certaine infériorité de l'élève par rapport à son supérieur : le maître. Mais ceci se répète en ce qui concerne les rapports du petit-

---

<sup>51</sup>.- Nous entendons par "classe", le même niveau d'apprentissage, le même âge ou le même groupe. Dans la plupart des écoles coraniques, les élèves sont répartis en petits groupes. Chaque groupe a un responsable qui assiste le marabout.

taalibe au grand taalibe. Seulement, à ce niveau, c'est la différence d'âge et de niveau d'apprentissage qui renvoie à la notion de hiérarchie.

Par ailleurs, ce sont ces faits qui expliquent la répartition des élèves en deux grandes catégories dans la majorité des écoles où il y a de grands taalibe qui constituent le groupe des aînés et des petits taalibe qui sont leurs cadets. Ces derniers sont enseignés par les grands qui remplacent souvent le marabout en cas d'absence ou de maladie. Il arrive qu'ils enseignent en présence même du marabout si l'effectif est pléthorique. Certains d'entre eux arrivent même à avoir la tutelle de ceux qu'ils encadrent parmi les petits. Cette responsabilité leur est confiée par le marabout lui-même. C'est une manière pour ce dernier de se faire assister dans la grande tâche. Elle exprime, par ailleurs, un souci d'organisation de l'enseignement.

Revenons maintenant aux rapports entre taalibe pour ne pas extrapoler. Concluons en disant tout simplement que, les relations qu'entretiennent les taalibé au sein du daara, sont très profondes et sincères. Elles peuvent se révéler très fécondes d'ailleurs pour celles qui se maintiennent même jusqu'après la vie de daara. Nous avons aujourd'hui des associations qui regroupent les anciens d'un même daara<sup>52</sup>. Ces liens peuvent se développer jusqu'à rapprocher les familles des taalibe. Cela est tout aussi possible en ce qui concerne les rapports du taalibe avec le marabout. Parfois, celui-ci considère ses élèves comme des fils et ceux-là le considèrent comme leur père. C'est la raison pour laquelle les relations fondées sur l'enseignement se consolident et s'approfondissent pour donner lieu parfois à des liens de sang. En effet, certains taalibe, arrivés au terme de leurs études, cherchent le moyen de créer une alliance durable en demandant une des filles de leur maître en mariage<sup>53</sup>. D'autres, en fondant leur propre daara, accueillent à leur tour des enfants de leur maître, comme pour "honorer une dette" selon l'expression de Khadim MBACKE<sup>54</sup>. Celui-ci nous informe même sur le fait que parfois cet élève du marabout, fasciné par son maître tout en lui témoignant beaucoup d'estime, donne le nom de ce dernier à son premier enfant, même s'il n'épouse pas sa fille.

52.- Exemple l'association Safina - as-saâda à Hamo VI.

53.- C'est ainsi que les mariages entre familles maraboutiques se multipliaient jadis et contribuaient au rapprochement des familles et même des ethnies. Un exemple précis est celui de l'alliance de Serigne Hadi TOURE avec El-Hadji Malick SY pour son mariage avec Aïda SY une des filles du marabout. Celle-ci est la mère de l'actuel marabout de l'école de Fass TOURE, Serigne Abdoul Aziz.

54.- Cf. MBACKE, Khadim.- Etudes islamiques : daara et droits de l'enfant. Dakar, 1994, p. 12.

A cet égard, l'apprentissage du Coran par le système traditionnel acquiert un regain d'importance. Tout dépend cependant, de la qualité de l'enseignement dispensé. Ce qui conduit donc à l'examen de l'enseignement traditionnel auquel est soumis l'enfant.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## CHAPITRE III : LE TAALIBE ET L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL

L'enseignement coranique est demeuré fidèle au système traditionnel dans toute son intégralité. Ceci résulte d'un certain formalisme né du respect scrupuleux de l'ordre traditionnel d'une part, et de l'hostilité des Serigne daara à toute innovation d'autre part. Le petit enfant est ainsi appelé à aller s'imprégner du Coran sous cet aspect de l'enseignement dans les daara. Aussi, est-il proposé par la volonté de ses parents sans pour autant qu'on se pose la question à savoir si cet itinéraire qui lui est préparé lui serait supportable. Pour être en mesure d'apporter une réponse à cette question, il importe d'abord d'étudier en détail cet aspect de l'enseignement qui se manifeste par une conformité aux usages de la tradition. Ceci se manifeste déjà à la rentrée de l'enfant au daara ; avant même de s'imposer tout le long de son apprentissage du Coran.

### SECTION 1 : LA RENTREE AU DAARA

En général, tout un rituel marque cette rentrée. Même le choix du jour où l'on doit amener l'enfant pour la première fois à l'école ne semble pas être fortuit. Tout fait semble avoir une signification préalable. La plupart du temps, les marabouts choisissent le mercredi pour recevoir les nouveaux taalibe, au daara. D'ailleurs, ce jour est choisi par excellence en raison des vertus qu'il comporte. L'une d'elles découlerait des propos du Prophète (p.S.L.) qui dit : "Tout ce qui débute un Mercredi se termine bien. Le Mercredi est le jour où la lumière fut créée (...) c'est donc le meilleur jour pour retenir les leçons"<sup>55</sup>.

Mais certains maîtres avancent des raisons d'ordre pédagogique : ils pensent assouplir ainsi la première journée scolaire de l'élève par le repos hebdomadaire qui suit immédiatement la séance du mercredi matin<sup>56</sup>.

D'autres, par contre, préfèrent plutôt le vendredi du fait de l'importance conférée à ce jour par l'islam<sup>57</sup>.

<sup>55</sup>.- Cf. SY, El-Hadji Malick.- Qantara-al-murîd, cité par Mamadou NDIAYE, l'enseignement... Op. cit. p. 80.

<sup>56</sup>.- Le repos s'étend de Mercredi après-midi au Vendredi matin. Les cours ne reprendront qu'après la Prière du Vendredi.

<sup>57</sup>.- Cf. SAMB, Amar.- Op. cit. p. 101.

Ainsi, l'enfant est conduit par son père au dâra un jour choisi au préalable pour des raisons auxquelles l'allusion vient d'être faite. L'école s'annonce à lui par les voix sonores des élèves assis à même le sol et répétant simultanément leur leçon sous le regard bienveillant du marabout.

Certains élèves, tenant leur planchette dans les bras, récitent à haute voix leur leçon. D'autres, plus précisément les plus avancés, tiennent entre les mains des pages détachées du Livre Coranique ou bien même le livre en entier, lisent à voix basse. Ces habitués du milieu jettent des regards furtifs à l'endroit du nouveau venu.

Et devant ce spectacle, une certaine angoisse gagne le nouvel arrivant. Mais cette appréhension est vite allégée ou même dissoute par l'accueil que lui réserve le marabout. D'ailleurs, ce jour là, il jouit d'une certaine attention aussi bien de la part du marabout que de ses propres parents.

En effet, les parents qui prennent d'abord le soin de bien habiller l'enfant, s'évertuent à accomplir à l'attention du marabout, quelques actes l'honorant, pour marquer la rentrée de leur enfant au daara. En ce sens même, cette rentrée s'accompagne d'œuvres charitables de la part des parents, s'ils sont aisés. Au cas contraire, ce sont de petits cadeaux, qui sont souvent offerts au marabout en guise de présents. L'enseignement étant gratuit presque partout dans les daara, ces actes de bienfaisance, semblent s'imposer somme toute. Il est à signaler que dans quelques écoles des agglomérations rurales un montant variant entre 1 000 et 13 000 F est versé au marabout pour chaque taalibe<sup>58</sup>.

En outre, dans certaines zones selon les us et coutumes, un récipient rempli de mil ou de riz doit être apporté au marabout<sup>59</sup>. Mais il faut reconnaître qu'en réalité, cette pratique fort ancienne tend à disparaître de nos jours.

Même le milieu rural qui reste jalousement attaché à la tradition, devient de plus en plus insensible à certaines valeurs anciennes. Celles-ci se dissipent progressivement.

S'il est vrai que certains parents de taalibe perpétuent encore cette tradition avec quelques sacs de céréales contribuant, tant soit peu, à la vie économique du dâra ; d'autres y contribuent également en versant une certaine somme d'argent.

Force est donc de constater que la rentrée de l'enfant au dâra ainsi marquée, est le prélude d'un long parcours qui engage ce dernier, cela n'exclut pas plus la responsabilité du marabout que

<sup>58</sup>.- Exemple : le daara de Fass TOURE.

<sup>59</sup>.- Cf. SAMB, Amar.- Op. cit. p. 101.

celle des parents. Néanmoins, on note une certaine détermination dans les propos du père qui, au moment de confier son enfant au marabout lui dit : "je ne vous demande que le Coran ou un cadavre"<sup>60</sup>.

Son intention ici, formulée de manière métaphorique exprime tout simplement sa volonté de faire de son enfant un *ḥāfīz*<sup>61</sup>.

Il laisse entendre par ces paroles que celui-ci ne devrait pas quitter le *dāra* tant qu'il n'aura pas mémorisé le Coran. Ce qui revient à dire qu'il va rester auprès du Serigne jusqu'au terme de ses études coraniques.

Le taalibe ainsi contraint à vivre au *daara*, se voit, dans ce cas, imposé la proximité du marabout. Cela rappelle d'ailleurs le régime d'internat dont nous avons brièvement fait mention dans le chapitre précédent.

Par ailleurs, en milieu Ouolof, on dira de l'enfant qui vient ainsi de faire sa rentrée : "*dalna*"<sup>62</sup>.

Mais si nous prenons le soin d'analyser le contenu sémantique du concept de "*dal*" ; il est fort probable que l'on trouve impropre cette expression dans ce contexte précis car le terme en soi signifiant "être serein", indique la tranquillité d'esprit. Or, cette notion de paix intérieure apparaît négativement puisque souvent, l'élève est un peu désorienté le jour de sa rentrée. En effet, nous avons pu constater que la plupart des taalibe éprouvent un sentiment de trouble les premiers jours de séjour au *daara*. Cet état de fait se manifeste parfois à travers le comportement du nouveau taalibe ; attitude qui se traduit par un calme faussement apparent où l'enfant conscient du brusque changement introduit dans sa vie quotidienne par sa séparation d'avec les siens, se renferme sur lui-même. Cela inaugure cette première journée au *daara*. Mais il paraît aussi normal qu'un enfant, n'ayant jamais vécu hors du foyer familial, sente un certain dépaysement qui trouble en fait son affectivité. Encore faut-il remarquer qu'à cette étape là, toute action défavorable ou non a son maximum d'impact sur l'enfant ; et que dans le pire des cas, les conséquences, les facteurs nocifs sont d'autant plus profonds et irréversibles qu'ils interviennent plus tard<sup>63</sup>.

<sup>60</sup>.- Cf. MBAYE, Rawane.- Les foyers d'enseignement islamiques du Sénégal. In bull. IID, 1977, N° 1, p. 18.

<sup>61</sup>.- Se dit de celui qui a mémorisé, en entier, le Coran.

<sup>62</sup>.- Mot wolof signifiant début d'études.

<sup>63</sup>.- Cf. Les carnets de l'enfance. N° 15, juillet-septembre 1971.

Or, cette période de latence affective qui reprouve ainsi les sentiments affectifs de l'enfant, peut tout aussi être voilée par une intervention stimulante ou sécurisante quelconque. A cet effet, des actes probants comme l'attitude du marabout envers le nouveau taalibe, l'attention qu'il lui accorde, contribuent énormément à apaiser ses craintes. Mais, la bienveillance dont le Serigne fait montre les premiers jours ne se limite pas à cela. Car, il ne ménage aucun effort pour intégrer l'enfant dans la vie du daara, ce cercle social fermé dans lequel il est appelé à évoluer. Il commence toujours par lui faire absorber quelques gorgées d'eau bénite avec laquelle il a effacé des versets coraniques écrits avec le "daa"<sup>64</sup> sur une tablette de bois ; réputés pour leur propriété à développer la mémoire, l'intelligence et la compréhension rapide.

## A.- Le programme d'enseignement

Après avoir effectué sa rentrée à l'école, il convient de présenter le programme auquel est soumis l'élève. A ce niveau aussi, il serait osé de parler de programme en tant que tel, car, comme il a été évoqué plus haut, l'apprentissage du Coran demeure la seule et principale matière de cet enseignement.

Les autres disciplines qui, en général, concernent les sciences arabo-islamiques, ne font que l'objet second de l'enseignement. Ces matières dont l'ordre et l'importance diffèrent d'une école à l'autre, sont très peu développées dans le premier niveau de l'enseignement. D'ailleurs, elles ne sont enseignées qu'aux élèves qui ont parachevé la mémorisation du Coran.

Sur ce plan, la démarche pédagogique appliquée paraît tout à fait logique dans la mesure où on peut considérer le Coran comme la genèse des sciences islamiques.

En effet, les disciplines comme la théologie (Tawhîd), le droit musulman (fiqh-al-islâmi), l'exégèse (Tafsîr) et la tradition prophétique (ḥadith) ne sont enseignés qu'à ceux qui ont déjà achevé la mémorisation du Coran ; étant donné qu'on demande à l'enfant de mémoriser d'abord le Coran. Déjà que la tâche ne paraît pas être facile, à l'enfant, de mémoriser un texte d'un tel volume. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on commence toujours le Livre par la fin, où se situent les sourates et

<sup>64</sup>.- Il s'agit toujours de l'encre que nous avons décrit à la p. 13. Cf. note (24) infra.

les versets les plus courts. Ceux-ci deviennent de plus en plus longs au fur et à mesure que l'élève progresse dans l'apprentissage.

Malgré la priorité accordée à l'enseignement du Coran, certains daara s'ouvrent également à l'enseignement de l'arabe - la langue du Coran - à travers des disciplines telles que la grammaire (Naḥwu), la rhétorique (Balâgha), la métrique ('Arûd), la littérature (Adab) ou la poésie (Ši'R). Mais on compte de moins en moins les écoles où l'enfant associe l'étude du Coran à celle des matières citées plus haut. Et rares sont celles qui poursuivent l'itinéraire des anciennes grandes écoles coraniques comme celle de PIR où le programme comportait les sciences religieuses (al'ulûm-al-islâmiyya), les sciences arabes (al'ulûm-al-arabiyya) et même les sciences dites anciennes (al ulûm-al-awâ'il) telles que la Logique (Mantiq), l'Astronomie ('ilm-al-nujûm), et la médecine traditionnelle (tib-at-taqlîdî)<sup>65</sup>.

On ne connaît pas avec précision tous les ouvrages qui sont étudiés au niveau des écoles coraniques ; puisque ces daara présentent parfois des programmes quasiment différents les uns des autres en ce qui concerne les sciences arabo-islamiques. Néanmoins, il existe bien des ouvrages qui restent la base des études et de l'enseignement. Nous leur empruntons la liste des ouvrages fondamentaux qui sont toujours traités dans presque tous les daara traditionnels.

#### - Le droit musulman (Malikisme<sup>66</sup>)

- \* **Al-Aḥḍarî** d'Abd ar-Raḥmân al-Aḥḍarî (mort en 983 h en Alger).
- \* **Al-'Asmawi** d'Abd al-Latif b Šaraf ad-Dîn (mort en 1086 à Fès).
- \* **Al-Risâla** d'Abû Zayd Abd Allah al-Qayrawânî (mort en 386/996).
- \* **Muwatta Mâlik** d'Imâm Malik b. Anas (mort en 1149 J.C. à Médine).

#### - Exégèse coranique : Tafsîr

- \* **Tafsîr al-Jalâlayn** de 'Abd ar-Raḥmân as-Suyûtî (mort en 911/1505) et **Jalâl ad-dîn al-Mahallî** (mort en 864/1459).

<sup>65</sup>.- DELAFOSSE, Maurice.-Chronique du fouta sénégalais.-Paris, Ed, Ernest Leroux,1913 ;cité par KA, Thierno : Op. cit. P. 61.

<sup>66</sup>.- Principes de jurisprudence fondés sur le Coran et la Sunna (tradition prophétique) dont le fondateur est Mâlik Ibn Anas, représentant de l'une des quatre écoles de jurisprudence en Islam. Le Sénégal fait partie des pays qui suivent le rita Malik.

Ce tafsir est l'un des plus prisés en Afrique Noire, depuis toujours

- **Ḥadīṭ**

- \* Les quarante hadīṭ d'Abū Zakariya An-Nawāwī (631-676/1233-1277 à Damas)
- \* Le Saḥīḥ d'Al-Buḥārī (mort en 265/870) et celui de Muslim (mort en 261/875)

- **Langue et Littérature Arabes**

\* **Grammaire (Naḥwu)**

- **Mulḥat al-'i'râb** d'Abū Muḥammad
- Qâsim b. 'Ali al-Ḥariri (446-516/1122 J.C.).
- **Al-Ajurûmiyya** d'Ibn Ajurûm (Abū 'Abd Allah Muḥammad b. Muḥammad al-Sanḥâji.

\* **Littérature (Ši'r)**

- **Maqsûrat Ibn Durayd** de Muḥammad Ibn al-ḥasan (223-321/838-933 à Basra).
- **Lâmiyyat al-'arab**, d'al-Sanfara, poète pré-islamique.
- **Al-Mu'allaqât al-sab'** : Sept poèmes pré-islamiques choisies pour leur beauté.
- **Al-Šufarâ as-sitta** : Crise poètes pré-islamiques et islamiques qui sont :
  - Imr'u l-Qays (500-560).
  - Al-Nâbigha al-Dubyâni (mort en 604).
  - Zuhayr Ibn Abi Sulmâ (mort en 631)
  - Labîd.
  - Tarafata b. al'Abd.
  - 'Antara

\* **Rhétorique (Al-bayân)**

- **Talḥis al miftâb** de Jalâl al-Din Muḥammad (666-739).

\* **La métrique ('arûd)**

- **Al-Ḥazrajî**

## B.- Les horaires d'enseignements

Les heures que l'enfant doit consacrer à l'étude du Coran ne se présentent pas partout de la même manière. Car elles sont fixées pour certaines écoles et ne le sont pas pour d'autres. Cette variabilité des horaires s'explique en milieu rural, par l'alternance des saisons de l'année. De la saison des pluies à la récolte, le taalibe doit, s'il est interné, s'adonner aux travaux champêtres pour assurer sa propre prise en charge. L'activité économique pratiquée par la majorité des maîtres est la culture de la terre. Et comme tous les cultivateurs, ils possèdent des champs. Ainsi, le petit taalibe doit se consacrer à cette tâche grandiose - du moins selon son âge - en contribution pour la survie du daara. En effet, l'enfant qui réside en permanence auprès du maître est appelé à participer au défrichage des parcelles de celui-ci et à leur préparation à la culture avant la tombée des premières pluies de l'hivernage. Puis, il devra ensuite, avec ses camarades et quelques membres de la famille du maître, semer l'arachide, le mil ou le maïs, entretenir les cultures et en récolter les produits. Ainsi les "taalibe Keur", c'est-à-dire ceux qui sont internés sont tous astreints aux travaux du marabout. Nourris par leur maître, ces enfants sont amenés à leur tour à participer, par leur force physique, à la vie économique de l'école. Seuls les externes sont épargnés de cette tâche. Ceci nous rappelle l'organisation qu'on trouve dans les daara anciens du milieu rural, où la saison des pluies reste toujours la fermeture générale de toutes les écoles pour les travaux généraux des champs et de la maison du marabout.

Et il ne faut surtout pas perdre de vue le fait que quelques uns de nos daara actuels ont hérité ce système des foyers d'enseignement très anciens. Ce qui nous fait penser d'ailleurs à l'organisation du daara de Fass TOURE parmi tant d'autres.

Mis à part toutes les occupations qui s'imposent au petit taalibe durant toute la saison des pluies, il existe d'autres auxquelles, il s'adonne. Ce sont les activités auxquelles ils se consacrent pendant la période d'après hivernage. Ajoutons que celles-là sont beaucoup moins pesantes si l'on considère la capacité physique de l'enfant. Après donc ces lourdes tâches de l'hivernage, il se retrouve moins encombré que d'ordinaire. Néanmoins, pendant la saison sèche, il retourne pour la collecte du bois de chauffe et la quête de denrées alimentaires, de repas.

Avec ces différentes activités, l'élève n'a que très peu de temps pour se concentrer à l'apprentissage du Coran. En réalité, on ne lui consacre que 08 heures par jour, soit de 6 heures à 09 heures du matin et de 17 heures à 22 heures pendant l'hivernage et près de 10 heures par jour pendant la saison sèche.

L'importance écrasante de ces activités s'explique par le fait qu'elles demeurent le seul moyen de permettre au maître de nourrir ses élèves. Car en milieu rural, les maîtres repugnent traditionnellement à solliciter de l'aide. Les parents aussi ne se soucient guère du poids, de la charge qu'ils laissent au maître en lui abandonnant leur enfant<sup>67</sup>. Il faut signaler que ce dernier est avant tout le premier à subir les effets qui découlent de cette situation ; bien qu'il soit sous la tutelle du maître. Tout ce conditionnement est consécutif aux faits que nous venons de souligner. Et pour la même raison, les heures d'études ne sont pas stables et changent fréquemment en milieu rural. Tandis que dans les villes, les horaires sont établies en fonction du temps dont dispose le maître qui a, souvent, d'autres occupations. A ce niveau, nous remarquons que la répartition du temps, qui est toujours liée au programme élaboré, n'est pas commune à tous les foyers d'enseignement traditionnel. La raison est que les fonctions des maîtres, en dehors de celle d'enseigner, diffèrent aussi bien en ville qu'en milieu rural. Ainsi, les horaires du pêcheur sont différentes de celles du cultivateur.

Mais un fait mérite d'être noté, c'est que les horaires d'enseignement en général, sont réguliers en fonction des heures de prières et de celles des repas. Nous pouvons résumer l'emploi du temps du taalibe ainsi qu'il suit :

De 06 heures à 06 heures trente minute, le taalibe est réveillé par son responsable pour qu'il se prépare à la prière de Subh<sup>68</sup> après laquelle, il doit passer à l'étude du Coran qui devra s'arrêter à 09 heures trente minutes.

De cette heure à treize heures, il est, après le petit déjeuner, soit à la quête d'argent ou de nourriture pour le repas de midi, soit occupé par les travaux du maître. Et ce n'est seulement qu'à partir de 17 heures qu'il devra reprendre l'étude du Coran où il passe de la mémorisation à la révision des leçons précédentes. Il convient toutefois de signaler qu'à chaque heure de prière<sup>69</sup>, on lui impose la prière

<sup>67</sup>.- L'enseignement étant en général gratuit, 90 % des parents, selon nos enquêtes, n'apportent aucune aide au marabout.

<sup>68</sup>.- Prière de l'aube.

<sup>69</sup>.- Si toutefois, il se trouve au daara ou avec le marabout ; puisque parfois il est dans la rue à la quête de nourriture ou aux champs occupé par les activités agricoles.

en commun avec ses camarades. Et là aussi l'un d'entre eux, dirige la prière, à la demande du marabout.

Nous représentons ainsi la répartition du temps du taalibe.

Horaires <sup>70</sup>	Types d'activités
06H00-06H30	Prière de subh <sup>71</sup>
06H30-09H30	Étude du Coran
10H00-13H00	Petit déjeuner et quête
13H30-14H00	Déjeuner et prière du Zuhr <sup>72</sup>
14H30-17H00	Travaux du maître et prière de 'AsR <sup>73</sup>
17H00-19H00	Révisions et prière du magrib <sup>74</sup>
20H00-21H30	Quête de repas du soir <sup>75</sup>
22H00-23H00	Dinner et révision

La prière de "Išâ" se fait, individuellement, la plupart du temps.

La répartition du temps ainsi établie confirme davantage l'idée selon laquelle, on aurait constaté que les heures d'apprentissage ne sont pas suffisantes pour que le petit taalibe, arrive à mémoriser l'intégralité du Livre. On peut dire même la majorité du temps est consacrée aux activités du maître et à la quête d'argent et de denrées alimentaires ; joints à cela, les travaux dont se charge personnellement le taalibe en compensation des services de la dame, qui se présente comme sa tutrice en dehors de l'école. Le taalibe y travaille durement et ses travaux consistent précisément à aller puiser de l'eau au puits, chercher du bois en brousse puis écraser le mil. Il y effectue aussi quelques travaux ménagers aux femmes qui leur assurent la nourriture de tous les jours ; comme il est d'usage en milieu traditionnel. Ces femmes communément appelées "ndeydji daara", à leur tour, rendent de petits services aux taalibe en lavant leur linge sale ou en raccommoquant quelques uns des habits usés.

Il est évident que le rythme de ce travail dépasse de loin les limites de l'enfant ; surtout quand celui-ci ne dispose pas d'heures de repos. Car il faut signaler que les taalibe de tous les niveaux effectuent leurs révisions aux trois horaires retenus par leur maître.

<sup>70</sup>.- Les heures que nous citons ici ne sont que des estimations car nous avons rencontré très souvent des modifications selon les différentes écoles visitées.

<sup>71</sup>.- Cf. Note (68) p. 33 infra.

<sup>72</sup>.- Prière du début d'après-midi.

<sup>73</sup>.- Prière de fin d'après-midi.

<sup>74</sup>.- Prière du crépuscule.

<sup>75</sup>.- Prière du soir.

Ainsi, à la révision de l'aurore, qui a en général lieu avant et après la prière du matin, l'enfant-taalibe doit revoir tous les versets qu'il a appris la veille.

Et c'est au cours de la journée que se fait le véritable apprentissage. Il y apprend de nouveaux versets déjà écrits par le maître ; pendant que, lui, était à la quête du petit-déjeuner. Ces cours se font toute la journée mais sont interrompus à intervalles soit par les prières, soit par les quêtes journalières si toutefois on se trouve en saison sèche où il n'y a pas de travaux champêtres.

C'est après ces cours que l'enfant commence une nouvelle leçon une fois que la précédente est parcourue. Il lit d'abord les versets et les apprend ensuite, progressivement. Il procède ainsi durant toute la journée ou du moins une partie de la journée sous l'œil vigilant du maître jusqu'à ce qu'il puisse les réciter par cœur. Tantôt, il subit quelques coups de fouets qui ne manquent pas de se multiplier si les versets sont mal lus ou si la leçon n'est pas sue. Et si cette situation persiste, le marabout n'hésite pas à le mettre aux fers. D'ailleurs, ces entraves ne lui sont ôtées que quand il arrive à mémoriser le texte sacré. Là aussi, il y a des excès dus au tempérament de certains maîtres qui n'essaient pas de comprendre le niveau intellectuel de l'enfant. Et il demande même de revenir sur ces versets le soir avant de se coucher. Ainsi, pendant ces révisions de la nuit, il revient sur tous les versets déjà appris. Ici, c'est une sorte de rétrospection qu'il lui fait subir. Car en fait, le taalibe reprend alors la mémorisation depuis le début de la première leçon jusqu'à la dernière leçon du jour. Il procède également à cette révision à la fin de chaque semaine où le maître lui rappelle les petites incorrections dans sa lecture.

Par ailleurs, il faut noter que cette méthode de travail est celle qu'on retrouve aussi au niveau de quelques daara traditionnels du milieu urbain. Un exemple est celui des daara de Serigne Mouhsine DIOP et de Serigne Bassirou NDIAYE à Sor dans la ville de Saint-Louis et du daara de Serigne Djibril WONE à Thiès.

Dans tous les cas, on constate que l'enfant est soumis à un programme trop chargé ; lequel exige le maximum d'efforts intellectuel et physique. L'enfant-taalibe, face à ce programme, se trouve chargé d'une lourde tâche qui dépasse parfois ses capacités.

L'on se demande même si l'on tient vraiment compte de la petite créature qui est concernée ici par ce programme. Car un programme ainsi composé, joint à ce que l'on pourrait appeler les "devoirs" de taalibe par référence aux travaux du maître auxquels l'enfant ne doit point manquer, et à l'assiduité

dans les pratiques culturelles, semble du coup être trop pesant pour un garçon de cet âge. En d'autres termes, le programme des écoles traditionnelles revêt un caractère lourd dans la mesure où l'élève est appelé à accomplir diverses tâches à travers l'apprentissage du Coran. On exige de l'enfant donc des efforts aussi bien intellectuels que physiques en se souciant peu de ses dispositions.

Cependant, le système traditionnel justifie cette conduite en introduisant dans son champ éthique une morale éducative dans l'intérêt de l'enfant.

En effet, il semble qu'il y aurait là un moyen d'obtenir de la "baraka"<sup>76</sup> en se vouant corps et âme aux services de son maître.

On voit alors que l'apprentissage du Coran dans ce domaine, associé à l'aspect traditionnel, bien d'autres caractères non moins importants. Toutes les activités ici révèlent l'aspect pédagogique et éducationnel d'une part et l'aspect socio-culturel d'autre part.

Sur le plan pédagogique, on constate que l'enfant acquiert un certain nombre d'acquis qui consistent à cultiver la mémoire. Ceci se réalise au cours de l'exercice d'apprentissage. La mémoire qui est sollicitée dans la mémorisation des versets du Coran, fait appel à d'autres facultés qui se développent en lui ; comme l'attention auditive durant la lecture du maître avant de répéter après lui et de fixer pour s'assurer une bonne mémorisation. Reconnaissons que sur ce point, il présente un avantage majeur pour cet enfant. Par cet exercice intellectuel, il exerce, sans s'en rendre compte, à la fois l'esprit et la mémoire. C'est ce fonctionnement de l'intellect qui facilite en fait l'acquisition des connaissances.

Ceci est d'autant plus vrai que certains colonisateurs avaient même constaté que parmi les élèves qui fréquentaient l'école française, ceux qui avaient déjà appris le Coran ou étaient en même temps à l'école coranique, étaient plus intelligents que les autres. Ce qui revient à dire que cette catégorie d'élèves font preuve d'une aptitude intellectuelle plus élevée que celles de leurs autres camarades ; et que l'apprentissage du Coran par cette méthode, ouvre la mémoire à l'acquisition de connaissances concernant d'autres disciplines.

Par ailleurs, on voit que le système éducatif élargit son horizon du fait de l'insertion concomitante de travaux dans la vie du daara. Il incite par là, l'enfant à la persévérance mais éveille aussi en lui, l'esprit de groupe. La sociabilité et le sentiment de solidarité y sont encouragés par la vie

<sup>76</sup>.- Ensemble de bénédictions qu'un disciple peut recevoir de son maître, de même qu'un enfant de ses parents. Ces bénédictions l'accompagnent toute sa vie.

commune, ils concourent à façonner cet enfant. Aussi, faut-il dire que le daara qui représente en quelque sorte, une "collectivité", oblige l'élève à s'associer aux autres.

Ici, apparaît alors la double fonction de l'éducation des daara. Il en ressort même que l'instruction et la formation vont de pair. En fait, on le prépare dans cet environnement tout particulier, à endurer toutes sortes d'épreuves pour acquérir une maîtrise de soi mais aussi une force pour la patience, l'endurance. C'est ce qui explique la rigueur de certains maîtres envers les élèves. On enseigne aussi à l'enfant le sens de la responsabilité lorsqu'on fait de lui un élève-maître, ou bien lorsqu'il doit participer, comme nous l'avons dit, à la vie économique du daara aussi bien pour aider le marabout que pour assurer ses moyens de subsistance et enfin, lorsqu'il travaille pour sa marraine ou "ndeydji daara" et s'assurer les repas quotidiens. Ceci révèle une productivité de la part du taalibe. Cela est également une qualité appréciable chez cet enfant encore jeune mais laborieux compte tenu de ses rendements.

Néanmoins, il ressort aussi du système des inconvénients qui ont des répercussions sur l'enfant-taalibe. Celui-ci en effet, est souvent sujet à un certain nombre de faits.

La première observation est que l'enfant échappe difficilement à une fatigue intellectuelle et physique à cause de son programme surchargé. Ce qui peut éventuellement conduire à un blocage total du développement psychologique et intellectuel de l'enfant, nuisant à la bonne marche des études. Car, le fait d'apprendre toujours la même matière (le Coran) mène l'enfant à l'ennui et au désintéressement. Il faut lui accorder peut-être, dans ce cas, quelques jours de congé où il devra avoir droit au repos.

Cet état de fait fonde l'affirmation de la nécessité des vacances scolaires. L'institution de ces congés dans toutes les formes d'éducation provient peut être des raisons évoquées plus haut.

En fait, dans la coutume scolaire, des périodes annuelles de vacances sont prévues ; mais leur durée varie selon l'importance de l'évènement qui marque ces vacances. La plupart de ces vacances sont prises à l'approche de chacune des fêtes musulmanes. Celles-ci sont en général liées à l'histoire de l'Islam.

Ainsi, l'Açoura, fête du nouvel an qui coïncide le 10ème du premier mois de l'année lunaire ne dure que pratiquement dix jours ; du 05 au 15 de mois "Muḥarram" correspondant à la fête de "Tamxarit".

Puis, l'anniversaire de la naissance du Prophète Muhammed (P.S.L.) au troisième mois de l'année musulmane (Rabî 'al-awal), qui est célébré chaque année, le 12ème de ce mois ; est aussi compté parmi les fêtes. Mais rares sont des daara qui accordent deux ou trois jours au taalibe. Cependant, certains marabouts<sup>77</sup> saisissent l'occasion de cette fête communément appelée "Gamou", pour enseigner aux taalibe, la "Sîra"<sup>78</sup> à travers des causeries ou des veillées commémoratives en l'honneur du Prophète. Signalons au passage qu'à l'époque coloniale, les écoles restaient fermées tout le moi du "Mawlidu-al-nabawî" ou naissance du Prophète.

Le taalibe a droit également au congé à la fête du mois de Ramadan soit le neuvième mois de l'année lunaire (ramadân), qui est marquée par la rupture du jeûne. Et cette fête appelée "al-îd-al-saghîr" généralement connue sous le nom de Korité, est une occasion pour le taalibe de revoir ses parents. Egalement, la grande fête du sacrifice célébrée le 10 du douzième mois de l'année lunaire (dul-hijja) appelée "al-îd-al-Kabîr" ou encore Tabaski, permet au taalibe de regagner le foyer familial pour une durée de quinze à vingt jours. Mais la plupart des marabouts n'accordent que deux semaines aux taalibe ; "une semaine avant et une après la fête suffisent largement pour se reposer", nous dit un maître d'école<sup>79</sup>. Dans tous les cas, l'enfant retrouve les siens quelque soit la durée des vacances. Ceci soulage la plupart d'entre les taalibe à qui manque souvent l'ambiance familiale. Toutefois, la majorité des maîtres estiment qu'une vacance de courte durée est beaucoup mieux adaptée à l'enseignement des daara et que c'est dans l'intérêt de l'enfant qu'ils n'étaient pas les vacances sur une période plus longue. Encore, désapprouvent-ils cette méthode en raison des difficultés qui surgissent dans l'enseignement à la reprise des cours. Ils trouvent ou plutôt jugent difficile le fait de réintégrer un enfant qui, au contact d'un autre milieu, perd les habitudes qu'il avait acquises.

Cela est, on ne peut plus, vrai car on sait qu'un enfant est assez vulnérable donc facilement influencé par son entourage. Ce qui rend encore plus difficile son redressement ; si bien que le maître a tendance, hormis les grandes fêtes - la Korité et la Tabaski -, à réduire les vacances scolaires. D'ailleurs, certains ne se limitent qu'à une fête ; celle de la Tabaski.

<sup>77</sup>.- Ce sont ceux qui perpétuent encore la tradition comme le marabout de Fass TOURE et celui de Coki en rassemblant tous les taalibe, anciens et nouveaux, grands et petits, quelques parents de taalibe, ses proches parents à lui, notables et amis pour cette nuit.

<sup>78</sup>.- Cette matière traduit la biographie du Prophète et constitue parfois une discipline à enseigner dans certains daara.

<sup>79</sup>.- Serigne Ousmane NDIAYE, à Médina Baye à Kaolack.

Cette réalité est plus ou moins connue en milieu urbain. Ici, l'enfant-taalibe n'a comme seule "vacance" si on puisse l'appeler ainsi, le repos hebdomadaire pendant lequel d'ailleurs, il est occupé à faire son propre linge ou bien il est occupé par les petits services du marabout.

On constate que partout, l'enfant-taalibe n'est point épargné ; encore si on tient compte de l'apprentissage du Coran qui s'impose à lui par sa rigueur dans la méthode.

## SECTION 2 : L'APPRENTISSAGE DU CORAN

L'enseignement du Coran dans le système traditionnel se fait selon une démarche bien déterminée et générale à tous les daara. Le processus pédagogique de l'enseignement coranique repose sur des étapes et des méthodes évolutives. Les principes d'apprentissage obéissent, de ce fait, à des lois de lecture et de mémorisation créées par ceux qui ont enseigné le Coran aux premières heures de l'Islam au Sénégal. Ainsi, ils ont même donné des noms pour désigner chaque étape de l'enseignement.

### A.- Les étapes d'apprentissage

L'apprentissage du Coran passe par des étapes bien définies, ayant chacune un objectif précis en vue d'une parfaite mémorisation.

En effet, l'enseignement commence d'abord par une initiation à la lecture des lettres de l'alphabet arabe, langue du Coran. Disons que la première chose ici, est consacrée à la lecture de l'alphabet dont il existe plusieurs manières d'apprentissage. Mais, l'enfant n'apprend ces lettres que les unes après les autres ; donc progressivement selon le maître.

En effet, le maître se contente des deux ou trois premières lettres de l'alphabet les premiers jours. Il les dessine sur la planchette de l'élève. Il les lit et les lui fait répéter à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'il parvienne à les retenir. Il continue ainsi pendant une semaine ou plus. Pour un élève moyennement doué, l'apprentissage de l'alphabet dans toutes ses formes s'étend en général sur trois semaines. Dans tous les cas, l'élève, après une première lecture avec le maître, se retire toujours dans un coin pour répéter durant toute la journée, ces lettres de l'alphabet. Le lendemain matin le procédé est mis

en application pour les deux ou trois lettres suivantes. L'élève continue ainsi jusqu'à la parfaite mémorisation de toutes les lettres de l'alphabet. Après cela, le maître enseigne à l'élève les différentes formes de chaque lettre de l'alphabet. Mais avant d'en arriver là, il commence d'abord par lui présenter toutes les lettres isolées ; ensuite liées les unes les autres. Il existe plusieurs formes de lecture de l'alphabet auxquelles l'élève est soumis.

Nous avons d'abord une lecture simple des lettres qui sont séparées les unes des autres.

أ ب ت ث ج ح خ د ذ ر ز س ش ص ض  
ط ظ ع غ ف ق ك ل م ن ه و ي

Cette lecture des lettres isolée n'était pas très appliquée à l'époque ancienne. C'est l'enseignement des caractères liés les uns aux autres qui était le plus souvent pratiqué et enseigné dans l'ordre suivant :

أبجد هوز حطي كلمن صعفض قرست ثخذ ظغش  
أيقش بكر جلس دمت هنت وصخ زعد حفظ طضع

Cette lecture classique semble être invariable. Elle jouit toujours de l'importance que lui confère la méthode traditionnelle. Ce niveau permet à l'élève non seulement de distinguer toutes les lettres unes par rapport aux autres, mais il comporte également un autre avantage : l'apprentissage de la liaison des lettres à partir de ces regroupements qui constituent l'ensemble des lettres de l'alphabet.

Il existe une autre lecture des lettres ainsi réparties (les unes liées, les autres non liées) :

أ بتث ج ح خ د ذ ر ز س ش ص ض  
ط ظ ع غ فق كلمن هو لاء ي

A ce stade de l'apprentissage, le maître use de toutes les astuces pour que l'élève puisse reconnaître ces lettres prises isolément ou liées entre elles. Il fera de même pour la reconnaissance des différentes sourates au Livre<sup>80</sup>. Ainsi, il fait appel à l'image pour aider l'enfant à percevoir la lettre dans n'importe quel contexte. Ce procédé de l'alphabet imagé concourt à aider l'élève à la distinction des lettres ayant les mêmes caractères phoniques. Il utilise ainsi l'image symbole pour la

80.- Cf. DIOP, Alioune.- Les méthodes d'enseignement..., op. cit. p. 45.

différenciation des lettres similaires comme ت et ط , toutes deux se prononçant "ta",

ح , خ et ه toutes se prononçant "ha". Ici, nous apprécions l'utilité de l'écriture puisque les lettres ne s'écrivent pas de la même manière malgré leur similitude dans la prononciation. Par conséquent, l'enfant peut être en mesure de distinguer ت qui ne s'écrit pas de la même manière que ط etc.

Disons que c'est toujours l'image qui permet à l'enfant de s'en sortir.

Dans cette étape primaire de l'apprentissage, on perçoit donc l'importance du rôle que joue l'image dans la perception des lettres arabes.

Mamadou DIA en démontre la valeur dans la culture négro-africaine. Il voit en l'image un moyen de connaissance, un thème de pédagogie, car selon lui, elle est la représentation des réalités concrètes<sup>81</sup>.

Et Léopold SENGHOR ajoute de son côté que l'image a toujours valeur de symbole, car elle représente l'idée. Pour lui, c'est l'image qui nous permet de faire une analogie, c'est-à-dire de rétablir une relation entre un signe et l'idée qu'elle représente<sup>82</sup>.

En ce qui concerne, les maîtres d'école, nous voyons qu'ils ont mis en application cette technique, pour parer à un certain nombre de difficultés qui constituaient un obstacle à la lecture et à la reconnaissance des caractères des différentes lettres.

L'enseignement des points dans la lecture de l'alphabet, sert d'illustration à ce que nous venons d'avancer.

A travers cette technique d'enseignement, certains pédagogues perçoivent le génie pratique des maîtres d'école coranique. En effet, d'aucuns apprécient cette ingéniosité des maîtres traditionnalistes. De ce fait, la création de l'alphabet image s'explique par le besoin d'éviter des confusions dans la perception des différentes lettres. Ils cherchent parfois à travers des objets familiers, les images que peuvent refléter ces lettres, pour amener l'enfant à comprendre de façon définitive. Ils établissent par là, le lien entre l'image et le symbole<sup>83</sup>.

81.- Cf. DIA, Mamadou.- "L'Islam et civilisations négro-africaines" N.E.A., Dakar, 1980, p. 33.

82.- Cf. SENGHOR, Léopold Sédar.- "L'Esprit de la civilisation et les lois de la Culture Négro-africaine", Présence Africaine, Paris, 1968.

83.- DIOP, Alioune.- Op. cit. p. 44.

Et nous devons reconnaître que cette méthode analytique a rendu de grands services aux marabouts qui étaient confrontés à des difficultés pour articuler les lettres qui ont les mêmes traits phonétiques comme

غ et ع، ح et خ، ك et ق، ض et د، ظ - ز - ص - س - ن et ث، ط et ت

par rapport à

Après ces différentes étapes, l'enfant est initié à quelques notions de vocalisation qui sont introduites avec la lecture de la "basmallah"<sup>84</sup>. C'est dans cette phase qu'intervient donc l'enseignement de la voyellisation des signes orthographiques. Mais celui-ci n'est véritablement appliqué que bien après l'assimilation de BAA SIIN<sup>85</sup>. En ce qui concerne la formule de la basmallah telle qu'elle se prononce "bi-smillahi-ar-rahmâni-ar-rahîmi"

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

C'est avec elle que l'élève aborde l'étude du Livre.

L'élève devra lire tous les versets suivant avec les mêmes règles de lecture en respectant la ponctuation et la vocalisation. L'ordre évolutif se fait en allant des sourates les plus courtes aux sourates les plus longues. Ce qui est tout à fait contraire à la composition du Livre, car après la Fâtiha, suivent les sourates les plus longues. D'ailleurs, le maître écrit toujours les versets sur la planchette de l'élève et c'est à celui-ci, de les apprendre et d'essayer de les mémoriser ; en chantonnant comme le font souvent les élèves dans les écoles coraniques. Avant de passer à d'autres versets, l'élève récapitule et le maître n'intervient que lorsque ce dernier n'arrive pas à les prononcer correctement. Le maître tient également à ce que l'enfant assimile chaque verset du Livre afin qu'il puisse aboutir à une parfaite mémorisation de tous les versets. Mais, il peut arriver à l'enfant de buter sur des difficultés à mémoriser ces nombreux versets. Car, il rencontre des obstacles consistant en des confusions puisque le Livre contient beaucoup de versets similaires ou presque identiques. Ce qui implique l'application d'une méthode particulière.

<sup>84</sup>.- Formule qui revient au début de chaque sourate du Coran à l'exception de la huitième intitulée "Tawba"

<sup>85</sup>.- C'est un procédé qui consiste en une méthode traditionnelle très particulière de l'apprentissage de la "basmallah". Cf. DIOP, Alioune, op. cit. p. 20.

## B.- Les méthodes de mémorisation

Une fois que l'enfant a surmonté les problèmes de lecture, il amorce la véritable mémorisation du Coran. Ce cycle commence dès qu'il apprend la fâtiha. Ici, il se sert uniquement de la mémoire pour mémoriser les versets. Dès qu'il retient des versets déjà appris, il passe à d'autres, mais cela ne l'empêche pas de revenir aux versets précédents à chaque fois qu'il change de chapitre. En outre, il doit faire en sorte de ne plus les oublier. C'est la raison pour laquelle, le maître tient toujours à ce que l'enfant révise constamment toutes les leçons passées. D'ailleurs, c'est au cours de ces révisions qu'il est évalué. Et le même procédé est repris à chaque fois que l'enfant doit entamer une nouvelle partie.

Il faut signaler que ce n'est qu'avec ces révisions permanentes que s'effectue la progression dans la mémorisation. L'enfant est cependant menacé pour tout éventuel oubli.

En fait, certains marabouts n'effacent pas la leçon au recto et au verso de la planchette tant que le taalibe ne l'a pas récitée sans erreurs. D'autres, par contre sont plus indulgents, sachant que le taalibe devra revenir sur toutes les leçons vues précédemment à chaque fois qu'il devra entamer une nouvelle leçon. Donc, à force de réviser ainsi les leçons passées, il parviendra finalement à réciter les versets déjà vus sans déformer les mots. Et il arrive même que l'élève récite tous les versets d'un hizb sans s'arrêter (gak). Ainsi, de verset en verset ou de partie en partie, le taalibe progresse dans la mémorisation. Ce processus est suivi jusqu'à la mémorisation du Coran en entier. Mais on n'aboutit à cette première mémorisation<sup>86</sup> qu'avec des séries de révisions.

Ainsi, dans la première forme de révision, il s'agit d'une récapitulation des leçons écrites au recto et au verso de la planchette. Le marabout en exige une récitation correcte pour pouvoir passer à une autre leçon. C'est à ce moment seulement qu'il pourra effacer au moins le recto pour écrire de nouveaux versets. Cette phase consiste donc en la récitation des leçons déjà apprises avant qu'elles soient effacées et après qu'elles aient été effacées. Et le taalibe revient toujours sur ces leçons après avoir récité celle du jour.

---

<sup>86</sup>.- Cf. DIOP, Alioune.- Op. cit. p. 64-66.

A côté de cette révision, existe une autre qui, on peut dire, est hebdomadaire. Celle-ci se fait en général le jeudi, jour de congé<sup>87</sup>. Elle est également effectuée avant que les taalibe ne prennent congé, c'est-à-dire le mercredi matin. Chez d'autres par contre, c'est à la reprise des cours, dans l'après-midi du vendredi qu'il faut récapituler (nafar). Et dans cette autre forme de révision, il n'est admis aucune erreur dans la récitation, car le taalibe devait prendre le soin de réciter toutes les sourates déjà étudiées jusqu'à la présente leçon. Cette révision par hizb englobe aussi la récitation des sourates une par une. Cette récitation peut prendre plusieurs jours voire des semaines selon le nombre des sourates apprises ou l'intelligence de l'élève. Mais il arrive que le taalibe oublie une bonne partie de ce qu'il avait déjà mémorisé. Ceci s'explique par deux raisons.

Soit, il y a eu une rupture dans l'étude du Coran par une absence de l'élève (maladie ou congés scolaires) ; soit il a une mémoire courte ou l'intelligence très peu développée pour retenir les leçons.

Dans le premier cas, le marabout arrête la progression et fait revenir le taalibe sur la portion oubliée que celui-ci doit réviser constamment jusqu'à ce qu'il parvienne à combler le trou ; c'est-à-dire à la mémorisation parfaite. Or, dans l'autre situation, il n'y a que l'usage du KIIS<sup>88</sup> qui semble être au marabout, le seul remède.

Tout compte fait, on aura constaté la grande part de cette série de révisions dans la progression vers une mémorisation parfaite du Coran. Au fait, le marabout n'autorise l'utilisation du Livre que lorsqu'il constate une nette évolution chez le taalibe. En fait, toutes les séances de révision constituent d'une manière générale un moyen d'évaluation pour le marabout. Encore faut-il rappeler que celles-là sont également observées jusqu'à la toute dernière des trois grandes étapes de mémorisation appelée "gindélé<sup>89</sup>" ; où le taalibe reçoit le titre de "Kaanj" ou hâfiz, phase après laquelle doit intervenir celle de l'initiation à l'écriture du Saint Coran "béqqi"<sup>90</sup>.

Cet avantage n'est toutefois pas à la portée de tout le monde. Seuls ceux qui arrivent à bout de cette mémorisation, parviennent, non sans peine, à cette fin : orthographier le Coran entier sans référence aucune. Et ce n'est qu'à partir de ce moment qu'ils bénéficient du titre de "Kaanj mu goor" ;

87.- NDIAYE, Mamadou.- Op. cit. p. 4.

88.- Il s'agit de plusieurs versets du Coran qui ont la vertu de rendre fidèle la mémoire que le Serigne écrit sur une planchette et que le taalibe lave avec de l'eau potable pour l'absorber un mercredi matin à jeun.

89.- DIOP, Alioune.- "Les méthodes d'enseignement"... Op. cit. p. 68-69.

90.- Idem, p. 69.

hâfiz de première hiérarchie maîtrisant parfaitement la récitation et l'écriture du Coran. Ici aussi, à propos de l'écriture, une science est mise au point, aidant à la réussite d'une écriture correcte du Coran avec des règles originelles de la culture locale. Cette méthode traditionnelle appelée "wann"<sup>91</sup> vise elle aussi à développer la mémoire à tous les niveaux. Elle s'est concrétisée par des procédés d'indices, d'images, d'associations et de points de localisation ; aidant tous, sur le plan de rappel à cultiver la mémoire perceptive, la mémoire mémorisante et conservatrice.

Au demeurant, ces procédés présentent un réel intérêt à résoudre les problèmes d'écriture semblables à ceux de l'homonymie au niveau de certaines lettres dans la lecture. A ce stade, il est aussi créé une terminologie propre à distinguer les lettres au niveau de l'orthographe. On utilisera par exemple des termes "ngéén", "tongu" ou "tongé" et "mbakaan"<sup>92</sup> pour désigner respectivement le "zay" ( ز ), le "ḥa" ( ح ) ou le "ḥa" ( خ ) et le "tâ marbuta" ( ة ) etc.

Ainsi, au sortir de cette science appliquée à tous les niveaux<sup>93</sup>, on perçoit tout un lexique conçu à partir non seulement d'un alphabet imagé ; mais encore d'un langage télégraphique<sup>94</sup>. Mais, malgré la grande contribution du wann dans la mémorisation du Coran - sur les plans de récitation et de l'écriture - rares sont les maîtres qui en font encore usage. Seuls quelques fidèles pédagogiques traditionnels accordent encore de l'importance à l'existence de cette ancienne méthode. Il faut dire qu'elle a été plutôt remplacée par une autre science qui enseigne les règles de lecture : le tajwîd.

Là également, il y a lieu de noter que très peu de maîtres seulement se soucient de la qualité de leur enseignement : la qualité de la lecture doit ressortir pendant la récitation des sourates. Certains par contre, ne s'en tiennent qu'à inculquer aux élèves l'essentiel : la mémorisation intégrale du Coran ; œuvre colossale qui ne se réalise pas sans peine.

Ainsi, des différences de méthodes utilisées dans diverses daara nous amènent à parler également des punitions qui sont à l'œuvre. Ces punitions sont, le plus souvent, appliquées à l'étape de la lecture et de la mémorisation. Avant de recourir au Kiis, le maître a toujours recours aux sanctions pour inciter

91.- Comme l'indique son nom (compter, énumérer), elle sélectionne les termes répétés dans le Coran et précise leur place dans les sourates.

92.- ngéén : queue

- tongu (mot pulaar) ou tongé (mot soninké) désigne un instrument agricole similaire à un crochet.

- mbaKaan : action de se replier sur soi-même.

93.- h part les lettres, il y a les voyelles, les sourates et même les nombres (chiffres) à quoi on donne des noms. Par exemple l'allongement avec le yâ'final est appelée "géesu" (se retourner), la sourate "An-nisâ" traduite "jigeen" (femme) et le sept(7) est indiqué par "habun" d'après la valeur numérique des lettres en arabe : ha vaut 5 et le ba, 2.

94.- Langage composé d'une terminologie basée sur le procédé de la similarité entre les lettres et des objets ou des images familières.

le taalibe à réciter correctement ses leçons. Tantôt, c'est la petite tape ou un pincement à l'oreille. Tantôt, des giffles, des coups de bâton ou de fouet. Parfois c'est le "ummu joodo"<sup>95</sup> qui peut aller jusqu'à l'enchaînement<sup>96</sup> du taalibé. Parfois aussi, le taalibe est retenu jusqu'à ce qu'il parvienne à réciter correctement sa leçon. On peut donc dire que ces sanctions n'ont qu'une visée noble, éducative quoiqu'elles paraissent parfois excessives.

En outre, on attribue à ces punitions une philosophie qui veut que l'enfant soit puni, maltraité ou qu'il subisse des épreuves de ce genre pour pouvoir bénéficier plus tard de la baraka (bénédiction).

Paul MARTY en ajoute une toute autre vision. Selon lui, bien que "les châtiments corporels semblent nécessaires au dressage du petit Noir"<sup>97</sup> il faudrait quand même s'imposer une juste mesure ; car "ne voit-on pas dans les écoles coraniques des méthodes de correction barbares et inhumaines"<sup>98</sup>. Ceci est vrai puisque la remarque est que certaines maitres, emportés par la colère font preuve de brutalité la plus blâmable. Les coups de lanière deviennent des coups de poing violents. Les maîtres vont jusqu'à piétiner l'élève où même à le garder enchaîné.

Amar SAMB aussi soutient cette idée de violence chez les maîtres d'école coranique en révélant un autre aspect de ces sanctions. Ils veulent soulager leur peine d'autrefois, quand ils étaient dans les daara, en faisant subir à leurs élèves les mêmes épreuves qu'ils ont dû supporter et il dit d'un maître : "il traite ses enfants comme il a été traité par son maître"<sup>99</sup>. Ce qui paraît tout à fait déloyal de la part du marabout ; car lui même ancien taalibe, doit mesurer le poids que présente la mémorisation de tout un livre qui compte six milles six cent soixante six versets pour les trentes grandes parties dont cent quatorze sourates. Ce gros travail que seule la mémoire est chargée d'exécuter, se trouve être pénible à bien des égards. C'est ce qui explique parfois l'usage du KIIS pour, en fait, parer aux difficultés de mémorisation. Mais ce remède s'avère parfois inefficace ; et rares sont ceux qui utilisent ce moyen si ce n'est que dans des cas très délicats.

A cet égard, seule la mémoire ou une faculté intellectuelle naturelle assez développée, permet au taalibe de contourner les problèmes. Aussi, paraît-il, - du moins c'est l'avis de nombreux

<sup>95</sup>.- Appellation puular donnée à la punition qui consiste, pour l'élève, à s'accroupir et à se relever alternativement à une vitesse accélérée en tenant ses oreilles, la droite par la main gauche et la gauche par la main droite.

<sup>96</sup>.- Exemples : daara de Coki et daara de Serigne Oumar LO à Kaolack Médina.

<sup>97</sup>.- Cf. MARTY, Paul.- Ecoles coraniques au Sénégal (1903-1920) : rapport du 02 novembre 1913, série J. 86, AN S, p. 41.

<sup>98</sup>.- Ibidem, p. 41.

<sup>99</sup>.- SAMB, Amar.- Matraqué par le destin ou la vie d'un taalibe, N.E.A. Dakar, 1973, p. 40.

marabouts - que seul un apprentissage exempt de toute rupture est supposé apte à éviter ces genres de difficultés. Pourtant, ces difficultés qui se présentent à l'enfant sont plutôt dues aux conditionnements du système traditionnel qu'impose le daara. Ces obstacles qui surgissent au cours de l'apprentissage sont, en réalité, liés à des faits psychologiques qui entraînent des cas très délicats.

Au demeurant, il y a lieu de noter que ce système d'enseignement traditionnel, aussi archaïque soit-il, présente malgré tout des atouts même si ceux-ci tendent à disparaître. En plus, analysant toutes les réalités liées à ce système éducatif, nous en avons fort heureusement découvert la positivité. Celle-ci dépasse d'ailleurs le cadre restreint de l'enseignement du Coran.

En effet, nous voyons en cette méthode traditionnelle, un instrument servant à développer toutes les facultés de l'homme. Déjà, les cours d'apprentissage consacrés à la mémorisation de même que les séances de révision, sont considérés comme des modules visant à la formation intellectuelle de l'enfant.

Ajoutons aussi que l'alternance des diverses tâches, cours suivis de travaux à exécuter par le taalibe, relève de l'éducation et de la formation de l'enfant. Ainsi, la capacité d'endurance, le sens de la productivité et l'esprit du groupe sont autant d'atouts qui sont développés chez l'enfant. C'est en faisant acquérir à l'enfant ces différents caractères, que le maître lui procure une certaine notion de la responsabilité humaine ; comme nous l'avons dit précédemment.

Ainsi, le traitement intensif que subit l'enfant - avec une durée dans le daara qui dépasse parfois quatre ou cinq - ans en plus du cadre dans lequel il vit, contribue à modifier même la personnalité de cette petite créature très tôt arrachée du contexte familial. Il aboutit sans doute à l'assimilation, par l'enfant, de certains principes moraux ou de certaines normes sociales bien déterminées.

Par conséquent, le but recherché par les parents, à savoir l'apprentissage du Coran en plus de l'éducation religieuse, sans oublier le façonnement du caractère, est atteint. Ce sont là des éléments qui confèrent à l'éducation des daara un aspect multidimensionnel avec tous les avantages attendus d'un système éducationnel.

Par ailleurs, il convient de noter que ce système qui présente incontestablement des avantages renferme également des inconvénients qui sont aussi bien le fait d'un archaïsme confirmé que le résultat d'une pédagogie quelquefois inadéquate. Celle-ci ne semble pas la plupart du temps

concorde avec les besoins des apprenants vivant dans le monde actuel, sujet aux changements rapides et de l'évolution de la société.

En résumé, l'école coranique traditionnelle, à travers ce tableau que nous venons de brosser, apparaît certes plus comme une maison d'éducation qu'un simple lieu d'apprentissage ; mais elle a tendance à privilégier son prestige en privant le principal concerné de toute considération. L'objectif principal étant la connaissance parfaite du Coran, le système éducatif ne tient pas compte des possibilités de l'enfant. Celui-ci devient ici, une sorte de "machine" à emmagasiner des versets que le maître manipule à sa manière. On peut se demander si un tel traitement est favorable à l'épanouissement intégral de l'enfant. De prime abord, cette méthode peut rebuter certainement plus d'un psychologue car, nous le savons, le système n'exclut pas les châtiments corporels. Or, les brimades et l'humiliation concourent à écraser la personnalité de l'enfant.

Le sociologue, lui, y verrait un facteur conduisant inévitablement à une marginalisation de l'enfant-taalibe. La singularité du système est peut être la véritable cause de cette marginalisation.

Toutefois, il ne faut en aucun cas, négliger les réalités du modernisme comme causes de cette marginalisation. Et pour mieux comprendre cet état de fait, il convient d'observer l'enfant-taalibe en milieu urbain.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**LE TAALIBE ET L'ENSEIGNEMENT**  
**CORANIQUE EN MILIEU URBAIN**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

On a tendance à restreindre l'espace de l'enseignement coranique en voulant lui attribuer le milieu rural comme seul véritable cadre de l'apprentissage du Coran. Il est vrai que le milieu rural est le berceau de l'enseignement coranique qui s'est affirmé avec la présence des écoles de lignée historique. Mais l'école coranique ne connaît plus de cadre limité ; car encore plus répandu aujourd'hui, l'enseignement coranique connaît un développement dont l'ampleur doit être l'une des conséquences de l'urbanisation du Sénégal. Il semble même urgent de constater que ce développement a eu des effets aussi bien positifs que négatifs.

En effet, celle-ci a, entre autres, entraîné une évolution des écoles coraniques vers les centres urbains. Elle a en même temps, causé une métamorphose de l'école traditionnelle où des bouleversements de valeur ont mené à une dévalorisation de l'enseignement du Coran. Car, ce dernier qui avait connu un net épanouissement, est passé d'une vraie efflorescence à une dégénérescence manifeste. Cette dégradation s'est d'ailleurs affirmée avec le phénomène de la mendicité dont la répugnance n'a pas manqué de faire échos des voix contestataires de la société sénégalaise. Ainsi, le besoin de parler de ces mutations engendrées par les faits d'urbanisation, paraît évident. Mais il convient d'analyser d'abord le processus par lequel l'enseignement coranique a intégré le milieu urbain ; avant d'exposer les maux dont en souffre actuellement celui-là qui se trouve partagé entre la tradition et le modernisme.

## CHAPITRE I : L'URBANISATION DE L'ECOLE CORANIQUE TRADITIONNELLE

L'enseignement traditionnel du Coran qui n'avait, jusque-là, pas dépassé les contours du milieu rural, va s'étendre maintenant avec comme principale cause les faits d'urbanisation et la ruée des populations vers les centres urbains. Ces deux phénomènes tirent leur origine d'un seul grand facteur : la colonisation.

Celle-ci a été engendrée par une politique de colonisation. Ces informations que nous tenons des récits de voyageurs tels que René CAILLE<sup>100</sup> ne précisent guère la période à laquelle a été entreprise l'urbanisation intégrale du Sénégal. Nous n'envisageons donc pas de tracer ici un panorama exhaustif de l'époque-témoin de ce fait. Nous désirons uniquement faire un bref rappel sur l'histoire de la naissance des villes à travers l'itinéraire colonial dans ce pays. Ce qui mène inévitablement à une étude des effets de cette urbanisation sur les domaines de la religion musulmane et de l'enseignement coranique.

### SECTION 1 : LE PHENOMENE URBAIN

#### A.- La naissance des villes

Nous savons que dans ce pays anciennement colonisé qui est le Sénégal, l'installation des villes est liée à des faits de colonisation. Mais durant toute l'époque coloniale d'ailleurs, le pays n'avait comme seule ville que Saint-Louis, qui était alors la capitale. C'est dire que les actuels centres urbains n'étaient que de gros villages compte tenu peut être du nombre d'habitants. Mais l'absence d'infrastructures dans ces zones et la concentration des centres administratifs dans la capitale à l'époque faisaient que seul Saint-Louis était considéré comme la seule ville du pays. Cela peut être aussi dû au retard d'urbanisation. Celle-ci est liée à deux réalités.

<sup>100</sup>.- Cf. SINOU, Alain.- "Les moments fondateurs de quelques villes coloniales". In cahiers d'études africaines, 1921-1983. p. 37.

La politique coloniale n'avait pas encore su dominer la tradition foncière dans ce pays. Elle n'avait pas pu appliquer une législation strictement domaniale à l'instar du "chef de terre" de la coutume africaine. Il était nullement question d'ailleurs d'un urbanisme contraignant à l'égard de la propriété privée.

L'autre réalité est que, les législateurs français étaient appelés à limiter le pouvoir d'appropriation publique, sous la pression des détenteurs de droits coutumiers sur la terre<sup>101</sup>, mécontents de se voir desservir de leurs prérogatives foncières. Aux prises avec cette situation alarmante, les pouvoirs publics de l'époque coloniale tentent tant bien que mal de réagir. Mais, désormais face à la croissance démographique et l'urgence des projets de décentralisation des services administratifs, le besoin d'aménager des espaces devient évident. Le pouvoir colonial entreprend alors la planification des espaces pour l'urbanisation. Il aménage à sa guise les terrains de son choix avec une certaine mise en valeur des sols. Mais c'est bien en 1945 que l'administration coloniale a commencé à réglementer l'utilisation des propriétés foncières avec l'application d'un décret qui faisait d'elle un "nouveau maître de terre<sup>102</sup>". Ainsi donc, elle commence par opérer les périmètres urbains en élaborant un plan et un programme d'urbanisation, qui s'appliquent naturellement sur l'opération de grandes superficies du territoire. Toutefois, cette initiative n'aboutit qu'à l'accouchement de quelques établissements qui ponctuent un itinéraire colonial. On commence donc par tracer d'abord les grandes routes reliant les premiers comptoirs installés dans ce pays<sup>103</sup>. On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse selon laquelle, les villes y seraient nées simplement du projet de pénétration dans le continent africain. Il faut toutefois, rappeler que la véritable urbanisation effectuée au Sénégal remonte à une époque récente<sup>104</sup>. Car c'est bien au lendemain des indépendances que l'action urbanistique a fortement imprégné le pays.

L'urbanisation n'a, cependant, pas été faite sans difficultés - comme nous l'avons démontré plus haut - ni sans effets secondaires d'ailleurs. En effet, avec le développement des villes, l'administration coloniale a dû faire face non seulement aux problèmes que posait la poussée

<sup>101</sup>. - Il s'agit des propriétaires terriens à l'exemple des lébous de Dakar qui héritaient des parcelles de leurs ancêtres. Ce fut le cas pour Médina l'actuel quartier du centre ville.

<sup>102</sup>. - La puissance coloniale a entamé l'urbanisation avec le décret du 18 Juin 1946 concernant l'application de l'ordonnance du 28 juin 1945 relative à l'urbanisme, aux colonies ; Cf. PROUZET, Michel.- "Heurs et malheurs de l'urbanisme africain", p. 60.

<sup>103</sup>. - Cf. SINOU, Alain.- Op. cit. p. 375.

<sup>104</sup>. - Cf. PROUZET, Michel.- Op. cit. p. 60.

démographique ; mais aussi à l'émergence de nouveaux besoins. Il fallait donc construire, urbaniser ou rénover. Il n'y a rien d'étonnant à cela, compte tenu de l'importance de l'exode rural et l'ampleur que prenaient les préoccupations très ardentes des populations. Ainsi, les opérations de rénovation des quartiers traditionnels ont joué un rôle essentiel dans l'urbanisation, puisque l'explosion urbaine s'accompagne-partout et toujours du phénomène de "bidonvillisation" pour reprendre une expression inspirée de la géographie africaine.

Au vu de cette description - au demeurant incomplète par souci d'extrapolation - on perçoit un paradoxe entre le rôle fondamental de l'urbanisation et la pauvreté des résultats obtenus. Cela tient vraisemblablement au fait que, malgré cet atout de taille qu'est l'urbanisation, celle-ci n'assure pas le développement rationnel des villes. Une telle observation peut surprendre, mais il s'agit ici d'une réflexion qui s'adresse en réalité aux mentalités et aux comportements humains.

Nous pensons aux changements qui ont affecté tous les domaines de la vie. Aucun domaine n'a été épargné ; même pas celui de la religion. C'est bien le cas de l'Islam en zone urbaine.

## **B.- L'Islam en milieu urbain**

Avec la formation des villes qui s'accompagne forcément de modernisme, nous assistons désormais à une ère nouvelle en ce qui concerne l'Islam au Sénégal. Ce modernisme introduit inévitablement de modes de vie et de pensée étrangers à l'Islam. Ces aspirations nouvelles ajoutées à la croyance des valeurs traditionnelles n'ont pas manqué d'entâcher la religion musulmane par des actes et pensées et d'esprits naïfs. S'il est pourtant connu de tous que "l'Islam qui symbolise autant une religion d'évasion spirituelle que l'effort terrestre<sup>105</sup>", on se poserait alors la question de savoir quelles excuses peuvent avancer les musulmans pour adopter des comportements tout à fait contraires à l'Islam, au nom de on ne sait quelle innovation ces métamorphoses introduites par la modernité sont acceptées volontiers ; et il se trouve que l'emprise du colonialisme a été plus forte que la force de croyance chez une bonne partie de la communauté musulmane. Cette idée semble être attestée par ces lignes qu'écrivait Amar SAMB qui dit : "Il faut avouer que la colonisation pour sauver ses intérêts matériels, n'hésitait pas à mêler le sacré à l'impur, à saper la base même de la pensée islamique

---

<sup>105</sup>.- Cf. SAMB, Amar.- Op. cit. p. 462.

authentique, favorable par essence au progrès de la science, de la technique et de l'économie contrairement au soufisme qu'encourageaient les conquérants<sup>106</sup>. Une autre preuve semble s'ajouter à celle-ci et nous provient du hadith du prophète (PSL) qui dit : "Empressez-vous d'accomplir les œuvres pieuses, car il y aura des troubles aussi houleuses qu'une nuit ténébreuse (maximalement), où l'humain se réveillera avec le statut de croyant et où il se retrouvera le soir mécréant. Il peut aussi qu'il ait la foi et la perde à son réveil, faisant de sa religion un troc ignoble contre les biens de ce monde<sup>107</sup>".

Si l'on parle d'un Islam urbain, c'est bien en fonction des innovations dans la manière de vivre la religion dans le milieu urbain d'une part ; et d'autre part, en fonction des comportements contestataires vis-à-vis des recommandations de la religion. Le culte rendu à l'Islam ici, est totalement différent des préceptes préconisées par la religion elle-même. Car, elle a hérité du colonialisme les modes insignifiants de pensée et d'action au nom des théories qui sclérose l'esprit dans l'univers de l'acculturation.

La problématique de l'Islam en milieu urbain s'étend à d'autres faits. En effet, l'Islam, dans ce milieu est empreint de modernité et est également sclérosé par les us et coutumes. Il est également entâché des tares de la société ; tares qui sont systématiquement refutées voire condamnées par le Saint Coran et la Sounnah. Il nous faut donc recenser ces tares pour pouvoir mesurer la gravité de la situation de l'Islam. Il s'agit d'abord du fatalisme outrancier qui frise le fétichisme ; mais aussi du détournement des confréries au profit d'intérêt vénices, du culte de la personnalité, du gaspillage cérémonial au détriment des nécessiteux ; sans compter la démission notoire des familles pour l'éducation des enfants - dû à l'abandon de l'éducation religieuse - au niveau des daaras qui faisaient la fierté du pays. On assiste ainsi à une redoutable désacralisation de l'Islam. Cette désacralisation s'envenime avec la validation de la mendicité, de la prostitution et du laxisme. Toutes ces réalités sont pourtant mal vues par l'Islam, qui, quant à lui, privilégie le bon sens et chasse le ridicule dans le comportement.

C'est regrettable, mais tout à fait patent que la véritable désacralisation provient des actes des habitants populaires occupant les centres urbains ; qui ternissent l'image de l'Islam.

<sup>106</sup>.- Cf. SAMB, Amar.- Op. cit. p. 480.

<sup>107</sup>.-Rapporté par Mouslim.

Le maraboutisme outrancier qui entre en ligne de compte, relègue au second plan le véritable Islam. Ce maraboutisme qui se veut l'intermédiaire entre Dieu et les croyants ne fait qu'encourager "l'exploitation des taalibe plongés dans un obscurantisme profond si bien qu'on en est arrivé à confondre aujourd'hui l'esclave de Dieu avec l'esclave du marabout ; et que quiconque fait la différence entre la religion de Mahomet et le culte du Serigne se voit traiter d'athée, de communiste et d'ennemi de l'Islam<sup>108</sup>".

D'ailleurs, c'est la multiplicité des sectes qui a, à outrance, conduit à une division interne au sein des confréries et même des familles, hostiles les uns face aux autres. Or, nous savons pertinemment que l'Islam prône l'unité des croyants.

Malheureusement, l'Islam urbain - si tant est qu'on puisse l'appeler ainsi compte tenu du spectacle de désolation qu'offrent les différentes attitudes - tel qu'il est vécu, apparaît sous diverses formes.

Il se manifeste d'abord par le dynamisme des confréries sous l'impact du mysticisme. Rawane MBAYE nous explique que "l'affiliation à une confrérie pousse souvent à observer strictement ses obligations religieuses<sup>109</sup>" ; et démontre que 90 % sur les 95 % des musulmans sont affiliés aux confréries.

Ailleurs, la religion musulmane est acceptée mais réduite purement au culte et hôté de toute autre forme de dévotion qui sort du cadre des obligations canoniques. Ceux qui sont concernés ici sont ceux là qui se réclament d'un Islam orthodoxe à l'exemple des "intégristes<sup>110</sup>".

L'Islam est également vécu comme un simple acte de dévotion qui consiste en l'accomplissement des cinq prières recommandées sans une prise en considération de l'aspect socio-culturel qui demeure très marginal" selon les expression de El-Hadji Rawane MBAYE<sup>111</sup>. Il s'agit ici de ceux qui se préoccupent peu de la morale de l'Islam. C'est ce dernier cas qui prédomine en raison de la majorité de ceux qui se réclament d'une société "moderne".

Au terme de ce bref rappel sur l'Islam en milieu urbain, celui-ci n'apparaît pas comme une religion vécue par une entité homogène, cohérente ; mais plutôt comme une série d'options où figurent des intérêts particuliers. En fait, [il représente, revêt] l'Islam orthodoxe revêt dans ce contexte africain, un caractère plus théorique que réel. Lorsque d'aventure, il existe, il n'aboutit qu'à

<sup>108</sup>.- SAMB, Amar.- Op. cit. p. 480.

<sup>109</sup>.- MBAYE, Rawane.- Op. cit. p. 480.

<sup>110</sup>.- Ce terme a suscité beaucoup de conflits pour la connotation qu'on lui confère.

<sup>111</sup>.- MBAYE, Rawane.- Op. cit. p. 507.

l'émergence de sectes très singulières qui ne font que gonfler la liste des confréries dans ce pays. Ce phénomène est la conséquence malheureuse d'une absence de concertation et de compréhension entre les musulmans.

Il faut également souligner que ce sont là, tous des faits résultant de l'irrationnalité des gens. Il semble même que cette irrationnalité vienne, par ailleurs, des faits d'urbanisation et de l'attachement aux supports idéologiques de la colonisation. Ceci se confirme avec la transformation d'un domaine noble : celui de l'enseignement coranique.

Et on peut dire que c'est l'apparition des villes sous l'aspect du modernisme qui a donné vie à une autre figure de l'école coranique avec l'afflux des marabouts et des taalibe vers les centres urbains.

## **SECTION 2 : L'EXODE DES MARABOUTS ET DES TAALIBE**

En parlant de l'exode des marabouts avec leurs taalibe, nous envisageons de mettre en exergue un autre effet de l'urbanisation. Autrement dit, nous voulons montrer que l'émigration des maîtres et des élèves des écoles coraniques, est aussi comptée parmi les conséquences fâcheuses de l'urbanisation. Car, elle est en fait à l'origine des transformations subies par l'école coranique dans ce pays. Ainsi, nous projettons d'interpréter les ressorts de cette métamorphose de l'école mais surtout du taalibe puisque l'émigration des maîtres implique nécessairement celle de leurs élèves<sup>112</sup>. Mais dans ce bref aperçu sur le phénomène migratoire, nous trouvons qu'il faille évoquer d'abord les raisons qui ont conduit à l'exode pour aboutir ensuite à un inventaire des effets qui en découlent.

### **A.- Les causes de l'exode**

Il faut rappeler que la colonisation telle qu'elle a été organisée, n'a pas épargné le domaine de l'enseignement coranique.

En effet, elle a par le biais de l'urbanisation, causé des ruptures dans les rapports socio-économiques où une grande importance était accordé à la solidarité, à l'entraide etc. Auparavant, le sens de solidarité, rappelons-le, était presque inné chez les ruraux. En fait, on apportait naturellement

---

<sup>112</sup>.- Les marabouts n'émigrent pas seuls. Le plus souvent, ils sont accompagnés de leurs taalibe.

assistance au marabout qui devait nourrir les taalibe qui vivaient avec lui. En général, les parents de ceux-là lui apportaient des denrées alimentaires ou même des repas cuits.

Chez les Soninké, les parents apportaient traditionnellement du mil, du maïs ou de l'arachide au marabout. Certaines familles, même si elles n'avaient pas confié leurs enfants à celui-là, s'évertuaient à lui assurer ses repas du soir. C'était soit du Couscous soit de la bouillie.

Certaines femmes de bonne volonté avaient coutume de mettre de côté un peu de repas pour les "Xaralem" <sup>113</sup>.

On retrouve la même hospitalité chez les Peuls notamment les pasteurs qui gardaient toujours du lait pour les taalibe. Et c'était précisément les veilles de lundi et de Vendredi que le "hoore Kosan" <sup>114</sup> leur était donné par les bergers <sup>115</sup>.

L'esquisse de cette vie communautaire montre que les relations reposaient sur des bases humanitaires. Mais avec l'urbanisation, toutes les valeurs communautaires se sont vites dissipées cédant le pas à des types de rapports nouveaux. Cette rupture se traduit par la naissance de nouveaux besoins, consécutive à l'institution des centres à structure urbaine, lieux de centralisation économique. La solidarité naturelle a disparu faisant place à l'individualisme implantée par la civilisation occidentale. Désormais, l'homme ne va compter que sur ses propres moyens pour survivre. Ce qui a conduit à l'exode de la majorité des ruraux.

Aussi, les maîtres d'école coranique, eux aussi touchés par ces nouvelles ambitions d'accession à des conditions de vie meilleures basées sur l'effort personnel, ont afflué vers les centres urbains. Mais, le déplacement massif des marabouts n'est qu'un fait dû au mouvement d'urbanisation mis en vigueur depuis une certaine époque. Car, le phénomène migratoire dans le sens milieu rural-centres urbains remonte, en réalité, au début du siècle vers les années 1910 <sup>116</sup>.

En ce qui concerne les marabouts et les taalibe, la première phase de cette migration s'est manifestée au niveau de Saint-Louis, la capitale et principale ville du Sénégal à l'époque <sup>117</sup>. Avec le développement des villes, les mouvements de migration vers les zones urbaines se sont accentués. Et

<sup>113</sup>.- Terme utilisé en Soninké pour désigner les élèves d'école coranique.

<sup>114</sup>.- Expression pular qui signifie littéralement la tête du lait.

<sup>115</sup>.- Cf. NDIAYE, Mamadou.- Op. cit. p. 33.

<sup>116</sup>.- Cf. DOZON, Jean Pierre.- Les métamorphoses urbaines d'un "double" villageois in Cahiers d'Etudes Africaines, 1981-1983, p. 396.

<sup>117</sup>.- Saint-Louis deviendra ainsi un haut lieu d'instruction coranique. Les taalibe arrivaient des différentes régions pour apprendre le Coran.

plus tard, Dakar - devenue capitale du Sénégal - ainsi que les autres villes du pays seront envahies. Ceci étant, les daara qui n'avaient jusque-là connu que le milieu rural, allaient donc découvrir d'autres horizons plus ou moins défavorables à la transmission du savoir coranique. On assiste alors à la prolifération des daara dans les centres urbains.

Par ailleurs, le phénomène d'émigration connaît d'autres causes qui expliquent sa permanence jusqu'à nos jours. Celles-là semblent bien le justifier. On ne saurait d'ailleurs les énumérer dans la mesure où l'une d'entre elles semble, à notre avis, engendrer toutes les autres : c'est celle qui est relative à la vie économique des ruraux. Elle concerne surtout le secteur alimentaire. Les maîtres dont la majorité sont cultivateurs, sont souvent confrontés aux problèmes de survie. Face aux incertitudes de la production agricole, dues elles aussi aux aléas climatiques, ils souffrent souvent de pénurie alimentaire. Désespérés donc de la petite culture qui est la leur, ils tentent d'assurer leur propre survie et celle de leur taalibe, en empruntant le chemin de l'émigration. Ainsi donc, pour trouver les moyens de subsistance dont le problème se pose avec acuité dans les campagnes, l'exode se révèle la planche du salut pour les maîtres-cultivateurs. "Si nous avons quitté notre terroir, disent-ils souvent, c'est que les champs ne rapportent plus rien. Nous sommes donc obligés d'émigrer pour trouver des moyens de vivre<sup>118</sup>". C'est ainsi que la plupart des marabouts venus de l'intérieur du pays, avancent comme raisons, la sécheresse et la désertification dues toutes les deux à la rareté des pluies.

Il ressort de nos enquêtes que 90 % des marabouts sont poussés par les raisons ici évoquées et que 20 % seulement de ces maîtres se déplacent pour d'autres causes. A cet égard, le cas des marabouts-commerçants est nettement exemplaire, bien que minoritaire par rapport aux premiers.

Dans tous les cas, ce sont les moyens de production qui entrent en jeu.

Pour le cultivateur, c'est la précarité pluviale entraînant de mauvaises récoltes qui est en cause.

Pour le commerçant, il faut se déplacer vers les centres urbains pour une bonne rentabilité de l'économie marchande. Et dans les deux cas, l'émigration ne concerne pas seulement le maître d'école, le taalibe aussi se trouve impliqué. Mais celui-ci ne quitte pas le milieu rural de son propre chef ; il est souvent entraîné par son maître qui a dû succomber au mirage de l'exode.

<sup>118</sup>. - C'est le point de vue de la plupart des maîtres qui sont venus s'installer dans la ville de Saint-Louis ; et que nous avons rencontré précisément à Ndar Toute, à Sor et Santhiaba.

C'est ce qui explique la présence de beaucoup de taalibe dans les villes. Ce qui revient à dire que les maîtres n'émigrent jamais seuls, ils amènent toujours leurs élèves avec eux.

Ces maîtres expliquent qu'ils agissent ainsi parce que ce sont les parents des taalibe eux-mêmes qui prennent les devants en leur demandant d'amener leurs enfants. L'aveu de nombreux marabouts nous fait comprendre que les parents sont pour beaucoup dans cette opération de ruée vers la ville. A ce propos, Al Housseynou KA<sup>119</sup>, maître d'école coranique installée à Saint-Louis nous confie :

"Je suis venu avec des taalibe dont quatorze me sont confiés par mes cousins et frères qui ont beaucoup insisté à ce que j'amène avec moi mes neveux ; j'avoue avoir été même motivé par leurs conseils". De là, on voit que les parents bénissent même ce "rush" vers les villes.

Un autre exemple est celui d'un taalibe de Ross Béthio<sup>120</sup>, à qui son père a forcé la main pour suivre son maître à Saint-Louis.

Cette attitude des parents, dirait-on, constitue une sorte de repoussoir incitant les serignes-daara à l'émigration.

L'exode rural révèle d'emblée, un réel complexe qui laisse parfois émerger les dimensions cachées de l'émigration des marabouts et des taalibe vers les pôles urbains. A ce propos, il faut dire qu'il s'agit plutôt d'une simple tradition qui se perpétue avec des bases dites objectives. En fait, les villes qui se sont développées au détriment des campagnes, ont entraîné l'avènement d'une société de consommation impliquant des changements au niveau des comportements et des habitudes. Ce qui a donné naissance à un déterminisme existentiel basé sur l'exploitation des uns par les autres. Ainsi, sous le poids de la charge de leurs élèves, les maîtres tentent de contrôler leur propre destinée pour se donner une base économique (quêtes des taalibe). Et ce qui paraît administrer la preuve à l'égard du monde, c'est l'attitude de la plupart des marabouts qui astreignent leurs taalibe à la mendicité reposant sur les quêtes d'argent.

Par conséquent, si l'on a essayé de justifier l'émigration des élèves par les propos de certains maîtres qui affirment avoir reçu l'ordre des parents ; une autre raison, celle qui vient d'être analysée, remet en question celle-là qui sert de prétexte à bon nombre de marabouts.

<sup>119</sup>.- Originaire de Keur Momar Sarr, un village situé dans la région de Louga, il y a créé son daara depuis plusieurs années. Cependant, il est actuellement basé à Saint-Louis avec ses disciples.

<sup>120</sup>.- Localité située dans la région du fleuve à quelques kilomètres de Saint-Louis, la capitale du nord.

Tout compte fait sur le phénomène d'émigration des marabouts avec les taalibe, on assiste désormais à une multiplication des écoles coraniques dans les zones urbaines du pays. Ce phénomène s'est surtout accentué dans les années 70-80 où se mettait en place un axe d'émigration marquant le départ des marabouts des campagnes vers Dakar.

Dès lors, le destin du taalibe ne paraît plus se jouer sur la scène de son foyer d'apprentissage, mais sur celle des inscriptions urbaines. Car, la ville qui, face à ce mouvement de fuite ou l'émigration et représentant le seul refuge convenable, implique des transformations sujettes aux conditionnements de la vie urbaine. Et on assiste alors à une série d'effets négatifs que cumule globalement l'émigration des marabouts avec les taalibe.

## **B.- Les effets d'une émigration**

Malgré les brassages de populations qui s'opèrent dans les villes, on est en présence d'une stratification sociale émanant des distributions socio-professionnelles. Celle-là se manifeste d'une manière générale avec l'existence de dichotomies entre différentes couches sociales ; puisque la conscience collective n'a point de réel correspondant en milieu urbain. De ce fait, le maître d'école coranique, venu du milieu rural, habitué à vivre dans un monde où seuls des principes communautaires ont une valeur, est le premier à être frappé par les réalités de la vie urbaine. Le taalibe, quant à lui, étant encore enfant, ne perçoit pas réellement cette dichotomie entre le monde rural et le monde urbain ; si ce n'est que le dépaysement qui lui fait sentir la rupture entre les deux modes de vie : le mode de vie en campagne et le mode de vie dans les villes.

C'est ce divorce total entre les deux environnements qui est à l'origine des problèmes liés à l'inadaptation chez l'enfant-taalibe.

Aussi, cet état de fait n'a-t-il pas des répercussions sur le plan psychologique en ce qui concerne cet enfant ?

Déjà, face à cet univers dont les contours géographiques semblent cadrer mal avec le contexte de l'enseignement coranique traditionnel, l'enfant-taalibe est comme perdu par l'absence d'un décor, plutôt d'un cadre qui lui soit connu ; disons qui lui soit favorable.

Confronté à la réalité de la vie citadine, cherche inéluctablement un moyen de s'adapter ; peu soucieux de l'intérêt de l'enfant. En fait, il ne cherche pas à transposer le mode de vie du milieu rural tel quel en milieu urbain ; il adopte plutôt un cheminement individuel qui soit avantageux. A cet égard, il faut se démarquer d'une analyse qui prétend interpréter cette attitude du maître vis-à-vis de ses élèves, en termes de survivance. Car, même ceux parmi les marabouts qui reçoivent des subventions de la part des organismes, ne s'empêchent pas de soustraire leurs élèves à la mendicité. Ici, un fait mérite d'être souligné. C'est que le résultat de l'émigration est presque toujours le même : soit prolétarianiser les ruraux soit les classer dans le rang des laissés-pour-compte vivant dans la misère et la marginalisation. Et c'est précisément par là qu'apparaît la cruauté humaine. Celle-ci occulte toutes les pratiques qui ne sont que des faits non justifiés et nourris par des raisons relatives aux intérêts personnels d'une part. D'autre part, elle se dévoile par le processus actuellement à l'œuvre (la mendicité des taalibe) ; et par lequel, la valeur humaine se dissout dans les vices de la société urbaine. On le voit, une nouvelle morale naît avec la société nouvelle ; c'est un fait avant d'être un choix. La société urbaine trop novatrice intègre mieux les principes idéologiques émanant de la civilisation porteuse d'attitudes liées à l'univers urbain. En fait, les normes traditionnelles de la conscience collective du milieu rural n'y ont aucune considération. La solidarité, l'entraide et le partage n'existent pas ; ou sont peu fréquents dans le vocabulaire du langage humain. La valeur accordée cependant à l'effort humain individuel révèle un caractère hostile de la nature humaine ; puisqu'il s'agit de compter sur soi-même. On ne peut donc méconnaître la tension que suscite la recherche d'un idéal, à moins de nier l'évolution sociale dans son ensemble. Or, dans les villes, s'imposent les lois d'une société en mouvance. Ainsi, la mobilité sociale et le brassage qu'opère la ville vont procurer aux marabouts aussi un choix très spécial. Ces maîtres d'école coranique découragés par la situation conjoncturelle dans leur terre d'origine d'une part, et d'autre part fascinés et attirés par la nouveauté du milieu urbain s'efforcent de se trouver une place de s'y frayer en chemin.

Mais l'émigration fut-elle le bon choix ?

A notre avis, la réponse à cette question devrait être négative en raison des divers effets qui se dégagent aujourd'hui de l'exode. Ceux-là montrent du coup que le mouvement a été la cause de bien des transformations aussi bien sur l'école coranique que sur le taalibe. En fait, le mouvement a été si

rapide que l'on s'est à peine rendu compte des conséquences qu'il allait engendrer. Dans tous les cas, c'est le taalibe qui a été le plus affecté. Il faut le constater et y insister pour mesurer la difficulté.

En effet, l'enfant-taalibe, se trouvant relativement seul dans cet "environnement", abandonné à lui-même, devient sujet à des problèmes aussi bien psychologiques que socio-culturels. Ainsi, les problèmes psychologiques, comme celui de l'inquiétude, de l'angoisse, de la frustration et du sentiment de rejet sont, ici, foncièrement ressentis par l'enfant. Ils paraissent être d'ailleurs à la source des difficultés sans que ces derniers ne soient réparables au premier abord. Car, il s'agit en fait de problèmes relatifs au changement de milieu.

L'opposition entre le monde rural et le monde urbain, réalité apparemment dualiste est tout simplement caractérisée par le reflet d'un univers double dans lequel vivent l'enfant-taalibe et son maître. Ceci s'explique aussi par la juxtaposition dans un pays anciennement colonisé de deux modes de vie : l'un impliqué par la société traditionnelle et l'autre établi par la société moderne. Mais il semble qu'il faille abandonner cette dichotomie trop sommaire et évoquer plutôt les réalités d'un dynamisme social en mutation liées aux caractères hétérogènes de structures socio-culturelles en milieu urbain.

Disons que le milieu urbain se présente comme un environnement hostile au taalibe. C'est un milieu qu'il n'arrive à intégrer que très difficilement car ici il se trouve profondément affecté, déprimé et anxieux de son nouvel entourage. Tandis qu'en milieu rural, cet environnement qui fournit à l'enfant un réconfort moral provenant des activités communautaires et de l'harmonie de la vie sociale au sein du daara ; l'enfant-taalibe échappe à la solitude. Cependant, on sait que la bonne intégration au groupe constitue une base solide de l'équilibre personnel et de la joie de vivre ; et que la solitude et l'isolement sont du côté du malheur. Là aussi, il convient de faire une petite précision à propos de la solitude que peut ressentir le petit taalibe. On ne peut guère parler ici d'une solitude manifeste dans la mesure où l'enfant se trouve constamment avec ses camarades de daara. Et même si celui-là est par nature renfermé sur lui-même, il se trouve toujours un compagnon de son choix parmi ses camarades avec qui ils partagent un sort commun. Il ne peut, donc, ressentir cette solitude qu'intérieurement.

Par ailleurs, les réalités évoquées ici et vécues par l'enfant-taalibe sont liées au problème de son adaptation à la ville. Ainsi elles peuvent s'élever jusqu'au niveau moral et brimer ou même déformer la personnalité de l'enfant. Dans le même ordre d'idées, on peut en déduire que le sentiment

de frustration ainsi décrit est d'autant plus péniblement vécu que les taalibe se recroquevillent sur eux-mêmes en formant "inconsciemment" un cercle vicieux en marge de la société dans laquelle ils vivent. En effet, cet univers ainsi créé représente une cellule familiale pour l'enfant-taalibe. Dans ce foyer, il retrouve une famille certes, mais l'affection requise dont il devait être entourée y fait défaut. D'ailleurs comme lui, ses camarades aussi sont également dans la même situation. Etant tous des enfants, le problème leur est commun.

Dès lors, on comprend l'ampleur des effets qui découlent de l'émigration des taalibe. Bien qu'elle soit née des préoccupations plus ou moins légitimes, la migration des maîtres d'école coranique vers les villes ne demeure exempte de conséquences. Il est vrai que devant la nécessité de parer au plus pressé des problèmes, celui de la survie, les maîtres devraient quitter la campagne pour les villes. Mais autant l'exode rurale est envisagée comme une voie naturelle, rassurante ; autant la ville renferme un caractère dangereux. On y assiste incontestablement au développement d'incertitudes concernant l'avenir de l'enfant-taalibe au profit de la volonté et de l'intérêt personnel du marabout.

Bref, tout ce qui vient d'être dit n'est que la conséquence malheureuse de la ruée des maîtres vers les villes. Ce qui se traduit, de surcroît, par la prolifération des écoles coraniques à travers les zones urbaines du pays. Enfin, la multiplication des daara en milieu urbain est également l'expression d'improvisations hâtives de la part des marabouts en ce qui concerne l'ouverture des écoles coraniques. Et c'est de ces ouvertures d'écoles coraniques dans des conditions plutôt hasardeuses, que découlent des difficultés de tout genre auxquelles fait face aujourd'hui le taalibe dans les centres urbains. En tout état de cause, c'est surtout l'émigration du marabout vers les villes qui est à l'origine de tout.

## **CHAPITRE II : L'ENFANT-TAALIBE ET L'ENSEIGNEMENT DES DAARA EN ZONE URBAINE**

La fraction citadine de l'enseignement coranique traditionnel est vraisemblablement issue du flux de l'exode rural. Cette migration spontanée et non contrôlée a créé, du fait d'un certain conditionnement à la production agricole, des conditions qui ne garantissent pas le minimum vital des concernés assujettis à l'enseignement coranique. En effet, le daara qui n'avait connu que le milieu rural, a dû découvrir d'autres zones plus ou moins favorables à la transmission du savoir coranique. Pourtant, maints informateurs reconnaissent qu'à ses débuts, l'école coranique traditionnelle avait maintenu et conservé ses valeurs en respectant les principes pédagogiques de son système éducatif. Mais, nous avouons qu'au fil des ans, les daara ont presque failli à leurs devoirs d'éducateurs ; et cela au prix d'un matérialisme sans faille né des besoins suscités par la vie moderne ou même des exigences d'une société "monétarisée" (progrès scientifiques). Pour convaincre à ce propos, il faudra peut être observer le fonctionnement de l'école coranique en ville.

### **SECTION 1 : LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE CORANIQUE DANS LES CENTRES URBAINS**

Aujourd'hui, les daara traditionnels en milieu urbain, posent divers problèmes. Tout d'abord la création d'une école coranique qui ne semble obéir à aucune réglementation, en donne une image qui laisse à désirer. Les marabouts venus de l'intérieur du Sénégal, accompagnés de leurs taalibe n'obtiennent que des locaux très exigus. Seuls les marabouts qui s'installent en zone périphérique, arrivent à créer des daara aussi spacieuses que celles de leur village d'origine. Ce sont des daara qu'on trouve par exemple en banlieue dakaroise telle que Pikine, Guédiawaye, Thiaroye, Keur Massar, Yeumbeul etc.

Et parmi les dispensateurs de savoir, certains qui exercent cumulativement la fonction d'imâm avec celle de maître d'école aménagent parfois un espace dans la cour de la mosquée où ils dirigent la prière.



*Un maître d'école et ses élèves à Guediawaye*

CODESRIA - LIBRARY

A ces problèmes de locaux, s'ajouteront plus tard des problèmes socio-économiques. Ce qui aboutit aujourd'hui à une remise en question de l'école coranique qui a sensiblement changé de profil en milieu urbain par rapport au milieu rural.

## A.- L'enseignement du Coran

En ce qui concerne l'apprentissage au sein de l'école coranique dans le contexte urbain, il faut dire qu'il y a un fossé structurel qui amoindrit parfois la dimension pédagogique de l'enseignement traditionnel.

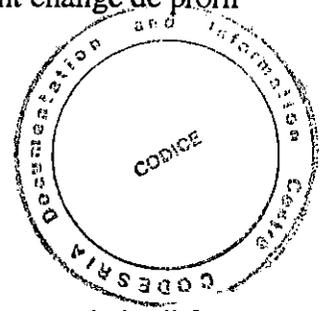
En effet, le programme qui était aussi riche et bien garni dans les campagnes, se voit réduit : le Coran est la seule matière dispensée. Or, le principe consistait à ce que tout élève au terme de son parcours, sache non seulement lire et réciter le Coran sans faute ; mais aussi pouvoir l'écrire. Ce qui signifie que l'élève doit assimiler le Livre dans toute son intégralité.

Cet objectif fonde la règle de la mémorisation comme méthode absolue d'apprentissage.

Par conséquent, le fait de retenir uniquement le Coran comme l'essentiel à apprendre semble du coup être raisonnable. Car même l'alphabet est enseigné à partir du Coran lui-même. Et les lettres (consonnes non vocalisées), le découpage syllabique (consonnes vocalisées), les consonnes géminées et les voyelles doublées ne sont appris par l'élève, que dans une perspective de mémorisation parfaite du Livre Sacré.

Une autre observation semble justifier cette restriction du programme : celle-ci s'explique par le fait que seulement très peu de temps est imparti à l'élève pour l'apprentissage du Coran en raison d'interminables heures réservées à la quête. Or, le souci principal du marabout est d'amener l'enfant à réciter parfaitement le Coran et le plus rapidement possible. Il se voit donc contraint de se limiter à enseigner uniquement le Coran.

D'ailleurs, rares sont les maîtres qui se soucient, de l'aboutissement des études de leurs élèves ; leur préoccupation majeure étant celle de surmonter d'abord les difficultés rencontrées dans ce milieu contraignant. Et l'essentiel pour lui est de dispenser un enseignement coranique même si celui-ci ne reflète pas la vraie image de l'enseignement traditionnel. Toutefois, l'enseignement en milieu rural semble à notre avis, être plus complet que celui dispensé en milieu urbain. De là, on peut faire une



observation concernant l'apprentissage de l'écriture. En fait, l'élève après une mémorisation intégrale du Livre, devait être initié à l'écriture comme il est d'usage en milieu rural. Mais tel n'est pas le cas parce que dans les centres urbains, au lieu d'apprendre à écrire, l'enfant n'est entraîné qu'à une récitation plus ou moins parfaite du Coran. Malheureusement, nous avons constaté que l'apprentissage de l'écriture est totalement éliminé. Les cours d'apprentissage du Coran ne s'alternant à aucune autre initiation, l'élève devient une sorte de machine à mémoriser des versets. Il s'en dégage alors une sorte de monotonie ennuyante pour l'enfant dont le temps se trouve partagé entre les cours et les quêtes journalières.

On peut se demander d'ailleurs si un tel programme pourrait garantir une bonne formation à l'enfant. De prime abord, cette méthode peut rebuter plus d'un psychologue car le marabout ne peut pas comprendre qu'en entraînant l'enfant dans la rue, par les nombreuses quêtes ; il le prépare inconsciemment à la malignité, à l'hypocrisie, ou pire encore à la délinquance.

D'autre part, le système d'enseignement dans les centres urbains, est tel que l'élève met plusieurs années avant de parachever l'étude du Coran ; car le temps consacré à l'apprentissage est très réduit à cause des quêtes auxquelles il est astreint. Or, la mémorisation du Livre sacré peut prendre plus de temps qu'on imagine. Déjà, la simple lecture de l'alphabet peut aller au-delà de deux ou trois mois. Cette méthode fondée sur le rapport visualisation-mémorisation exige beaucoup plus d'attention contrairement au temps qui lui est généralement consacré.

Sur ce point, le système propre aux écoles coraniques du milieu urbain présente une faiblesse caractérisée par la méthode appliquée à l'apprentissage. Le système pédagogique y manque de rigueur par rapport à celui du milieu rural où, comme nous l'avons dit plus haut, celui-là manifeste la tendance des maîtres à garder, outre mesure, l'empreinte traditionnelle du système des grands foyers d'enseignement. Nous avons vu qu'en zone rurale, l'élève ne se limite pas à l'apprentissage du Coran. D'autres tâches lui sont assignées par la marabout, ou d'une manière générale par la vie interne du daara.

Nous remarquons par conséquent une convergence dans les systèmes des deux milieux, zone rurale et zone urbaine, où l'exécution des travaux et services du marabout font que l'élève arrive à peine à bout de ses études. Déjà, même que pour qu'un élève arrive à des résultats ne serait ce que passables, il lui faut consacrer la majeure partie de son temps à l'apprentissage. Et même dans les

rare cas où des maîtres consacrent beaucoup plus de temps uniquement à l'enseignement du Coran, le résultat des efforts pédagogiques fournis est piètre en dépit du soin qu'ils y prennent. Mais il faut signaler que les maîtres y réussissent malgré tout à former des ḥāfīz, surtout en milieu rural. Par exemple, les daara de Coki, de Djamal, de Fass TOURE, ceux de Saint-Louis etc. ont formé la presque totalité des ḥāfīz du pays.

Si l'on revient à la situation du taalibe en milieu urbain, surtout qu'il y est plus astreint à la mendicité qu'à l'apprentissage du Coran, nous affirmons que ses chances d'arriver à bout de ses études sont encore beaucoup plus moindre que celles de l'élève à régime plein.

En général, les heures consacrées à l'apprentissage du Coran varient entre 7 heures et 8 heures seulement ; le reste du temps est réservé à la mendicité.

En fait l'emploi du temps du taalibe pour l'apprentissage peut être représenté comme indiqué sur le tableau ci-après.

Matinée	Après-midi	Soir
6h-7h : Prière du matin, ensuite révision des versets appris la veille. 10h-12h : Apprentissage de nouveaux versets.	15h-19h : Mémorisation des versets, précédée de la prière du début d'après-midi et suivie des prières de fin d'après-midi et du crépuscule.	21h30 mn - 22 h30 mn : Révision des leçons du jour.

A propos du temps pendant lequel, le taalibe se livre à la quête d'argent et de denrées alimentaires, nous avons constaté qu'il varie entre 7 heures et 10 heures. Et qu'à ce niveau, le volume du travail quotidien ne dépend point de la capacité de l'élève. En ce qui concerne l'apprentissage, la progression se fait au ralenti car il dépasse rarement une portion par jour.

Le tableau ci-dessous peut être représentatif en fonction des renseignements fournis par nos enquêtes concernant l'horaire fixe des quêtes pour les besoins aussi bien alimentaires, vestimentaires que financiers.

Matinée	Après-midi	Soir
7h-10h : Quête de denrées alimentaires et d'argent	12h-15h : Quête de repas de midi.	20h-21h30min : Quête de repas du soir.

Toutefois, il faut ajouter que les heures consacrées aux quêtes peuvent dépasser de très loin, celles que nous avons représentées dans ce tableau. Car, des enquêtes ont montré que le taalibe consacre plus de temps à la quête qu'à l'apprentissage. En effet, il a été révélé que celui-ci passait la moitié de sa journée à quêter.

En outre, nous voudrions attirer l'attention sur une donnée qui nous paraît très importante et qui semble être la plus déplorable des caractéristiques de l'éducation dans les daara. Celle-là est nettement affectée d'une valence négative : c'est la tendance du système éducatif traditionnel à apprécier hautement les méthodes de correction qui consistent en général à punir sévèrement l'enfant en cas de défaillances.

En effet, la majorité des maîtres jugent nécessaire l'application des punitions<sup>121</sup> en vue d'un bon redressement de l'enfant. C'est cette tendance à légitimer l'emploi du bâton ou du fouet, fortement défendu par les Serignes-daara, qui semble être à l'origine des seices corporels subis par l'enfant-taalibe. Pour bon nombre d'entre eux, qui pensent qu'on ne peut apprendre quoi que ce soit à l'enfant sans le corriger, la correction est synonyme de torture, de flagellation...

Ceci montre ouvertement la cruauté de certains parmi ces maîtres qui ne ménagent en aucun cas l'enfant même si celui-ci déploie le maximum d'efforts pour s'ériger à la hauteur de ce qu'il lui impose. Cette conception moyen-âgeuse trahit plutôt dévoile la mentalité singulière des serignes daara. Cette pratique traditionnelle est perpétrée par des maîtres qui y initient leurs grands-taalibe en leur faisant prendre le relais. En fait, les grands taalibe qui remplacent le marabout infligent un mauvais traitement aux petits taalibe qui font preuve d'indiscipline en l'absence du maître des lieux.

Or, ce sont ces châtiments, cette pression exercée sur l'enfant qui sont créateurs d'un malaise et d'un dérèglement psychologiques qui s'avèrent parfois très profonds. Ce qui provoque inéluctablement une coupure dans le développement global de l'enfant.

Ce blocage chez l'enfant s'accroît encore plus avec les conditions de vie dans lesquelles il vit en milieu urbain.

Mais l'enfant-taalibe n'est pas conscient de ce fait. Seulement, cette situation le met devant la peur de son maître. Parmi les taalibe que nous avons interrogés à ce propos, certains se plaignent de la sévérité de leur marabout, de ses exigences, de sa dureté. D'autres par contre, on s'attendait moins à

---

<sup>121</sup>. - Les punitions consistent en des bastonnades ou garrotage à l'aide d'une ficelle ou même enchaînement.

cela, bien que moins nombreux que les premiers, louent la fermeté de celui qui les éduque. Ils sont fiers d'expliquer qu'ils ont un "vrai serigne", un maître qui se fait obéir, qui "tape bien" pourrait-on dire, qui fait la morale et donne des conseils. A écouter ces enfants, on comprend que, malgré la sévérité de leur maître, ils se sentent protégés en quelque sorte. Ce fait s'explique peut être par le fait qu'ils ont été fascinés au premier contact de celui-ci ; même si, au pire des cas, ce dernier ne présente pas un profil digne du statut qu'il occupe. D'ailleurs, il est certain que tous les enfants ont une sensibilité aiguisée pour percevoir les failles et les faiblesses de ceux dont ils dépendent. Le taalibe fait partie de ce groupe.

## **B.- L'univers taalibe en milieu urbain**

Le mode de vie que mène l'enfant-taalibe ici, en milieu urbain, est des moins envieux. En effet, cet enfant qui ne se plaint pas outre mesure de son sort, y vit dans une situation déplorable au premier abord. Mais il n'en est que très peu conscient car situé dans un espace relativement étroit et projeté vers des horizons limités. Dans ce milieu restreint qu'est le daara, l'enfant ignore la contradiction, vivant dans le cadre de la société traditionnelle. Il faut ajouter que pour cet enfant "urbanisé", la pauvreté des "stimulis" intellectuels lui est causé par les conditions de vie et d'apprentissage, très défectueuses auxquelles, il fait face en milieu urbain. Cette carence n'étant compensée en rien d'autre, et ajoutée à son inadaptation au milieu ; l'enfant est comme désorienté. Car, il se trouve partagé entre la tradition qu'il vit au sein de son école d'une part et la modernité du milieu d'autre part. Mais il n'est pas encore assez mûr pour prendre conscience de sa situation, ni n'a acquis un caractère assez ferme pour chercher à s'y opposer ou bien même chercher un échappatoire. Ceci lui est très difficile surtout quand il est abandonné par les siens, aux dépens du marabout. D'ailleurs, on peut même dire que la voie de la conscience lui est extérieure..

Faut-il donc admettre comme inévitable cette situation qui semble inhérente à la vie du taalibe en milieu urbain.

En ce qui concerne le cadre d'étude, l'enfant apprend à l'endroit qui lui a été fixé par son maître. Cela peut être la cour d'une maison, une véranda ou même un garage. Parfois, c'est dans la rue sur les trottoirs ou sous les arbres ou devant les maisons, que les taalibe se regroupent pour leur

apprentissage. Des enquêtes ont montré que 63% des écoles coraniques de la région de Dakar n'ont pas de locaux. Et, l'élève apprend toujours assis par terre, mêlé à ses camarades qui sont tous assis en rangs serrés, mémorisant en chœur les versets.

Aussi, faut-il le répéter qu'il ne dispose que d'une simple tablette - comme en milieu rural d'ailleurs - pour tout matériel scolaire.

Tantôt, c'est sous un soleil accablant et une chaleur intense dans un environnement de pollution sonore et de spectacle permanent de la rue que l'enfant-taalibe s'efforce de retenir des versets ; tantôt il est obligé d'étudier le soir sous la lueur de bûches de bois qui sert d'éclairage au cours.

Là également, le petit taalibe apprend dans une angoisse et une crainte permanentes de recevoir au dépourvu des coups de bâton de la part d'un grand-taalibe que son maître désigne souvent comme suppléant. Pour cet enfant, la souffrance ne s'arrête pas là. Il est à plaindre dans tous les cas en milieu urbain. Il faut vraiment se rendre dans un daara pour cerner de près la précarité des conditions d'existence des taalibe.

En ce qui concerne les conditions de vie, il en ressort une négligence totale aussi bien de la part du marabout que de celle des parents. En effet, ces enfants on peut oser le dire, sont presque sans logement. C'est la raison pour laquelle nous avons trouvé certains d'entre eux dans des baraques délabrées où ils se couchent à même le sol. D'autres, d'ailleurs, dorment à la belle étoile dans la cour de la maison où loge le marabout ; celui-ci n'est parfois locataire que d'une seule chambre. Il y a même ceux qui dorment dans des "abris provisoires" : garages ou locaux dont les travaux de construction sont interrompus. Tous ces pseudo-logis sont caractérisés par un manque total de commodité minimale : pas d'eau, ni d'électricité, ni aucune propreté de l'endroit. Dans de telles conditions, on comprend que la survie et le développement de ces enfants soient quotidiennement hypothéqués puisque leur hygiène, leur santé et leur nutrition ne sont pas prises en considération.

De ce fait, dans cette situation de quasi-abandon, le taalibe vit en général, dans des endroits infectés de poux, de punaises, de cafards, de rats, bref de toutes sortes de bestioles. L'hygiène y fait défaut. Ce qui est dû en partie, au fait de son difficile accès à l'eau. Il manque de tout et sans exagération aucune, il ne se lave que très rarement. De même, ses vêtements, souvent en mauvais



*Des habitations de fortune :  
une maison en construction interrompue...*



*...ou bien une baraque servent de dortoir aux taalibe*

état, sont à peine lavés, faute de savon<sup>122</sup>. Cela nous a été confirmé par de jeunes taalibe rencontré à Yeumbeul et qui ne souvenaient même pas à quand remontait leur dernier bain<sup>123</sup>. Cela se voyait d'ailleurs à leur mine.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'on assiste à des épidémies telles que le choléra, la typhoïde, la gale, parfois même la diarrhée chronique, la conjonctivite et surtout le paludisme pendant l'hivernage.

Quant à l'alimentation, le taalibe est très mal nourri. Sa nourriture consiste essentiellement en des restes de repas de tous genres qu'il recueille habituellement dans sa sébile. De là, nous en déduisons la cause des maladies auxquelles il est exposé. Celles-ci, si fréquentes dans les daara, ne sont que les répercussions du manque d'hygiène ; et révèlent l'état malsain dans lequel vit le taalibe dans ces écoles. Car, même avec l'entassement d'un grand nombre de taalibe dans des salles relativement petites leur servant de dortoir, comme c'est le cas dans beaucoup de daara, il y a des risques de contamination en cas d'atteinte par l'un d'entre eux d'une maladie contagieuse non despistée. Et c'est ce qui explique la fréquence des épidémies au niveau des daara.

Et malgré les besoins d'hygiène ici ressentis, le taalibe demeure le grand exclu des services de santé primaire en ce qui concerne les soins préventifs<sup>124</sup>.

Donc à l'impossibilité de nourrir leurs disciplines, s'ajoute celle de leur assurer un minimum de soin.

Selon des enquêtes réalisées en 1977 par les services de la promotion humaine portant sur 6300 recensés à Dakar, 80 % d'entre eux ne sont pas conduits à l'hôpital en cas de maladie ou blessure. En 1990, ce taux a été relativement confirmé par différents témoignages d'enfants-taalibe dans des reportages à la télévision nationale. Aujourd'hui, certains d'entre eux disent qu'ils sont soignés par le marabout avec du "Saafara", qui est une sorte d'eau "bénite" et par des incantations. D'autres, par contre, avancent qu'ils se soignent eux-mêmes en ayant recours à des moyens d'auto-médication.

Ici, deux raisons semblent se présenter dans le fait que le maître ne conduit pas le taalibe malade aux dispensaires ou hôpitaux et qu'il administre lui-même une sorte de médication.

<sup>122</sup>.- C'est la raison qui explique pourquoi les taalibe viennent parfois demander du savon dans les maisons pour faire leur linge.

<sup>123</sup>.- A ce propos, l'un des taalibe nous a déclaré : "Je ne me souviens pas exactement à quand remonte mon dernier bain ; je sais seulement qu'il y a longtemps".

<sup>124</sup>.- Les taalibe ne sont pas souvent touchés par les campagnes de vaccination contre les maladies contagieuses. Celles-ci ne se limitent qu'au niveau des quartiers.



*Des taalibe à la quête d'aumône dans une rue de Dakar*



*De petits taalibe se partagent les restes d'un repas*

La première est d'ordre culturel car le recours à la médecine traditionnelle et mystique d'essence religieuse, est celle qui, selon le marabout, convient le plus à l'homme ; et est prétendue être la plus efficace et remédiant à tous les maux. C'est cette conception du traditionnaliste qui augmente le taux de mortalité des enfants-taalibe au niveau des daara.

Certains marabouts gardent l'enfant malade jusqu'à l'aggravation de la situation par leur attachement au soi-disant traitement médical.

La seconde raison relève des problèmes d'ordre économique. A ce niveau, le marabout craint souvent les dépenses qui consistent à payer des médicaments pour son élève ; et les ordonnances coûtent chères à son avis puisque la personne malade qui est le taalibe n'en vaut pas la peine par rapport à ses propres préoccupations.

En revanche, il existe en marge de ces marabouts, certains qui sont consciencieux et s'engagent entièrement dans leur mission. Ceux-là savent que leur responsabilité ne se limite pas au niveau restreint de l'enseignement. Ils s'occupent intégralement de leurs élèves sur tous les plans. C'est le cas des marabouts qui ont mis à la disposition de leur école, un centre de soin ou une petite pharmacie en sollicitant des médicaments auprès des organismes ou ils se les procurent par leurs propres moyens. Nous citons ceux du milieu rural comme Serigne Abdoul Aziz TOURE, Serigne Mouhammadou Moctar LO ; et quelques structures de soin en milieu urbain comme celles qu'on trouve actuellement à l'hôpital Aristide Le Dantec et Alber Royer.

En outre, ces maîtres font preuve de bonne foi, en s'occupant de l'organisation interne et de la gestion d'un daara. Là, les maîtres d'école du milieu rural semblent faire plus preuve de compétence et de sérieux que leurs confrères du milieu urbain. Pourtant, les problèmes leur sont communs ; puisqu'à Djamaal comme à Fass, aucune aide de quelque nature que ce soit, n'est reçue de la part de l'Etat. Sauf quelques bonnes volontés qui, conscientes des difficultés auxquelles les daara sont souvent confrontées, envoient parfois des dons. Néanmoins, les taalibe n'y souffrent pas pour autant. Rare est le cas, où ils souffrent de pénurie alimentaire. Et ils logent dans des cases spacieuses ; parfois dans une grande salle servant de dortoir. C'est le cas du daara de Coki où même l'alimentation en eau est assurée grâce à un grand réservoir d'eau potable. Même un poste de santé tenu par un infirmier compétent, assure convenablement la couverture sanitaire. Il en va de même pour le daara de Fass.

Sur ce point, les conditions de vie des élèves sont meilleures en milieu rural et dépassent de loin celles des daara dans les villes. Là, le taalibe est entièrement pris en charge par le daara et aucune rétribution n'est exigée des parents qui semble égaler la valeur de la charge de l'enfant. Tandis qu'en ville, le taalibe est négligé par son maître. C'est ainsi que dans cette vie de misère, certains taalibe cherchent en dehors du daara d'autres modèles de survie en utilisant leurs compétences. Ainsi donc, ces enfants se lancent dans la débrouillardise, et peu leur importe le genre d'activités auxquelles ils s'adonnent. En fait, d'aucuns sont laveurs de voitures, certains exercent le métier de cireurs de chaussures ou porteurs de bagages comme on le voit chaque jour dans les marchés. Ainsi pour échapper à la galère ils vont à la recherche tâtonnante de petits métiers. On peut noter à ce propos, l'exemple des jeunes taalibe qui font de menus bricoles pour amasser quelques sous. Dans cette stratégie de survie, le taalibe joue un rôle important au profit du maître car les bénéfices qu'il tire de ces petits travaux sont parfois substantiels. En réalité, il y a des cas où le marabout compte uniquement sur ses taalibe pour se tirer d'affaire. De là, donc apparaît la valeur de l'effort humain même s'il s'agit ici d'un enfant. Il en découle même une notion de la fonction sociale de l'enfant ; celle qu'on retrouve naturellement dans le contexte traditionnel de la société. L'enfant qui y représente une valeur de prestige, remplit une fonction qui paraît aussi considérable qu'il ne représente pas seulement l'avenir mais aussi la force du présent.

C'est pourquoi, dès leur arrivée en ville, les taalibe sont lâchés dans la nature avec parfois l'obligation de rentabiliser pour le compte du marabout. On peut reconnaître qu'une telle situation comporte un risque de changement de mœurs chez l'enfant.

Les taalibe sont nombreux à vivre ainsi dans les daara, dans une situation pour le moins épouvantable. Aussi passent-ils le plus clair de leur temps à tendre la main, parce que contraints à la mendicité, leur seul moyen de survie durant les études coraniques. Il faut signaler que plusieurs d'entre eux, contaminés par les autres "enfants de la rue", finissent par emprunter le chemin de la délinquance, du grand banditisme. Ceci s'explique par le fait que dans le milieu urbain, loin du noyau familial, ils sont laissés à eux-mêmes, victimes de l'indifférence de la société. Mais on doit considérer que c'est la crise générale dont souffre cette société qui s'exprime ainsi, d'une manière particulière au vu de cette catégorie de jeunes garçons qui n'en est qu'un élément. Et "ce qui est en cause, dira-t-on, ce n'est pas la crise de la jeunesse, c'est la crise de la société".

En fait, dans ce contexte de misère, c'est toute la vie des taalibe qui est compromise. A l'âge de l'innocence, ils voient les meilleures années de leur vie sacrifiées puisque généralement ils ont entre 5 et 15 ans. Disons que dans ces daara, tout inspire désolation et tristesse. En effet, le taalibe y vit dans des conditions très précaires et pour manger à sa faim, il doit courrir derrière une hypothétique pitance. En réalité, il est mal nourri, car ne comptant que sur des restes de repas donnés par-ci par-là en guise de charité.

Ainsi, se résume la vie du taalibe en milieu urbain où la misère et la souffrance demeurent son lot quotidien.

Dans son milieu, l'habit fait le moine car le taalibe est identifiable à son accoutrement. De vieux habits sales, pieds nus, de la crasse un peu partout sur le corps... Tel est le prototype de l'enfant-taalibe en milieu urbain.

En outre, en considérant les aspects qui caractérisent la vie du taalibe dans les centres urbains, on constate que tout concourt à détruire l'enfant qui se trouve en lui.

Car, à la grande tâche d'apprentissage viennent s'ajouter des conditions de vie misérables. Pire est le comportement du marabout qui, en faisant découvrir le milieu urbain à son élève, lui impose un itinéraire qui, disons-le, risque de compromettre son avenir.

Néanmoins, l'enfant continue à subir naturellement l'éducation dont nous avons déjà énoncé quelques principes. Toutefois, ces principes, on s'en doute, ne semblent plus être adaptés en ce sens qu'ils ne favorisent pas l'intégration de l'enfant-taalibe dans le monde moderne. Ils contribuent plutôt, dans le contexte urbain, à une métamorphose de cette créature, par la pratique de la mendicité dans la mesure où celle-ci le conduit à la rue. Et à force de fréquenter la rue, il intègre d'autres milieux, dans la mesure où on sait que le milieu coutumier imprègne l'enfant, et a son maximum d'influence sur lui.

L'examen de cet état de fait est très important dans la mesure où il révèle des implications qu'a la rue sur les attitudes. Déjà, celle-ci semble être prédisposée à favoriser chez l'enfant la formation et le développement de comportement dits délictueux tels que le goût à l'arrance, au vagabondage, la malignité et l'escroquerie... On voit que se développe en lui des facultés nocives. Et à ce propos on peut faire mention des délits souvent commis par des taalibe tel par exemple le vol.

Dans ce cas précis, on peut dire que les daara auraient manqué à leur fonction d'éducateurs. On dirait qu'ils ont même raté la réussite de leur vocation ; celle qui consistait à former un individu

exemplaire puisqu'elle visait également la perfection morale et spirituelle de l'enfant. Or, ici, celui-ci risque de compter parmi les déchets sociaux par suite d'un certain nombre de défauts de comportement.

## **SECTION 2 : L'ENFANT TAALIBE VICTIME DE SON MAITRE**

Le taalibe qu'on retrouve en milieu urbain présente un profil des plus misérables. C'est celui-là même qui reflète une image pitoyable de l'enfance en difficultés. Mais il incarne également l'œuvre des maîtres d'école coranique qui sont indignes de ce nom ; de même que le mauvais produit du système éducatif de l'école coranique traditionnel en milieu urbain. Il convient, par conséquent d'étudier les faits qui ont participé à la production de cet individu dans la société. Nous entendons par là les problèmes liés à son inadaptation à l'environnement qui l'entoure ; et à sa survie dans la société urbaine.

### **A.- De l'inadaptation à la désintégration**

De prime abord, on peut affirmer que l'inadaptation de l'enfant-taalibe est non seulement due aux contradictions propres à l'enfance considérée comme période de transformation ; mais aussi à celles qui caractérisent les rapports globaux entre la vie rurale et la vie citadine. Car, dans l'actuelle période d'évolution, le problème de l'inadaptation des taalibe réside dans cette difficulté à assimiler pleinement des normes et des exigences de conduite qui leur sont culturellement extérieures. Il s'agit donc, pour l'enfant, d'apprendre à vivre dans un monde incompatible avec ce qu'il a toujours vécu. En effet, les taalibe que nous trouvons dans les centres urbains et qui viennent en général des régions rurales, sont les plus exposés à ce problème d'inadaptation. Pourtant, en réalité, ces taalibe subissent, même si cela n'est pas apparent, des influences de la part du milieu physique, social et même culturel dans ce contexte nouveau.

D'ailleurs, leur développement se fait en fonction de ces influences diront le sociologue et le psychologue.

Dans ce cas, il serait convenable de parler plutôt des modes d'adaptation de l'enfant, en milieu urbain.

Mais, il se trouve que la situation est plutôt celle liée à l'inadaptation de l'enfant-taalibe. Nous avons constaté à cet effet d'ailleurs que les taalibe, ne se trouvant pas intégrés, non considérés ou non vus comme les autres individus, s'en montraient profondément affectés, déprimés et parfois même mécontents de leur entourage. Déjà, au simple niveau social, il y a inadaptation. Car, la société n'offre rien ou trop peu à ces enfants pour s'adapter, en adoptant destypes de comportement extérieur au contexte socio-culturel du milieu rural.

Donc, l'enfant dans le milieu urbain, ne trouve donc aucun cadre approprié et n'y jouit d'aucune certitude en ce qui concerne les moyens que la société lui propose.

Or, l'action du milieu social sur la croissance de l'enfant résulte de facteurs non négligeables et son développement mental reste fortement lié aux conditions socio-économiques. Les difficultés que rencontre celui-là à s'adapter à l'environnement du milieu urbain, ou bien à en assimiler les éléments peuvent entraîner également un problème psychologique. Car, incapable de contrôler sa propre vie et de suivre l'évolution sociale de l'environnement urbain, l'enfant se retrouve soit abandonné à lui-même, soit abandonnant un système de valeurs désormais inadaptées. C'est ce qui explique la révolte de certains jeunes taalibe qui deviennent des délinquants. Mais l'effet psychologique le plus souvent manifesté demeure celui de repli sur soi-même. Au niveau psycho-sociologique, on peut donc parler d'enfance inadaptée.

En guise de conclusion, retenons que le seul moyen de survie face aux divers problèmes qui se posent à lui, taalibe, est cependant, de se conformer à la vie que lui propose et le lui impose son maître par le système éducatif du daara.

## **B.- La survivance des taalibe en milieu urbain**

La vie à laquelle sont destinés les taalibe dans la plupart des daara en milieu urbain incarne la misère totale. Cet état de fait trouve ses racines dans la situation sociale du marabout et des taalibe. C'est-à-dire que le marabout est souvent sans ressources ni revenu ; les parents des taalibe aussi dans la majorité, sont de conditions de vie modestes. Ce qui ne facilite pas la tâche au marabout qui semble rencontrer des difficultés insurmontables ; au risque même de perdre tout contrôle en ce qui concerne la protection des enfants qui lui sont confiés.

Et comme il n'y a aucun contrat entre les parents de ces enfants et lui, on reconnaît qu'il soit très difficile de nourrir ce bon nombre d'enfants. Ces élèves dont le maître ne comptait que sur la terre en milieu rural, pour leur survie, deviennent brusquement un fardeau sur le dos de leur responsable. Il existe cependant certains taalibe qui arrivent tant bien que mal à échapper à la faim. Ce sont ceux dont le marabout associe à l'enseignement coranique le commerce. Celui-ci accueille souvent des élèves habitant la ville même et aux parents desquels, il fixe une somme en guise de sa propre rémunération. La règle générale est 500 F pour chaque élève par mois. Cette participation des élèves résidant chez leurs parents, lui sert de coup de pouce pour assurer la survie des taalibe qui lui viennent des villages. Parfois, c'est la cotisation du Mercredi<sup>125</sup> par ceux-là contribue aussi à assister le marabout dans la charge alimentaire. Hormis ces quelques assistances, le marabout tente tout seul de subvenir aux besoins alimentaires des taalibe, d'où l'insuffisance de la nourriture qui pousse les enfants à la quête de repas. C'est cette insuffisance alimentaire qui explique d'ailleurs la persistance de la mendicité.

A cela, s'ajoute la promiscuité dans laquelle vit l'enfant. A ce propos, nous avons remarqué l'entassement d'un nombre d'enfants si important dans des salles relativement petites. Ces enfants s'y couchent à même le sol, extrêmement entassés du fait de l'espace exigu et de leur surnombre. Dans certains daara, il n'y a même pas de nattes et les locaux sont parfois sans fenêtres ; et en période de chaleur intense, certains des taalibe sont sujets à des problèmes de santé plus précisément ceux liés à la respiration. On y note des cas d'étouffements pour ceux qui sont asthmatiques ou ayant des problèmes respiratoires.

Ces conditions de vie comportent beaucoup de risques liés à la santé de l'enfant. Car en cas d'atteinte par son camarade d'une maladie contagieuse, celui-ci peut être rapidement touché.

D'autres par contre, dorment à la belle étoile faute de place et cela se fait même en période de froid.

Sur ce plan du cadre et des conditions, le petit taalibe vit une misère affirmée. Si l'on ajoute à cela, les conditions de vie défectueuse, insuffisance de sommeil, faim, soif et épuisement, on se rend compte que l'enfant ne peut en aucun cas s'épanouir pleinement. Il nous arrive même à l'idée de

---

<sup>125</sup>.- Communément appelé "Alarba", ce mot arabe emprunté par le Wolof signifie mercredi. C'est à ce jour que la somme de 25 F ou 50 F est systématiquement versée en guise de récompense hebdomadaire destinée au marabout. En milieu rural, cet apport est remplacé par le travail dans un champ appartenant au maître et devant être collectivement cultivé ce jour-là.

remettre en question ce que disait Amar SAMB en écrivant que le système éducatif dans ce cadre là, "vise à l'épanouissement de l'esprit, du corps et du cœur"<sup>126</sup>.

Car, ne perdons pas de vue que dans cette vie de daara, l'enfant ressent aussi un manque d'affectivité. En proie à la souffrance, il vit également dans la misère affective. En fait, l'enfant-taalibe isolé, vit dans des milieux où il ne bénéficie plus de l'environnement familial. La plupart des taalibe sont sevrés de famille dès cinq ans.

D'après les enquêtes réalisées en 1978 par l'Institut Islamique de Dakar, "sur les deux cents taalibe interrogés, vingt et trois seulement, soit 11,5 % ont leurs parents à Dakar. Tous les autres se trouvent seuls dans cette ville, loin de leur famille.

Une autre source d'enquêtes réalisées en 1977 par les services du Secrétariat à la Promotion Humaine, révélaient que 47 % des taalibe parmi les 6300 recensés à Dakar ne recevaient jamais la visite d'un membre quelconque de sa famille.

Modou, un des taalibe que nous avons rencontré au daara de Serigne Ousmane SECK à Kaolack nous confie : "Depuis que je suis ici, mon père n'est venu me voir qu'une seule fois".

Cet enfant de 6 ans qui en est à sa deuxième année, a pratiquement le même sort que ces 93 autres camarades. Ils ont tous les sentiments d'être abandonnés par leurs parents.

En somme, on constate que dans la plupart des daara, beaucoup de réalités sont contradictoires aux objectifs de l'enseignement coranique d'une part, et aux principes de l'Islam d'autre part. Car si l'on jette un coup d'œil aux droits de l'enfant en l'Islam, on serait en droit de dire que les daara en milieu urbain ont deviné du chemin. Le traitement qui y est réservé à l'enfant semble être banni par l'Islam. Car celui-ci préconise avant tout une bonne considération accordée à l'enfant. Son éducation, sa santé, son hygiène, sa nutrition et son affection sont recommandés aussi bien dans le Coran que dans les Hadith.

Or, la sous-alimentation et la malnutrition sont les habituées de la vie de daara. L'abandon et la misère affective n'y sont pas étrangers. Mais tout cela ne résulte que d'une absence de considération accordée à l'école coranique dans son ensemble. Ce manque de considération s'est beaucoup plus manifestée ces dernières années avec les critiques de toutes sortes à l'endroit des daara ; surtout avec l'expansion du phénomène de la mendicité.

---

<sup>126</sup>.- SAMB, Amar.- Op. cit. p. 101.

### CHAPITRE III : LE TAALIBE ET LE PROBLEME DE LA MENDICITE

Phénomène poignant, la mendicité des taalibe a heurté les consciences et fait couler beaucoup de salive. Ce thème est d'actualité depuis plusieurs années déjà à cause de l'ampleur et de la gravité de la situation qui en déroule dans notre pays. En effet, souvent on met l'accent sur l'extension du phénomène lié, semble-t-il, à l'urbanisation et à l'exode des marabouts. Parfois, on accuse le désengagement des parents des taalibe ou on évoque le manque d'assistance aux maîtres d'école coranique ; carence considérée d'ailleurs comme la cause même de l'éclosion du mal.

Cependant, on a coutume d'imputer au fait le concours des circonstances. Pourtant, la mendicité est considérée comme corollaire de l'enseignement coranique. Cela est bien possible car le phénomène de quête est aussi ancien que l'école coranique. Seulement, il a pris une autre tournure ces dernières années. Ceci repose en fait sur une série de constatations faites à ce propos ; surtout dans les centres urbains. Et ce sont des faits relatifs aux réalités de la société sénégalaise en général et de la vie urbaine en particulier.

Il convient donc d'étudier les raisons liées à la mendicité des taalibe pour comprendre les problèmes actuels et préconiser des solutions.

#### SECTION 1 : LES ORIGINES DE LA MENDICITE

##### A.- Aspect historique

Le mode traditionnel de transmission de l'enseignement du Coran a toujours insisté sur la formation du caractère de celui qui y est soumis. Dans les principes du système éducatif, est incluse une grande considération accordée à l'acquisition de certaines qualités telles que la politesse, la modestie, l'humilité, etc.

Ainsi, l'obligation faite aux élèves d'aller demander l'aumône relève des principes éducatifs de l'enseignement coranique traditionnel. En fait, l'origine de la mendicité "réside dans le désir des maîtres d'éduquer les taalibe dans une vie ascétique et humble.<sup>127</sup>"

<sup>127</sup> Cf NDIAYE Mamadou, op.cit. p.32

Ce phénomène est donc apparu très tôt dans les foyers d'enseignement du Sénégal. "La quête d'aumône revêtait une signification mystique qu'on semble perdre de vue", ajoute le Professeur Rawane MBAYE<sup>128</sup>.

Donc l'objectif de l'école coranique en instituant cette pratique était de forger l'humilité de l'enfant et le préparer à une vie humble ; comme le dit si bien Mamadou SOW, un maître coranique à Ouagou Niayes<sup>129</sup>, "on ordonne à l'enfant d'aller demander l'aumône pour éliminer chez lui tout orgueil et tout égoïsme".

De là, on constate que cette pratique de l'école coranique est jusqu'à nos jours soutenue par ceux qui conservent encore le système traditionnel. Mais cette idée traditionnelle qui favorise la débauche ne reçoit qu'une faible approbation.

Ceci mérite d'être souligné dans la mesure où il se confirme par les opinions relatives à la question. Et en se référant au contexte et aux raisons souvent avancées par certains maîtres coraniques du milieu urbain, on dirait d'ailleurs que seules les raisons économiques semblent justifier la mendicité des élèves, d'autant plus que les tenants de l'idée traditionnelle citée plus haut n'ont pas fourni un argument probant. D'aucuns nient même l'existence du phénomène dans les anciens foyers d'enseignement en apportant des preuves à l'appui. Comme le fait le professeur Mamadou NDIAYE qui affirme : "Pourtant, force nous est de constater que les grands foyers islamiques de l'Orient comme de l'Occident musulmans n'ont pas connu l'existence de la mendicité.<sup>130</sup>". Il démontre par là que même au niveau de Tombouctou, berceau de la culture islamique au Soudan Occidental, cette pratique n'était pas introduite dans le régime d'internat. Donc cette théologisation de l'aumône est remise en question.

A ce propos, un autre maître nous confie que "le taalibe n'a pas besoin de mendier pour acquérir l'humilité propre à un musulman, et qu'enfin la vérité est que certains de ses confrères les utilisent souvent pour assurer leur propre survie.<sup>131</sup>".

<sup>128</sup> Cf Rawane MBAYE, op.cit. p.239

<sup>129</sup> Un des quartiers dans le centre ville de Dakar

<sup>130</sup> Cf NDIAYE Mamadou, op.cit. p.32

<sup>131</sup> Propos de Serigne GUEYE, Maître d'école coranique à Yoff (Banlieue dakaroise).

Voyons donc sur le plan économique si la mendicité trouve réellement sa raison d'être.

## B.- Aspects économiques

La représentation du problème de la mendicité de l'enfant-taalibe s'appuie sur le seul critère de l'insuffisance des revenus du marabout. Il s'agit donc des problèmes de survie. Le maître provenant du milieu rural, se trouve en face de difficultés d'ordre économique. Or, il doit assurer la survie à ses taalibe. Et ceux-là, dans leur écrasante majorité, ne sont pas originaires de la ville où il s'est installé; ils sont venus eux aussi des campagnes, consécutivement à la situation de leur marabout. Ils n'ont donc pas d'attache familiale, ne connaissant que leur maître. C'est pourquoi, quand ils sont envoyés chercher de l'aumône, ils n'ont pas le choix puisque leur responsabilité incombe entièrement au marabout qui, d'ailleurs, avoue avoir la charge de ceux-là. Ainsi donc, c'est le marabout qui doit nourrir ses élèves alors qu'il se trouve que lui-même vit du jour au lendemain. Rien d'étonnant donc à ce que le taalibe soit astreint à mendier pour vivre et faire vivre son maître. D'ailleurs, aux yeux de ce dernier, le taalibe représente "un élément économique très dynamique".

Avouons que ce sont les parents eux-mêmes qui contribuent à créer cette situation puisqu'ils abandonnent leurs enfants aux dépens du marabout et ne lui facilitent pas la tâche. Aucun effort n'est fourni de leur part pour assister le marabout. C'est la raison qui explique peut-être le fait que certains marabouts se fixent un salaire mensuel en imposant aux parents un montant variant entre 500 et 1000 FCFA comme le font ceux de FASS TOURE dont le montant de paiement est passé de 10.000 à 13.000 FCFA pour les élèves internés.

Force est de reconnaître cependant que ces montants se révèlent insignifiants par rapport à la charge du marabout.

Par ailleurs, Il faut signaler que si la mendicité continue à être pratiquée dans les daara, c'est en partie à cause de la pauvreté qui frappe les parents de taalibe vivant dans leur majorité en milieu rural. Ainsi, au cours de nos enquêtes, Serigne Souleymane SECK<sup>132</sup> reconnaît franchement que la mendicité reste cependant la seule voie ouverte même si elle ne règle pas tous les problèmes. Aussi, avoue-t-il que c'est cette situation plus que tout autre chose qui pousse à cette mendicité.

<sup>132</sup> Un maître paralytique dirigeant l'un des daara les plus populaires de la ville de Kaolack, dans le quartier de Médina.

Ainsi, il s'explique : "J'ai même des difficultés pour assurer ma dépense quotidienne, confesse-t-il. Comment voulez-vous que dans de telles conditions, je puisse nourrir une centaine de garçons ? Les parents me viennent rarement en aide, deux ou trois fois dans l'année, ils donnent du riz ou du mil sinon une somme dérisoire de 1.000 F".

Un autre témoignage est celui de Serigne Al Housseynou KA <sup>133</sup> qui nous confie que, chassé par les rigueurs de la sécheresse, il a pris le chemin de l'exode vers Saint-Louis. Là, il tient un petit commerce dont le revenu n'assure pas son quotidien. Il ajoute : "Je ne pouvais plus assurer la nourriture des enfants et mon idée était qu'en venant en ville avec eux, ils pourraient se débrouiller.

Au vu de tout ce qui précède, on voit que seules des raisons d'ordre économique poussent la majorité des maîtres à appliquer la mendicité. Le phénomène s'institutionnalise et aboutit à une véritable instrumentalisation de l'enfant. Le taalibe va donc être la grande victime du mouvement migratoire des campagnes vers les villes, théâtre de crise socio-économique et où les marabouts cherchent à reproduire, plus qu'ils ne le faisaient en milieu rural.

Nous pouvons donc mesurer à quel point les transformations économiques ont pu entraîner le reversement du sujet à sa situation sociale. Ceci se reflète surtout à travers les divers aspects de la mendicité en milieu urbain.

## SECTION 2 : LA MENDICITE URBAINE

Il semble banal d'évoquer encore aujourd'hui les problèmes liés à la mendicité des taalibe. Mais il se trouve que ces problèmes sont d'une gravité telle qu'ils gênent la société. En fait, le cours de ce phénomène ne s'est point interrompu et ses incidences sont péniblement vécues aussi bien par les garants de l'enseignement coranique que par les taalibe dont la vie a pris un autre tournant depuis longtemps déjà.

Afin de comprendre cette perception des choses, il convient de voir d'abord la situation de l'enfant-taalibe à travers la mendicité, et ensuite en étudier les effets qui s'en dégagent.

---

133.- Cf. Note 119, p. 62.

## A.- Le taalibisme ou la mendicité de l'enfant taalibe

On note depuis quelques années une forte expansion de la mendicité enfantine affectant un nombre considérable de taalibe. Les nombreux marabouts installés dans les centres urbains sont à la base de ce fléau. Mais les parents aussi en ont leur part de responsabilité.

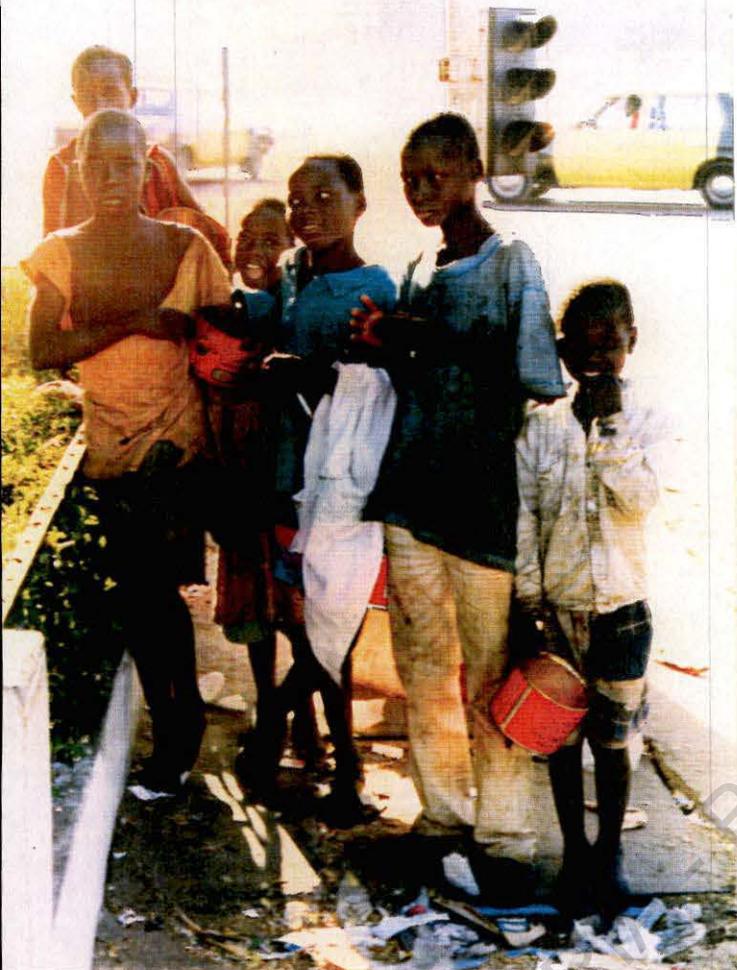
Cependant, tout vient de la crise économique, si bien que la grande victime, l'enfant-taalibe, est devenu une sorte de "machine à produire", une source de ravitaillement ou même de revenu pour la plupart des maîtres coraniques en zone urbaine.

C'est pourquoi, on assiste à une certaine tendance à la professionnalisation de la mendicité chez les taalibe. Ainsi, d'autres enfants issus de familles pauvres viennent-ils gonfler le nombre de ces enfants-mendiants. De ce fait, leur nombre est si important qu'il est devenu une grande source d'inquiétude. En effet, on estime le nombre des taalibe-mendiants à près de 100.000 sur l'ensemble du territoire<sup>134</sup>. Un recensement datant de 1991 effectué par la Direction de l'Action Sociale chiffre le nombre des taalibe-mendiants à près de 2.000 dans la seule ville de Saint-Louis et 15.000 dans la région de Dakar. Mais Thiès, Diourbel, MBour, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor constituent également des carrefours de la mendicité des taalibe où on les voit.

Ces élèves pensionnaires des daara reçoivent entre autres, des denrées qui consistent en des morceaux de sucre, du riz, de l'argent, etc.

Ainsi; dans presque toutes les grandes villes du Sénégal, on retrouve un nombre important de taalibe-mendiants. Comme il a été souligné, les taalibe mendient sur ordre des marabouts qui tirent l'essentiel de leurs ressources de la mendicité. En effet, tous les centres urbains explosent actuellement sous le poids des taalibe. On les rencontre à divers points stratégiques. Ils opèrent en petits groupes tournant autour de cinq personnes en moyenne. On les retrouve dans les quartiers, les stations, devant les banques, les postes et dans les marchés, circulant par cohorte, tendant la main aux passants pour demander l'obole. Comme une vague déferlante, ils sillonnent les rues le long de la journée. La plupart des taalibe habitent dans les quartiers périphériques, et pour gagner plus d'argent ils n'hésitent pas à se rendre au centre des villes, parcourant ainsi plusieurs kilomètres à pied au risque de leur vie compte tenu de l'insécurité causée par les nombreux accidents.

<sup>134</sup> Cf. Analyse de la situation, UNICEF, Dakar, 1993



*Le feu-rouge un des principaux repères des taalibe*



*un autre repère : la station d'essence*

De surcroît, la mendicité est organisée par certains marabouts de façon à éviter les défaillances de certains taalibe. En fait, le maître met à la tête de chaque groupe de petits taalibe un grand taalibe, un peu plus âgé que ceux-là. Celui-ci surveille la collecte tout en mendiant comme ses confrères. C'est lui "l'oeil du maître" qui dénonce ceux qui mettent de l'argent à côté, surtout quand le marabout leur impose une somme fixe qui varie de 75 francs à 125 francs. Beaucoup de taalibe interrogés à ce sujet sont formels : "Si nous n'apportons pas ce que nous exige le maître, il nous bastonne". Certains marabouts plus cruels exigent la somme de 500 francs.

On s'aperçoit ici que cette situation du taalibe asservi n'est que le résultat d'une certaine institutionnalisation de la mendicité.

En outre, la conditionnalité dans la somme à rapporter fait que le petit taalibe consacre une grande partie de sa journée à mendier en vue de rentabiliser sa journée.

Prenons l'exemple du taalibe à Dakar. Son temps concernant les quêtes est ainsi réparti<sup>135</sup>

Matinée	Après-midi	Soir
6h-10h	12h-14h	18h-20h
Quête d'argent et de denrées alimentaires	Quête de repas	Quête d'argent
	14h30-16h	20h-21h
	Quête d'argent	Quête de repas

Nous devons faire une petite précision en ce qui concerne l'heure où commence la quête.

Pour notre compte, nous avons constaté que c'est à 7H du matin que les taalibe, après la prière du matin et une petite révision, partent à la quête d'aumône. En outre, si l'on considère ce tableau, on s'aperçoit bien que le nombre d'heures consacrées aux quêtes dépasse 10 heures. Or, une journée entière au daara est évaluée à près de 16 heures. Le taalibe se lève, pour ainsi dire, à 6 heures et ne se couche qu'à 22 heures, parfois même à 23 heures.

<sup>135</sup> Cf NDIAYE Mamadou, op.cit. p.162



*La vie de la rue : rester pendant des heures à tendre la main aux passants (conducteurs, piétons, etc...)*

Mais si l'on soustrait au total des heures de la journée de l'élève les 16 heures des quêtes, on voit nettement qu'il ne lui reste que 6 heures de temps pour son apprentissage. Dans ce cas, nous nous rendons compte que la vie du taalibe est presque vouée à la mendicité et non à l'apprentissage du Coran.

Ainsi peut-on résumer le train quotidien de l'enfant-taalibe qui se lève très tôt le matin et se couche tard dans la soirée, se consacrant tant soit peu à ses études.

En fait, il n'apprend qu'à l'aube, un peu au milieu de la journée et le soir au coucher. Pour le reste du temps, il se débrouille pour trouver sa nourriture, ayant pour seul recours la mendicité.

Mais la question est de savoir comment est perçue la mendicité à travers le taalibe, cet enfant asservi par ce phénomène qu'on pourrait considérer comme un déviationnisme institutionnel ?

## **B.- Problématique de la mendicité urbaine**

La problématique de la mendicité dans les centres urbains est complexe du fait des différents aspects qu'elle comporte. En fait, la mendicité pose des problèmes de natures diverses.

En effet, il ressort des diverses assises de ces dernières années que la mendicité est la cause de confrontations aussi houleuses que l'on se croirait devant une tribune de conflits verbaux.

En matière de repères, deux raisons semblent prévaloir dans ce fait.

La première est un problème d'ordre culturel. Car d'une part, dans la tradition sénégalaise musulmane, la souffrance est perçue comme inséparable de la valeur éducative. Elle est en quelque sorte une préparation à la capacité de faire face à toute difficulté ultérieure, mais également à un moyen d'acquérir des vertus.

D'autre part, il y a dans les traditions sénégalaises de fortes pratiques de solidarité et de partage où l'enfant tout comme les personnes handicapées physiquement sont assistées par la collectivité. La religion musulmane vient intégrer dans cette éthique de la société traditionnelle, une

philosophie relevant de ce contexte mais dans une optique d'ordre théologique : donner la charité relèverait d'un acte pieux et, réciproquement, recevoir la charité est considérée comme une dévotion. Et c'est ainsi que l'éducation religieuse prédispose ces différentes catégories sociales à l'auto-humiliation. A vrai dire, cette validité de la chose conduit à une catégorisation des couches à l'échelle sociale.

La deuxième raison repose sur des questions d'ordre économique évoquées plus haut et relevant essentiellement des conditionnements et contraintes économiques. C'est ce qui explique cette tendance chez bon nombre de maîtres d'école coranique à adopter la mendicité comme moyen de survie.

D'après les enquêtes réalisées en 1977 par l'Institut Islamique au niveau de la région de Dakar, 90% des maîtres interrogés estiment qu'ils doivent légitimement envoyer leurs taalibe faire des quêtes.

Par ailleurs, l'ampleur de la mendicité et surtout de ses impacts négatifs sur le devenir des enfants voués à cette situation est telle qu'elle a causé l'indignation des âmes sensibles. En fait, elle est aujourd'hui à la base des critiques très acerbes proférées à l'endroit de l'enseignement traditionnel et de ses gérants, les serigne-daara. Mais c'est l'école coranique traditionnelle qui se voit condamnée par l'opinion publique. Celle-ci se rebiffe et rejette tous les ressorts de la mendicité sur le dos de cette structure coranique.

Mais on se demanderait si la mendicité est aujourd'hui limitée, comme on veut le faire croire, au cercle du daara. Il faut se garder cependant d'une tendance trop exclusivement restrictive qui voudrait parfois réduire l'univers de la mendicité à ce cadre du milieu coranique dans le seul but d'atténuer la crédibilité de l'école coranique.

On pense plutôt que l'on devrait d'abord faire une petite distinction entre taalibe-mendiants et mendiants de "profession". Car, on estime que le nombre de mendiants est tel que l'on serait étonné que seuls les taalibe constituent tout ce monde qui offre un spectacle désolant de la rue à travers les villes.

A notre avis, la mendicité urbaine n'est pas seulement le fait de l'engouement d'un grand nombre d'enfants dont les familles sont devenues sans ressources donc mues par un besoin réel.

Dans cette jungle infantile, il est d'ailleurs difficile de distinguer les victimes des fautifs.

Un autre fait nous semble tout au plus révélateur. C'est qu'on compte actuellement parmi les mendiants des adultes qui, les uns démunis physiquement ou mentalement, les autres entraînés par le goût de la dépendance, sont poussés et encouragés par l'appât du gain. Ce sont ces derniers qui viennent semer la confusion sur la scène de la mendicité de sorte que dès qu'on parle de mendicité, l'on pense immédiatement au taalibe des daara. Ce qui ne fait qu'alimenter le discrédit lancé à l'école coranique traditionnelle.

D'ailleurs, à la question "le taalibe est-il gênant ?", 65% des enquêtés à Dakar répondent "OUI". 44% estiment même que l'existence des écoles coraniques dans leur situation actuelle est inutile. Seulement 11% affirment le contraire.

Ce fait, il faut le signaler, n'est que le résultat des scènes pitoyables des centres urbains où des enfants innocents et des adultes sains mais tous pauvres sont astreints à la quête d'aumône. Et il est regrettable que tous ces individus envahissent pratiquement toutes les places publiques, et qu'on veuille attribuer ce fait aux enfants des écoles coraniques. Pourtant, on trouve parmi ces enfants certains qui ne relèvent d'aucun daara. Mais ceux-ci n'hésitent pas à s'arroger le titre de taalibe tout en essayant d'avoir le même profil que l'enfant-taalibe. En effet, ils se tiennent toujours dans un état crasseux, portant des lambeaux, faisant pieds nus en imitant le ton pathétique avec lequel le taalibe prononce souvent un "sarax ngiir yalla"<sup>136</sup> ou un "alla la biranaan"<sup>137</sup>. Car ils savent que plus on présente un profil misérable, plus on fait pitié et plus on gagne. Cette catégorie de taalibe-mendiants n'est que l'oeuvre ignoble de ces maîtres qui ont succombé au mirage de l'exode. Et la plupart d'entre eux, démunis dans leur terre d'origine, venus en ville, font des enfants un instrument d'investissement lucratif. C'est cette catégorie de maîtres qui fait qu'aujourd'hui on présente les marabouts enseignants comme des gens déloyaux, de culture médiocre et de profil pédagogique archaïque, ou bien même comme de "vils exploiters de jeunes enfants."

Un autre fait qui nous semble tout aussi révélateur est celui qui concerne ici les taalibe qui se retrouvent dans la rue à mendier pour le compte non seulement d'un marabout égoïste, mais aussi pour assurer l'entretien par celui-ci de ses propres enfants. Celui-là dirige sa progéniture vers les écoles publiques tout en leur dispensant un enseignement coranique les soirs ou les jours de congés.

<sup>136</sup> Expression ouqlof qui veut dire: "Faites de la charité pour l'amour de Dieu".

<sup>137</sup> Expression pulaar qui signifie la même chose que celle du oulof.

Cela signifie donc tout simplement que ses enfants ne sont pas soumis à la mendicité et que seuls ses taalibe se trouvent dans l'obligation de rapporter.

Par ailleurs, la tendance généralisatrice du phénomène de mendicité à vouloir attribuer à l'école coranique tous les mendiants, toutes catégories confondues, qu'on trouve actuellement sur l'étendue du territoire, est en fait le résultat des scènes pitoyables qu'offrent tous ces quémandeurs dans les villes.

Mais la chose qui semble frapper le plus est la mendicité de l'enfant-taalibe. Malgré l'écrasante majorité de l'autre catégorie - handicapés, adultes et enfants pauvres - surtout celle de taalibe dans la population mendicante en milieu urbain, on se trouve en présence d'une opinion fréquemment répandue, et qui va à l'encontre de l'école coranique. Celle-ci veut que toutes les couches atteintes par ce fléau social relèvent uniquement des daara ou bien du milieu rural. Ceci est peut-être dû à l'image que présente l'enfant dans le domaine précis de l'école coranique traditionnelle en transhumance. Car c'est celle qui, dans les zones urbaines, initie l'enfant à la vie de la rue en le contraignant, en l'entraînant dans la mendicité.

En plus, c'est le taalibe qui manifeste le plus, par sa mine, la nuisibilité du phénomène.

En fait, le profil misérable que présente l'enfant-taalibe n'est que l'expression d'une vie de souffrance qui est au daara, souffrance qui lui est infligée par les punitions d'un marabout dont les caprices vont jusqu'à lui attribuer un caractère inhumain. En effet, l'enfant-taalibe se voit torturé s'il lui arrive le malheur de ne pas remplir les conditions, les exigences du serigne pour échapper aux sanctions qui vont des privations de nourriture à l'enfermement. Cette situation met souvent l'enfant devant la peur de son maître ; il fait donc tout pour apporter la somme fixée.

Ainsi donc, il se retrouve dans la rue à parcourir de longues distances à la recherche d'une somme supérieure ou égale à celle qu'on lui a imposée. Ce qui finit par l'entraîner petit à petit dans la rue.

Il faudra ajouter à cela que l'enfant-taalibe se trouve dans ce cas en danger moral car du fait de son environnement et de sa situation, il peut devenir un délinquant. Surtout si on prend l'exemple des jeunes taalibe qui se révoltent en rejoignant la bande d'ex-taalibe qui ont fini par se lancer dans la petite délinquance en commettant des délits à longueur de journée.

Ce détournement de l'enfant-taalibe par les méfaits d'un système pédagogique traditionnel exprime en quelque sorte un échec de l'école coranique. Cet échec se manifeste aussi bien sur le plan

psychologique que sur le plan moral concernant l'enfant. Car on a vu que l'enfant-taalibe baigne dans une atmosphère qui oriente sa personnalité en un sens qui risque de ne plus correspondre aux exigences de sa vie future dans la mesure où sa personnalité grandit selon d'autres normes, son développement s'opère en fonction d'autres fins.

En outre, le dualisme psychologique qu'il subit par l'hétérogénéité des influences - celles du marabout d'une part et celles de la rue d'autre part - l'incite plus que toute chose à la révolte.

Cette révolte se traduit souvent par une rupture totale de ces enfants avec le marabout. Elle se manifeste d'abord par des fugues fréquentes, surtout pour ceux qui ne supportent pas les sanctions et qui s'installent définitivement dans la rue. Donc du fait de leur contact permanent avec la rue et donc avec la culture urbaine et ses déviances, ils choisissent un autre mode de vie qui détermine ainsi leur sort : de la survie par le biais de petits métiers, ils passent à l'escroquerie, au vol, pour finir plus tard dans l'usage des drogues et de la violence. Et c'est désormais un modèle secrété par la société. C'est pourquoi d'ailleurs la mendicité enfantine est aujourd'hui synonyme d'errance, de vagabondage et de délinquance.

Aussi n'est-il pas pensable qu'enfermé dans ce cercle, cette vie de caverne au daara, l'enfant ne soit pas attiré, fasciné par celle qui lui est extérieur ; qu'il ne soit pas curieux de ce qui l'entoure, tenté par les expériences et occasions qui s'offrent à lui. Est-il pensable qu'il ne soit pas irrité par celui qui le tire en arrière, déçu par celui qui, devant l'aider, l'utilise au contraire à ses fins personnelles ?

Le comportement de quelques uns parmi les taalibe a montré que ces enfants vivent une situation de désarroi ; et certains, conscients de leur marginalisation, se sont frayés seuls un chemin.

Par delà tel groupe de jeunes taalibe révoltés, il y a l'individu dont la personnalité fait de lui un agent, un complice ou un participant : c'est le type de marabout qu'a généré le contexte urbain et qui exerce son métier moins par vocation que pour tirer profit ; car à l'heure actuelle l'argent apparaît pour lui comme le seul outil d'acquisition.

A côté de celui-ci, il existe un autre groupe qui reste indifférent à la situation de l'enfant dans ce domaine : ce sont les parents de taalibe et la société urbaine.

Les parents, se réfugiant dans un passé révolu, se déclarent "impuissants" et s'en remettent à celui qui, par sa fonction, incarne "l'éducateur spécialisé" que l'époque actuelle semble ne reconnaître

que très peu. Mais ceci n'est que le fait des changements socio-économiques très sensibles dans les centres urbains et qui ont suscité l'éclatement du groupe familial par le désengagement des parents. Ces changements ont même affecté, dans ce cadre, le système de valeurs religieuses et sociales.

La société moderne aussi a sa part de responsabilité dans cet état de fait dans la mesure où elle apparaît comme la génératrice de maux que, jadis, l'enfant ne semble avoir jamais connus.

Afin de comprendre cette perception des choses, il convient d'avoir dans l'esprit ce qu'était l'enfant dans le contexte traditionnel comparativement à ce qu'il devient dans le monde actuel. En effet, la société traditionnelle avait placé l'enfant au centre de ses institutions sociales. C'est l'être qui recevait tout de la communauté et qui, en échange, fournissait à celle-ci l'ensemble des moyens de se développer. Notons que l'enfant représentait même une valeur de prestige.

Or, aujourd'hui, dans ce contexte précis, celui-ci est devenu une source de gêne dans les maisons ; un élément encombrant dont il faut se débarrasser si bien que certains parents ne choisissent même pas avec pertinence le daara auquel ils envoient leur enfant et se soucient peu du traitement qu'il aura à y subir.

Pourtant, ce qu'ils semblent perdre de vue, c'est que la fonction sociale de l'enfant paraît aussi considérable qu'il ne représente pas seulement l'avenir, il est aussi la force du présent. Aussi, ne cherchent-ils pas à comprendre le comportement de ceux qui, parmi ces enfants, se sont révoltés en choisissant un autre univers, celui de la délinquance. Ainsi, ils voient dans cette situation dont ils sont les seuls responsables une sorte de malédiction que les temps modernes auraient infligé à la jeunesse actuelle. Aussi bien, ils souhaitent non pas expliquer le "pourquoi" et le "comment" de la révolte de ces taalibe, mais plutôt de pouvoir poser le problème en termes de banditisme, de perdution en milieu urbain. Or, il s'agit plutôt du problème d'un changement du contenu de la morale sociale - individuelle d'une part, et collective de l'autre - et des résistances qu'il entraîne.

De là on peut donc dénoncer l'acte qui consiste à détruire l'individu au nom d'une soi-disante fidélité ou conservation du système éducatif de l'école coranique traditionnelle, avec l'application des pratiques telle que la mendicité à travers laquelle l'avenir de l'enfant se trouve compromis.

En fin de compte, on aura remarqué que l'enfant n'est en réalité que le pion de certains marabouts sans scrupules qui jouent à fond sur la carte de la mendicité. Ceux-ci se réclament d'une certaine perpétuation de la tradition dans le domaine de l'enseignement coranique.

Or, il se trouve que cette tradition n'est perpétuée que par des marabouts dont la réputation dépasse largement les frontières du Sénégal. Chez ceux-là, l'enseignement coranique relève du domaine du sacré. C'est pourquoi, ils font preuve de vigilance et de rigueur pour réussir cette dure formation qui est celle de façonner le taalibe à un bel avenir.

Mais cet enseignement du Coran de manière traditionnelle se trouve aujourd'hui partagé entre deux horizons différents.

En milieu rural encore ancré dans les traditions, cet enseignement brille de tous ses bienfaits lumineux.

En milieu urbain, là où se confronte un mélange détonnant de modernisme et de tradition, on note une certaine déviation dans des daara détenus par de jeunes maîtres qui, pour arriver à leurs fins, mettent en jeu un système de pression fondé essentiellement sur l'exploitation de jeunes enfants par le biais de la mendicité. Nous pouvons mesurer ici à quel point les transformations économiques ont pu entraîner le renversement des rapports du sujet à sa situation et sa fonction sociales.

Toutefois, nous pensons avoir ébauché une esquisse de la situation difficile de l'enfant-taalibe urbanisé dans un univers passagèrement déstructuré. Heureusement que ce tableau sombre n'est pas partout identique au risque de masquer le bon côté de l'institution qu'est le daara.

## CHAPITRE IV : L'ECOLE CORANIQUE ENTRE LA TRADITION ET LE MODERNISME

L'école coranique qui a depuis toujours été le domaine du système traditionnel de l'enseignement du Coran, se voit de nos jours intégrée de nouvelles formules plus ou moins propres à l'éducation des daara.

En effet, il en ressort une pédagogie se trouvant à cheval entre deux modes différents de transmission du savoir : l'un se caractérisant par un souci scrupuleux de conserver le système traditionnel de l'école coranique ; l'autre se spécifiant par une tendance à l'ouverture et par une certaine manifestation de la volonté de s'adapter au monde moderne.

Ainsi, de ce système pédagogique, se dégagent aussi bien des avantages que des inconvénients. Donc, il s'agit ici d'analyser d'abord la complexité de cette pédagogie pour pouvoir ensuite en apprécier à juste mesure l'action éducative avec à l'appui l'exemple de quelques daara.

### SECTION 1 : DE LA PEDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

La tendance actuelle de l'enseignement au niveau de certains daara, privilégie un système éducatif généralisé. Cette ouverture est le fait de l'intérêt porté aux modèles d'adaptation de la formation de l'enfant aux besoins du monde moderne. Ceci n'est en fait dû qu'à l'évolution de la société, faisant naître de nouvelles visions. C'est ainsi que, autre situation autre motivation, nous assistons à l'émergence d'un système à double objectif.

#### A.- Dualité d'un système

Le double aspect éducatif du système réside dans le fait que l'on veut associer à la vocation religieuse de l'enseignement coranique une dimension éducative dont les finalités sont relatives au contexte socio-économique de la vie actuelle. Cette double objectivité d'ailleurs caractérise depuis toujours, l'objectif de l'enseignement coranique à travers l'école traditionnelle. En effet, celui-ci s'efforçait de maintenir l'enfant dans son milieu et l'exerçait à toutes les activités utiles au

développement, du moins à son éclosion sociale et économique. Ainsi, à côté de l'apprentissage du Saint Coran, l'enfant participait à la vie active du Daara comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents.

Et si on tente d'établir un parallèle entre les Daara traditionnels et les écoles coraniques dites modernes, on verra se tracer le même itinéraire éducatif. Ceci est manifeste surtout au niveau des Daara qui introduisent dans leur programme d'autres disciplines en vue d'élargir le profil de l'élève et accroître ses capacités.

Cette flexibilité actuelle de l'école coranique vise à insérer l'enfant-taalibe dans la vie productive de la société.

Mais encore faut-il le répéter que l'enseignement du Coran est ce qui constitue le ciment de l'éducation dans le système traditionnel en ce sens qu'il aide non seulement à la formation du caractère ; mais aussi à celle de toutes facultés intellectuelles de l'enfant. En effet, du fait de l'importance accordée à la mémoire, l'enseignement coranique, par la spécificité des techniques utilisées par l'apprentissage, développe d'autres compétences chez l'enfant.

D'ailleurs, cet aspect de l'éducation n'est qu'un supplément à celui qui semble être primordial dans le système. C'est l'ancrage solide de l'enfant dans la culture religieuse par l'assumption des pratiques cultuelles, la connaissance des règles de jurisprudence et la rigueur dans la lecture et la récitation du Coran qui prime sur tout.

C'est pourquoi d'ailleurs, on s'étonnerait d'entendre parler de limitation de l'apprentissage à la simple mémorisation du Coran. On dirait d'abord que le seul fait de mémoriser tous les versets du Livre n'est pas chose facile. Ensuite, on ne peut guère parler de restriction à propos des acquis puisque dans la mémorisation il y a d'abord lecture qui implique le discernement et puis la récitation qui implique la mémoire.

Ce grand élan de quête intellectuelle est l'expression de l'action éducative de l'enseignement coranique traditionnel.

## B.- Action éducative

Le but éducatif des Daara qui se résume en la formation d'un musulman accompli, implique la nécessité de tracer de nouvelles voies pour répondre aux bouleversements des valeurs éducatives imposées par des changements de contexte. Au respect des principes de l'enseignement religieux se mêlent d'autres applications qu'on pourrait accuser de novatrices. Car, à l'organisation pédagogique et sociale des Daara traditionnels s'ajoute une pertinence du plan de formation. Cela relève d'une finalité de maintenir l'enfant dans son milieu traditionnel d'apprentissage en l'initiant à des disciplines utiles à son développement socio-économique.

Une telle pratique présente un double intérêt pour l'enfant. On peut dire qu'il reçoit ici deux formations relevant d'une pédagogie dont on apprécie la valeur. En fait, du système éducatif purement traditionnel qu'on retrouve en milieu rural et du programme des écoles coraniques qui entendent faire une symbiose de l'itinéraire traditionnel avec une tendance moderne, découle une ambition de l'école coranique d'assurer une éducation de base à l'enfant musulman d'accéder à un engagement religieux capable de l'insérer dans la vie moderne. C'est pourquoi, les Daara ont toujours mis l'accent sur l'utilité de la vie collective et le travail en équipe en entreprenant l'initiation dans les métiers domestiques permettant ainsi à l'enfant de s'exercer dans plusieurs activités telles que l'agriculture, l'élevage, etc

Aussi l'école coranique ne s'efforce t-elle pas toujours d'établir celui-là dans un espace où il peut s'adonner à des activités de production tout en étudiant ?

Dans ce cas, on dira que l'école coranique continue malgré tout à accomplir sa mission; quelque soit la nature des activités auxquelles on initie l'enfant pour lui faire acquérir les valeurs morales et sociales.

On est donc tenté ici, de légitimer les intentions maintes fois exprimées par les maîtres coraniques même si ceux-là, dans leur grande majorité, semblent être aux yeux de bon nombre de gens, les seuls responsables du traitement discriminatoire dont est victime l'enfant-taalibe.

Mais si, comme on le constate maintenant, certains de ces maîtres semblent avoir dévié de leur vocation première, il reste certain, que pour les autres, leur action peut valablement s'inscrire dans un cadre éducationnel.

Mais ils sont laissés pour compte puisque pour eux, l'homme que cette institution éducationnelle doit réaliser en nous, doit être tel que Dieu le veut et non tel que les hommes le veulent. Or les lois qui régissent l'éducation de l'enfant dans ce pays ne prennent pas en compte le volet religieux ; sinon comment expliquer la marginalisation dont sont l'objet le système pédagogique des Daara à côté de celui d'autres institutions moins performantes en matière d'éducation religieuse<sup>138</sup>. En effet, s'il est établi que la vocation première des Daara est d'éduquer c'est à dire d'inculquer aux enfants qui leur sont confiés les nobles qualités enseignées par le Coran et la Sunnah et sans lesquelles l'homme s'achemine inexorablement vers le chaos, alors n'est-il pas paradoxal, voire aberrant de considérer l'institution comme un dépotoir qui incite uniquement à la mendicité ?

Pourtant, il s'agit en réalité de former des hommes intègres, capables de s'insérer harmonieusement dans le processus de développement de leur pays. En effet, notre pays regorge d'hommes de grandes vertus, formés dans les écoles coraniques. L'action éducative, fondée sur les principes du Saint Coran se reflète dans le statut même de ces formés de l'école coranique. Dès lors, on peut dire que l'orientation que cette institution fait de l'enfant si toutefois elle respecte ses principes éducatifs, intègre les objectifs assignés au système éducatif en général. On se demande alors pourquoi la politique éducationnelle de notre pays ne prend-t-elle en compte le fonctionnement des Daara.

C'est peut être ici la raison qui explique le dévouement de quelques écoles coraniques à vouloir s'affirmer par leurs propres efforts et initiatives.

## SECTION 2 : L'EXEMPLE DE QUELQUES MODELES PEDAGOGIQUES

Malgré une certaine dévalorisation qui menace l'enseignement coranique à travers la situation critique de la plupart des Daara du milieu urbain, d'autres écoles oeuvrent cependant pour une revalorisation en veillant à une bonne organisation de leur école. Celles-là qui font partie des écoles dirigées par des marabouts font face aux énormes difficultés seulement par leur foi et leur volonté d'accomplir une pieuse mission. Ceci se révèle par l'organisation de leurs écoles et la pertinence de leur pédagogie d'enseignant.

---

<sup>138</sup> Nous faisons ici allusion au Daara de Malika qui à notre avis n'a pas le même dessein que les Daara qui privilégient l'éducation religieuse.

## A. L'organisation interne des daara

Dans certains daara, l'enfant-taalibe est actuellement épargné des vicissitudes de la vie de par l'organisation de leurs écoles sur le plan matériel. Nous devons en principe citer entre autres les écoles de Mariama Ibrahima NIASSE<sup>139</sup>, celle de Cheikh Hassan CISSE à Kaolack Médina, celle de Coki, celle de Fass TOURE, etc

Dans ces écoles, l'enfant vit dans des conditions autres que celles évoquées dans les chapitres précédents c'est à dire meilleures que celles de ses camarades des établissements similaires. En fait, la mendicité ainsi que toute autre forme d'exploitation des enfants y est bannie. Tous les enfants vivent de ce fait, dans les mêmes conditions sans distinction de race ou d'ethnie.<sup>140</sup> En général, les locaux y sont spacieux et répartis en salles de classes et également en dortoir pour les élèves internés. Parfois ils se présentent sous la forme d'un grand bâtiment à étage qui peut abriter jusqu'à 200 à 300 élèves<sup>141</sup> ; n'empêche que l'hygiène et la propreté y soient de rigueur. Le mobilier et le matériel didactique sont cependant très peu modifiés dans la mesure où ceux qui ont la gestion de ces écoles préfèrent conserver le cadre traditionnel. Ainsi, à part quelques uns qui introduisent des tables-bancs ou utilisent le tableau noir et des cahiers au modèle des écoles françaises, la majorité d'entre eux s'en tiennent tout simplement aux nattes, aux tablettes de bois et à l'encre noir. D'autre par contre combinent les deux MODELES. C'est le cas à Fass TOURE où l'école comporte deux bâtiments. L'un réservé à l'enseignement du Coran, consiste en une grande salle où sont étalées des nattes. L'autre comprend des salles de classes où sont introduites des tables-bancs, des tableaux et des armoires pour la garde du matériel.

<sup>139</sup> Elle dispose de plusieurs écoles dont trois à Dakar ainsi réparties : 1 au quartier résidentiel de Mermoz, 1 à la Sicap Sacré coeur et 1 à la Patte d'oie

<sup>140</sup> Les Daara regorgent d'enfants ouolof, peul, soninké, Diola, Sérère, et même de nationalités étrangères.

<sup>141</sup> Dans d'autres Daara le nombre peut aller jusqu'au delà de 500 car les élèves sont nombreux à venir s'instruire et ceux-là, la plupart du temps viennent d'horizons divers. Par exemple le Daara de Hassan CISSE compte 512, celui de Mouhsine 700, etc

Ici, dans ce milieu particulier, le marabout veille également à la santé des élèves ; il y assure un suivi médical tantôt tenu par un infirmier tantôt par ceux parmi ses assistants qui ont quelques notions de la médecine moderne.

Il convient de souligner également le dévouement de ces marabouts qui prennent presque entièrement en charge les taalibe. L'enfant y bénéficie d'une formation, disons, sans contrepartie par rapport à l'investissement du marabout. Il se trouve que dans certaines zones, ce sont les marabouts qui paient de leur propre poche les enseignants qui les secondent. Une émulation existe même car si l'enfant mémorise le Coran, le marabout récompense son maître en le gratifiant d'une certaine somme d'argent.

De telles attitudes relèvent du désir de perfectionnement de l'enseignement.

## **B.- De la pertinence d'une pédagogie**

La pédagogie appliquée dans les écoles coraniques qui combinent les deux itinéraires, traditionnel et moderne, exprime un souci de certains maîtres de parfaire l'éducation des daara. Pour ce faire, ils utilisent une méthode qui a souvent donné de bons résultats. L'enseignement qui y est mené avec le sérieux et la volonté nécessaires, consacre des intellectuels de haut niveau, s'inspirant des principes de l'Islam qui privilégie la noblesse de caractère. Cela tient lieu de la qualité de l'enseignement et de son éducation pratique.

Contrairement à l'usage habituel, le programme d'études est élargi par une diversification des matières à enseigner. DE ce fait, l'enseignement est généralement divisé en trois sections ainsi réparties.

La première section se consacre à l'apprentissage du Coran et à sa mémorisation pour tous les débutants.

La dernière est destinée aux élèves qui ont déjà appris le Coran mais qui doivent se spécialiser aux études coraniques qui consistent en une initiation aux différentes techniques de lecture du texte sacré, à son histoire et à son exégèse.

La troisième et dernière section est celle des sciences religieuses.

DE cette répartition, nous percevons les différents objectifs assignés à l'école coranique qui se résument ainsi :

- former un musulman accompli imbu de connaissances du Coran ; ce livre qui n'a nul pareil pour le musulman et qui constitue l'armature contre laquelle se briseront les tentatives en vue de saper la foi ;
- diffuser le Coran parmi les musulmans sans distinction ;
- former une génération "coranique" selon l'expression du marabout, c'est à dire une génération s'inspirant dans tous les aspects de la vie du Coran et de la Sunnah, et qui n'abandonne pas son rôle dans la vie économique.

C'est pourquoi, à part l'élémentaire c'est à dire la section "mémorisation", l'enseignement se poursuit à travers deux cycles où le programme s'étend à d'autres disciplines telles que la théologie, le droit musulman, la géographie, l'éducation, la biographie du Prophète au primaire, ainsi que la grammaire, le calcul, la géométrie, l'histoire, les règles de lecture, la composition, la littérature, la lecture, l'orthographe et les sciences naturelles.

Dans le secondaire l'enseignement porte sur la jurisprudence, l'astronomie, l'histoire ancienne, la littérature arabe, la métrique, l'histoire de la législation et la pensée islamique.

De cette pédagogie, se dresse un atout de taille car il offre un avantage certain qui est plus à la portée des écoles coraniques qui se sont ouvertes à la modernité en conservant jalousement leur système traditionnel.

Tout compte fait, nous apprécions ici la valeur de l'éducation que recèle le système d'enseignement appliqué dans ces écoles qui font une symbiose du système de l'école traditionnelle et celle de l'école moderne. On doit comprendre également que l'école coranique ne tourne pas le dos au progrès, loin s'en faut. Mais à condition que le progrès, l'ouverture ne soit pas synonyme de déviation dans ce contexte de modernisme où la civilisation occidentale affine ses stratégies pour contrecarrer l'avancée fulgurante de l'Islam.

En conclusion, nous pouvons dire qu'il se dégage de cette analyse que l'enfant de même que l'école coranique traditionnelle sont aujourd'hui sujets à des transformations auparavant inexistantes. L'enseignement, on le voit bute sur des obstacles de toutes sortes ; et nous accusons la colonisation, surtout l'urbanisation comme la source des épreuves que subit aujourd'hui le taalibe.

Ceci est le fait de la grande mutation qui s'est opérée dans les villes, mutations introduites par le système hégémonique des relations marchandes et la crise socio-économique. Ce qui a eu pour effet de démunir l'école coranique de ses principes éducatifs. Les fondements de l'enseignement coranique des Daara, sa légitimité, sa validité se sont révélés faux. C'est là certainement un grand malheur auquel il faut porter remède.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**TROISIEME PARTIE :**  
**AVENIR DU TAALIBE ET DE L'ECOLE CORANIQUE**  
**TRADITIONNELLE EN MILIEU URBAIN**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

L'école coranique est devenue depuis quelques années, en raison des faits relatés plus haut, l'objet de dénigrements qui ont presque ôté à l'enseignement coranique toute valeur auparavant reconnue. En fait, le daara traditionnel qui avait pour ambition de parfaire l'éducation de l'enfant, s'est vu jeté non pas des fleurs, mais plutôt des accusations le tenant pour principal responsable de la situation très critique du taalibe au sein de la société actuelle. Or, il se trouve que devant les nombreuses difficultés déjà citées, les maîtres coraniques, abandonnés par tous, sont les seuls à affronter la situation. Car la société, au lieu de venir au secours à ce secteur cher aux musulmans, a préféré servir de relais à ses détracteurs. Il a donc fallu que l'enfant, en devenant le "bouc émissaire" de la cruauté humaine, suscite l'indignation de quelques sensibilités pour qu'il y ait enfin une véritable prise en considération de son statut social.

A cet effet, un grand intérêt est, depuis quelques temps, porté à l'égard des institutions coraniques. Même l'évidence d'une certaine "campagne menée à l'endroit de l'enfant-taalibe est retenue. Car de presque partout surgissent des appels pour la cause de l'enfant. Des thèmes comme "la mendicité des taalibe", "l'enfance en difficulté" ou bien même "daara et droits de l'enfant" sont au centre de débats.

En effet, ce thème des droits de l'enfant très en vogue au sein des institutions onusiennes à l'exemple de l'UNICEF, est ravivé au Sénégal par les nombreuses exactions à l'encontre de l'enfance, dans les daaras du milieu urbain notamment. Dans ce cas précis on a vu se compromettre l'avenir non seulement de l'enfant mais aussi de l'école coranique par la pratique de la mendicité. Et c'est donc contre cette situation révoltante que s'est levée l'opinion publique en avançant des jugements tantôt adressés aux parents d'élèves coranique tantôt aux maîtres et parfois aux autorités administratives. Celles-ci se sont retrouvées dans l'obligation d'agir en vue de changer cette situation.

Ainsi l'attention accordée aux taalibe et à leur institution est aujourd'hui attestée par une série d'interventions notées aussi bien au niveau de l'administration qu'au niveau des organisations non gouvernementales. Mais l'apport de ce grand nombre d'interventions ne serait, à notre avis, appréciable qu'en rapport avec une évaluation de voies et moyens choisis pour ce contexte particulier de l'éducation. A ce propos, nous nous proposons de faire après une analyse des applications déjà notées dans ce domaine, des suggestions en vue d'orienter la recherche de solutions aux problèmes posés.

## CHAPITRE I : LES INDICES D'UNE PRISE DE CONSCIENCE

L'enseignement coranique a souvent vécu dans un contexte d'hostilité comme durant toute l'époque coloniale où il fut d'ailleurs victime de tous les manoeuvres. Il est demeuré pendant longtemps encore, après les indépendances victime de préjugés et critiques qui ont même conduit à une marginalisation de ses habitués ; nous nommons ici les taalibe et leurs maîtres. Et ce n'est qu'après cette période de désintéressement total qu'émerge alors la voix de la conscience nationale qui avec l'adoption par l'assemblée nationale des Nations Unies de la convention des droits de l'enfant en 1989, entreprend par l'action du gouvernement et des organisations une réhabilitation de l'enfant taalibe et consécutivement une revalorisation des daara. D'ailleurs, parmi les personnes que nous avons interrogées, 44 % pensent que l'obligation d'agir incombe aux pouvoirs publics. 31 % font reposer cette responsabilité sur les parents des taalibe et 25 % estiment que ce sont les autorités religieuses qui doivent trouver des solutions à ce problème.

### Section 1° : L'action des autorités administratives

Jusqu'à une époque récente, les daara ne faisaient pas l'objet d'une réglementation de la part de l'administration gouvernementale. Il y a seulement moins d'une décennie que l'état a commencé à s'intéresser aux problèmes des écoles coraniques. Dès lors ses interventions se sont faites de plus en plus nombreuses par des études de projets et la mise en oeuvre de programmes-tests.

Il s'agit désormais de "gérer une réalité et de l'intégrer dans les plans de développement pour un accès rapide à l'objectif de la décennie : l'éducation pour tous". Ainsi, au mois d'Avril de chaque année, est célébrée une journée consacrée aux taalibe sur toute l'étendue du territoire. En effet de 1990 à 1996, les journées nationales des taalibe ont été des moments précis d'étude sur l'éducation des enfants dans les daara ; et aussi de soutien aux taalibe. C'est dans cet itinéraire d'ailleurs qu'à été lancé le 08 Avril 1992 à Kaolack un projet d'assistance aux enfants en situation particulièrement difficile. Ce projet élaboré par le gouvernement de concert avec l'UNICEF et conduit par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, avait une portée doublement sociale dans la mesure où l'opération visait d'une part à éradiquer la mendicité des taalibe et à leur apprendre d'autre part un métier. Il faut aussi préciser que

ce projet recouvrait une des directives du Président de la République directive à l'endroit des jeunes de type très social après la formation du gouvernement de 1990. C'est d'ailleurs ce qui explique que la journée nationale du taalibe soit célébrée pour la première fois le 25 Avril de cette année.

Il faut cependant signaler que l'action des pouvoirs publics datent d'un peu plus longtemps que cette année car à partir de 1919, l'Etat avait déjà mis en place un fonds dénommé "Fonds d'Aide à l'Enfance déshéritée et aux Actions d'Education non conventionnelles". Ce qui a permis d'accorder des subventions à quelques écoles coraniques comme celles de Coki (3000 pensionnaires) et de Serigne Mor M'Baye CISSE à Diourbel (2000 pensionnaires)<sup>142</sup>. Et de 1983 à 1988, la Direction de l'Action Sociale a subventionné près de mille trois cent quatre vingt six (1386) écoles coraniques pour un montant de quatre vingt douze millions deux cent soixante quatorze mille (92 274 000) francs CFA. Cette aide financière du gouvernement mentionnée dans le rapport final du Séminaire national de Décembre 1988 sur la réforme et la consolidation des écoles coraniques, a été suivie de nombreuses d'autres soit en vivres, soit en médicaments comme celle qui a été octroyée par la Direction de l'Action Sociale pour beaucoup de Daara la même année.

Il semble donc impérieux de reconnaître l'engagement de l'Etat à améliorer les conditions d'existence et d'environnement pédagogique des taalibe en milieu urbain. En plus de l'assistance financière et matérielle, il passe aux études de projets pour la réhabilitation des taalibe. Pour enrayer la mendicité, le gouvernement a pris des mesures en envisageant de créer des daara d'un nouveau type dans soixante villages et dans quelques centres urbains du pays. A ce niveau aussi, nous voyons que la question de la mendicité, plus que jamais préoccupante ne laisse pas indifférent le gouvernement du Sénégal.

A travers divers conseils interministériels et conseils nationaux du Parti au pouvoir, l'Etat a marqué sa volonté d'oeuvrer pour la cause de l'enfant-taalibe.

Ainsi le Conseil National du Parti tenu le 30 Avril 1977 avait proposer aux pouvoirs publics de doter l'école coranique d'un statut juridique afin de favoriser le contrôle des taalibe et des conditions d'enseignement. Et le 14 Juillet 1977 le conseil ministériel avait décidé qu'un séminaire regroupant les principaux intéressés autour du Ministère de l'Education Nationale, soit organisé avec

---

<sup>142</sup> cf Analyse de la situation, UNICEF-Dakar p. 94-95.

une participation des diverses grandes associations islamiques et des directeurs de daara de grande renommée et de certaines associations laïques<sup>143</sup>.

D'autres travaux ont été récemment entrepris par le gouvernement. Nous retenons entre autres, le programme intitulé "Enfants en Situation Particulièrement Difficile" qui a été mis en place en 1992 par le gouvernement, en collaboration avec l'UNICEF, le BIT et le PAM<sup>144</sup>.

Ce programme dénommé PESPDP, couvre la période 1992-1996 et cible une population de près de 30000 taalibe soit 10000 en milieu urbain. Nous remarquons de ce fait que le nombre de taalibe concernés, se révèle peu signifiant par rapport au nombre global <sup>des</sup> taalibe-mendiants. Bien que seule une minorité soit touchée par le programme, il faut quand même reconnaître la noblesse de mesures prises par le gouvernement pour la réhabilitation de l'enfant-taalibe.

Ainsi, les objectifs visés à travers ce programme sont les suivants :

- améliorer les conditions d'existence et d'environnement pédagogique ;
- améliorer la qualité des programmes par la réalisation d'études de bases sur la situation du secteur ;
- protéger les taalibe contre l'exploitation économique en enrayant la mendicité et en créant des daara de type nouveau.

Aujourd'hui, ce projet, placé sous la tutelle de la coordination régionale de l'action sociale, polarise de nombreux daara du milieu urbain. Actuellement en phase d'extension, le projet compte en dehors des daara traditionnels, dix huit daara communautaires modernes dans la région de Thiès.

En outre, les projets de l'Etat dans ce domaine, visent tous essentiellement à soutenir les marabouts dans l'éducation des taalibe ; c'est-à-dire les aider à mettre les taalibe dans des conditions d'études correctes qui puissent garantir une bonne formation pour le coran, mais également une formation pour qu'ils puissent, après leurs études coraniques, être prêts à affronter la société. C'est dans cette perspective que 15 000 taalibe ont été pris en charge en milieu urbain par le gouvernement.

En revanche, les dispositions prises par l'Etat ne suffisent pas à résoudre entièrement le problème de l'éducation des taalibe. D'ailleurs si nous y regardons de près, nous verrons certainement de grands écarts entre ce qui est fait et les besoins qui restent à satisfaire. Déjà on remarque une insuffisance d'aide financière. Celle-ci est loin de résoudre les problèmes de tous les

<sup>143</sup> Il s'agit du Séminaire du 17 et 18 mai 1978 organisé à l'Institut Islamique de Dakar.

<sup>144</sup> Cf MBODJI, Pape Sedikh.- "Des daara de type nouveau" in le Soleil, Vendredi 3 Novembre 1995.

daara. Si on considère les 92 274 000 francs à partager entre 1386 écoles, chacune n'obtient qu'une mince somme inférieure ou égale à 67 000 francs. Ce qui ne représente que la dépense d'une seule journée pour un daara. Ajoutée à cela la restriction du projet de réhabilitation au bénéfice seulement de 30 000 taalibe sur les 100 000 recensés au Sénégal. Ce qui représente un petit nombre par rapport à l'ensemble des enfants-taalibe.

Enfin de compte, il est aisé de constater que ces micro-réalisations de la part de l'Etat sont dans la majeure partie soutenues par l'action des organisations non gouvernementales.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## SECTION 2 : L'APPORT DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Vu l'ampleur de la situation de l'enfant au sein des daara, les organisations et associations humanitaires se sont impliquées dans les actions d'aide aux taalibe. Depuis plus d'une dizaine d'années, celles-ci se sont lancées dans la recherche de solutions sauvegardant les intérêts de l'enfant en développant des campagnes de sensibilisation tant en direction des autorités que des populations. Elles agissent également sur le terrain. Parmi ces initiatives, il faut noter les actions de l'UNICEF, celles d'ENDA et celles des petites associations humanitaires.

En ce qui concerne l'UNICEF, il s'est beaucoup investi dans l'adoption, la signature et la ratification de la convention des droits des enfants, ceux des taalibe en particulier.

Il a beaucoup oeuvré dans ce sens. Après des études et enquêtes du milieu des daara en 1991 précisément, concernant les conditions des taalibe, l'organisation a d'abord commencé par appuyer le gouvernement dans ses actions pour la réhabilitation des droits des taalibe en tant qu'enfants. L'une des preuves est la mise en place du projet PESPD.

Aussi depuis, l'adoption de la convention, le programme de l'UNICEF a essayé de remédier au manque d'information sur les droits de l'enfant en attirant l'attention du public des parents, et même des médias sur le cas du taalibe dans les daara. Après son travail d'information par les médias, il a entrepris une série d'activités telles que les interventions opérationnelles pour améliorer les conditions de vie des taalibe, pour assurer leurs droits à l'éducation, à une bonne nourriture et à la santé. Du coup, il a préconisé la cessation des châtiments corporels dans une approche commune avec les responsables des daaras. Il faut signaler par là, que l'organisme international collabore avec des marabouts. "Nous avons trouvé une réaction favorable auprès des marabouts qui ont manifesté de bonnes dispositions pour coopérer avec nous"<sup>145</sup> nous dit Samir SOBHI le Représentant de l'UNICEF à Dakar.

Dans ses perspectives, l'organisation prévoit deux axes d'actions. Le premier volet concerne naturellement les aides matérielles. Ces aides visent à assurer une bonne éducation par la fourniture de

<sup>145</sup> Comme Serigne Mor MBaye CISSE de Diourbel, Serigne Daour GUEYE et Serigne Djiby WONE de Thiès etc.

matériels scolaires, à assurer aussi qu'à côté de l'enseignement du coran, il y ait un enseignement de l'arabe et des mathématiques etc...

Nous constatons que l'UNICEF, bien qu'il privilégie les droits de l'enfant avant toute autre chose, oeuvre aussi pour alléger le fardeau des marabouts par son assistance en vivres, souvent octroyés à quelques uns des daara.

Mais il reste pourtant beaucoup à faire pour en faire bénéficier tous les daara d'autant plus que l'organisme n'intervient que dans la mesure du possible, ce qui revient à dire que l'intervention de l'UNICEF se fait dans les limites de ses moyens.

Le deuxième volet du programme d'action de l'organisme concerne la sensibilisation des populations contribuant au changement des attitudes et comportements favorisant la mendicité des taalibe<sup>146</sup>.

Toutes ces réalisations montrent l'engagement de l'organisation à améliorer les conditions de vie des enfants-taalibe en tenant compte des droits de l'enfant contenus dans la convention du 29 Novembre 1989.

Et à côté de cette organisation, oeuvrent d'autres comme ENDA Tiers-Monde, les associations humanitaires, les comités de soutien, les organisations des bonnes volontés aux moyens modestes etc...

Leur action repose sur la réinsertion des taalibe. Elles s'organisent et élaborent des projets dont les objectifs fondamentaux sont : améliorer les conditions de l'enfant.

Cet intérêt porté à l'égard de l'enfant-taalibe est en partie le résultat de l'adoption de la convention des droits de l'enfant par l'ONU et sa ratification par les pays membres de l'organisation dont le Sénégal fait partie. Donc l'ONU a aussi sa part de contribution dans l'amélioration de la situation de l'enfant-taalibe notée ces dernières années.

---

<sup>146</sup> \* Production de films sur la mendicité.

\* Production et diffusion publiques de nombreux reportages télévisés, de magazines radio etc.

\* Publication d'articles de presse.

\* Institution d'une Journée Nationale de Solidarité avec les Taalibe.

\* Création d'un comité national de soutien aux taalibe par la vente de cartes de voeux à la fin de chaque année.

### SECTION 3 : LA CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

Le thème des droits de l'enfant, très en vogue au sein des institutions onusiennes et de l'UNICEF notamment, est, disons, ravivé au Sénégal par les nombreuses exactions à l'encontre de l'enfance, dans les daara en l'occurrence. Car, malgré les nombreuses assises organisées à propos des taalibe, la situation demeure peu reluisante : s'ils ne galèrent pas dans les daara, ils sillonnent la rue tendant la sébile pour le compte des marabouts peu scrupuleux, ils sont obligés de se transformer en portefaix pour survivre. En outre, les taalibe font souvent l'objet de sévices corporels, contraires aux principes juridiques relatifs à l'enfant. En plus l'obligation faite aux taalibe d'aller demander l'aumône est considérée par les partisans d'une modernisation de l'enseignement coranique comme favorisant la délinquance et le vol chez ces enfants.

Ainsi, l'ONU, après que l'année 1979 ait été déclarée l'année internationale de l'enfant, adopte, le 20 Novembre 1989 une convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention a été ratifiée par la suite par 159 pays dont le Sénégal comporte 54 articles recouvrant un éventail unique de droits, garantissant pour la première fois des droits sociaux, économiques. Il est ainsi fait obligation à tout Etat signataire de la convention "de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures pour favoriser le respect de ses droits". Mais pour les Etats, les dispositions les plus contraignantes sont relatives aux services sociaux. En effet, un pays sous-développé comme le Sénégal, a beau signer la convention, il ne pourra jamais "assurer à tous les enfants l'accès à des services de santé efficaces" comme le demande la convention. Ce dernier aspect explique la floraison d'ONG s'occupant de droits de l'enfant.

Rappelons que, malgré ces quelques réalités, une nette progression a été observée au niveau des institutions en ce qui concerne les actions humanitaires à l'endroit de l'enfant. Cela a un rapport étroit avec les 54 articles qui reposent sur les principes que chaque enfant c'est-à-dire tout être de moins de 18 ans a le droit de bénéficier de dispositions visant à assurer son bien être et son développement et que l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être une considération primordiale.

D'abord la place accordée aux parents ne doit pas justifier cependant un traitement en défaveur de l'enfant. Ainsi l'article 9 stipule que "l'enfant a le droit de vivre avec ses parents à moins que cela soit incompatible avec son intérêt supérieur".

Plus loin, allusion est faite à la propension responsable des enfants à corriger ceux-ci par les dispositions relatives aux mauvais traitements (article 19).

Par ailleurs, il faut reconnaître que l'application de certains des articles de la convention a abouti à une amélioration de la situation de l'enfant-taalibe. D'ailleurs en dehors des articles organisant les droits de l'enfant, toute une partie de la convention parle de l'application de ceux-ci par les Etats. Nous disons que cet état de fait à aider à assurer un avenir acceptable pour les taalibe, en impliquant chacun des domaines fondamentaux à l'épanouissement de l'enfant par les 24 articles qui semblent mieux adaptées au cas de l'enfant-taalibe.

Bref, on a beau parler de l'assistance de l'Etat et des organisations en place ; mais il faut reconnaître la nécessité d'une nouvelle évaluation des voies et moyens pour atteindre les finalités visées par les institutions. Dans ce sens, nous estimons important la présentation de nouvelles solutions.

Il est donc certain qu'en perfectionnant les formules et en planifiant le programme, les daara réussiront à atteindre les performances jamais égalées dans le milieu d'éducation. Pour cela, ils doivent tenir compte des intérêts de l'enfant.

Des réformes doivent être introduites dans le programme d'enseignement. Cela concerne essentiellement les matières à enseigner. Il faut dans ce cas précis, insérer d'autres matières tels que l'enseignement de l'arabe, des mathématiques, de l'histoire et de la géographie etc. pour initier l'enfant à d'autres compétences. Cela signifie lui garantir une bonne formation pour qu'après les études, être prêt à affronter la société ; en ayant déjà reçu une formation pratique pour avoir un métier. Par conséquent, l'accent doit être mis également en ce qui concerne l'encadrement technique sur la formation.

En outre, pour guider la démarche éducative, il incombe au maître de tenir compte de la nature et la psychologie de l'élève. Il revient à chaque marabout de faire une "carte d'identité" de l'élève en vue de comprendre ses attitudes et son comportement.

## CHAPITRE II : PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Dans le cadre de la recherche des actions pouvant améliorer la situation du taalibe et résoudre les problèmes de l'école coranique dans les centres urbains, nous allons suggérer certaines dispositions pour mieux orienter le système de l'éducation. Les écoles coraniques sont pourtant en mesure de s'insérer dans le programme général de l'éducation si toutefois les conditions de leur implication sont créées. Mais le problème réside dans le fait que les daara traditionnels sont défavorisés par leur système pédagogique. Dans ce cas il faudra peut être pour remédier à cela, admettre d'abord une application des réformes dans le système en général et ensuite élaborer un plan susceptible d'assurer une bonne éducation au niveau des écoles coraniques.

### SECTION 1 : RÉFORMES PÉDAGOGIQUES

L'école coranique en tant qu'institution éducative se doit de réviser souvent son programme et son système pour parfaire sa pédagogie éducative. Cette révision doit faire l'objet d'analyses afin de rendre utiles les réformes à appliquer. Pour cela, il faudra procéder à une réforme en profondeur du système éducatif pour faire de l'école coranique non pas seulement un lieu où l'apprentissage se limite à la mémorisation du Coran, mais une véritable institution de formation où l'enfant pourrait acquérir des connaissances de base lui permettant de participer à la vie active. Car, s'il est établi que la vocation première des daara est d'éduquer, c'est-à-dire d'inculquer aux enfants qui leur sont confiés les nobles qualités enseignées par le Coran et la Sunnah et sans lesquelles toute société s'achemine inexorablement vers la perte, on comprendra aisément l'ampleur de la tâche dévolue à ces écoles. Il s'agit en effet, de former des hommes intègres, capables de s'insérer harmonieusement dans le processus de développement de leur pays. C'est pourquoi, nous préconisons la diversification des disciplines dans le programme d'apprentissage telles la compréhension de texte, le calcul, la philosophie musulmane, l'histoire, la géographie etc .. pour une acquisition de la pensée logique : généralisation, analyse, synthèse. Et seule la qualité de la formation à travers une pédagogie adéquate et adaptée aux besoins actuels peut parer à la marginalisation des élèves sortant des daara. On devrait peut être commencer par revoir la méthode d'enseignement du texte coranique. Car, depuis quelques

années, l'utilité d'un enseignement fondé essentiellement sur la mémorisation du texte saint sans effort de compréhension a été remise en question au plus haut niveau de la hiérarchie maraboutique.

Nous jugeons par conséquent nécessaires, l'enrichissement du programme et l'amélioration de la méthode qui souvent limite l'enfant à l'apprentissage oral du Coran. Nous préconisons donc l'introduction de l'écriture ; c'est-à-dire apprendre à l'élève à lire et à écrire en arabe avant même de lui demander de se lancer dans la mémorisation du livre. Néanmoins, il a été pédagogiquement prouvé que "la mémorisation d'un texte aussi important que le Coran facilite la réussite scolaire globale". Cela explique le fait que l'élève n'a accès à l'étude des autres sciences qu'après avoir su réciter toutes les sourates du Saint Coran. Mais en ce qui nous concerne, nous trouvons plus bénéfique que l'élève suive parallèlement les matières citées plus haut.

Par ailleurs, dans ces réformes doit être incluse, la cessation de châtiments corporels car comme nous l'avons déjà dit, la sévérité de certains marabouts dans l'application des sanctions conduit à une destruction morale de l'enfant.

Nous ne rejetons pas les enseignements de l'Islam à ce propos, nous en réclamons uniquement l'atténuation. Nous voudrions attirer l'attention sur une donnée qui paraît très importante et qui est plus complexe à exposer. En fait l'Islam qui se trouve être le premier défenseur des droits des enfants, reconnaît lui même l'utilité, le concours à la correction dans l'éducation des enfants. L'Islam permet aux parents de battre leurs enfants, de même manière qu'il permet aux enseignants de corriger leurs élèves. A ce propos, Cheickh Abdel Aziz Ben Baz révèle : "un garçon ou une fille peuvent être battus à partir de l'âge de dix ans, s'ils ne font pas leurs prières ou manquent à leurs autres devoirs à l'école et à la maison".<sup>147</sup>

Toutefois, il convient d'indiquer que ces punitions, selon l'Islam, doivent être légères. C'est pourquoi certains travaux effectués dans le cadre de l'éducation des enfants en Islam, il est conseillé d'éduquer l'enfant en tenant compte de sa nature et de sa psychologie. A notre avis, cela a sa part d'utilité dans la résolution des obstacles qui surviennent en cours d'apprentissage. Ce volet est souvent négligé par les maîtres dont l'ultime devoir consiste à l'enseignement de l'intégralité du Coran. En plus, l'école coranique qui se réclame de l'Islam, fonde son système sur les principes du Coran et de la Sunnah. En effet, elle tient à produire un individu qui porte en lui les principales règles

<sup>147</sup> Cf HERVIEU, Fabrice.- "Le Long chemin de l'humilité". In le Monde de l'éducation, n° 241, Octobre 1996 p. 56.

de l'Islam et se comporte selon les normes islamiques en vigueur dans la société. Et certaines écoles fidèles à ces principes ont manifesté de par la qualité de leur enseignement, leur volonté tant exprimée, à former l'enfant en préservant les recommandations de l'Islam (voir la vision de l'Islam sur les droit de l'enfant).

Alors ne pensez-vous qu'il soit paradoxal aberrant de considérer l'école coranique comme le cercle des "persécuteurs d'enfants allusion faite à l'endroit des maîtres qui contraignent leurs élèves à la mendicité.

Il y a là un autre problème pédagogique qui se pose. En fait, la plupart des taalibe à cause des quêtes, n'ont pas de temps matériel d'apprendre correctement le Coran. Il convient donc, en réorganisant le programme, de réduire le temps consacré à la mendicité. Nous ne pouvons parler que de réduction et non de suppression ou d'interdiction de la pratique de la quête en raison des clauses liées à la nature religieuse et coutumière du phénomène.

Tout compte fait, les problèmes d'éducation dans les écoles coraniques traditionnelles demeurent encore la préoccupation majeure des éducateurs. Malgré les efforts énormément consentis à ce secteur, la situation reste encore critique, et même les réformes envisagées ne peuvent pas répondre à l'attente des pédagogues.

S'agit-il à l'heure actuelle, d'élaborer les nouvelles bases d'une éducation adaptée aux besoins de la vie moderne par rapport à celle du système traditionnel ?

Nous ressentons, devant les lacunes déjà mentionnées, le besoin urgent de combler les déficiences du système pédagogique des écoles coraniques traditionnelles. Nous entendons ici, compléter l'oeuvre des autorités administratives et des institutions spécialisées en faisant des suggestions susceptibles d'introduire des changements positifs dans le cadre de l'éducation des daara ; et donc d'assurer l'avenir de l'élève et celle de l'enseignement coranique.

## **SECTION 2 : PERSPECTIVES D'AVENIR**

La situation de l'enfant dans les daara, telle qu'elle se présente, exige beaucoup plus d'efforts qu'on ne croit. Il s'agit d'abord d'une planification du programme en étudiant des voies qui permettent la réhabilitation et la réinsertion de l'enfant-taalibe dans la société. Il s'agit donc

d'introduire des innovations dans le programme appliqué par les écoles coraniques en élaborant des instruments pédagogiques, et en proposant des modèles de méthodes adéquates, c'est-à-dire adaptées aux dispositions et à la nature d'un enfant. Mais pour réussir une bonne organisation pédagogique et sociale de daara des changements doivent se produire dans l'ensemble du système. Cette réussite implique non seulement la participation de l'Etat et des organisations ; mais aussi celle des parents et des collectivités. En tout état de cause, il est hors de question d'envisager la réorganisation des daara, si au préalable des solutions appropriées ne sont pas envisagées dans une large concertation qui regrouperait tous les intéressés.

Sur le plan pédagogique, on devrait commencer par critiquer d'abord le modèle de recrutement dans les daara. En effet, ceux-ci recrutent des élèves tout au long de l'année. Il n'y a donc pas d'organisation à ce niveau. Or, les maîtres devraient fixer des périodes de recrutement pour ne pas avoir à enseigner des apprenants de niveau différents. Cela pourrait s'appliquer peut être à chaque reprise des cours après les vacances scolaires.

En ce qui concerne le personnel enseignant, il doit, comme c'est le cas dans certaines écoles coraniques, y avoir des assistants de différents niveaux répartis dans les classes, chacun selon le niveau d'instruction. Cela contribuerait certainement à alléger la tâche du marabout. Il faut donc reconnaître ici l'utilité du recours aux grands taalibe pour seconder le maître.

Quant aux méthodes d'apprentissage, elles doivent évoluer en introduisant des cours de langage et de lecture pour permettre la participation des élèves. Il y a lieu de souligner la tendance à une stagnation des méthodes d'apprentissage : celles-ci n'ont pratiquement pas évolué depuis l'institution de l'enseignement coranique dans notre pays. On veille plus à la mémorisation du Coran qu'à leur compréhension.

Reconnaissons donc que les méthodes d'apprendre le Coran ont besoin d'intégrer les valeurs modernes pour se revivifier. Ce système d'enseignement, il faut le dire, est resté archaïque ; alors qu'il devrait correspondre au rythme du temps.

Les méthodes de correction quant à elles, sont trop rigoureuses. Et nous réclamons par là, la suppression des méthodes coercitives appliquées dans les daara tels que les châtiments corporels ; de même la pratique avilissante de la mendicité.

Si nous revenons aux punitions, voyons qu'elles ont un effet négatif sur la formation de l'enfant. C'est pourquoi, nous suggérons aux marabouts de remplacer les châtiments par le conseil. Celui-ci au moins tend le plus à redresser l'enfant que le bâton. Cet avantage ressort du double mouvement du conseil : il signale d'abord à l'enfant son erreur, son égarement, puis le projette positivement dans l'avenir en mobilisant ses ressorts moraux.

Nous savons cependant que les taalibe sont astreints à la mendicité pour des besoins alimentaires. Donc, nous croyons que les parents de ces derniers sont impliqués dans ce problème. Ils doivent par conséquent prendre en charge leurs enfants bien qu'ils soient confiés aux marabouts. Il faut qu'ils acceptent d'assumer sinon entièrement du moins en partie leur responsabilité. A ce niveau, il faut regretter que certains parents qui confient leurs enfants aux daara ne contribuent pas toujours financièrement et matériellement, au fonctionnement de ces institutions. Pourtant, il y a parmi les parents des taalibe, ceux qui sont nantis et mènent une vie sociale aisée. Mais, ceux-là font partie de ceux qui croient que la réussite ne survient qu'après la souffrance.

Néanmoins, l'organisation pédagogique et sociale des daara nécessite une approche moins dogmatique et plus ouverte aux techniques nouvelles. Et l'intérêt doit être porté au développement de l'autonomie de l'enfant, au sein de cette institution, et à sa liberté d'expression. Car, en réalité l'enfant-taalibe est inexpérimenté. Il sort en général du daara sans expérience. Cela est aussi le fait qu'on lui a enseigné selon les principes du système traditionnel, la soumission et l'obéissance sans discernement. Nous avons dit précédemment que la parole revenait seul au maître.

D'un autre côté, le système éducatif des daara ne se soucie pas des jeux, des exercices physiques, du sport en général. Ceci constitue un grand handicap dans la mesure où ces activités sont indispensables à l'enfant. Ce qui dénonce le caractère incomplet de l'éducation des daara. L'éducation islamique se borne à former un homme uniquement culturel et religieux. Tandis qu'elle devrait préparer un individu plein de compétences. "Il est bien d'avoir des musulmans moralement bien élevés, nous dit Amar SAMB, mais il faut repenser la méthode éducative, l'enrichir avec des nouvelles valeurs, l'adapter au contexte et au génie de chaque peuple"<sup>148</sup>.

Nous apprécions cette visée du Professeur Amar SAMB dans la mesure où toute éducation qu'elle soit traditionnelle ou moderne se doit de former un adulte en fonction du groupe dans lequel il

---

<sup>148</sup> Cf SAMB, Amar.- Education op. cit. p. 102.

devra s'insérer. Il s'agit dans ce cas d'apprendre à l'enfant les droits et les devoirs, les disciplines compatibles avec son rôle et son statut futur.

C'est pourquoi, pour élargir le profil des élèves et en même temps vaincre la passivité et la routine dans l'instruction, il faut associer aux disciplines enseignées quelques activités de production et d'auto-gestion par la mise en place des travaux de groupes tels que les cultures dans les champs collectifs en l'exemple des champs de mercredi, l'élevage, l'artisanat etc ..

Ici, peut s'appliquer l'exemple du daara de Malika<sup>149</sup> bien qu'il ne soit pas un modèle typique de l'école coranique traditionnelle. En fait ce daara combat la marginalisation des taalibe par son système éducatif qui met surtout l'accent sur la socialisation de ces enfants en les initiant à des activités pouvant les aider à s'insérer dans la vie sociale active. L'accent y est mis sur l'autonomie, la créativité et le savoir faire.

L'expresison créative et le savoir-faire reposent sur la formation des apprenants à l'horticulture, l'aviculture, la menuiserie, l'électricité et la céramique etc.

Ainsi, la pertinence du plan de formation des écoles coraniques ne peut se manifester qu'avec une diversification des activités. Seules ces transformations souhaitées peuvent permettre à l'école coranique traditionnelle à réaliser des hommes pleinement intégrés, responsables et capables de gérer leur propre vie en évitant d'être l'objet de rejet.

Pour se faire, les pouvoirs publics devraient conduire une politique en matière d'enfance. Encore une fois, toute cette politique devrait viser essentiellement à soutenir les maîtres d'école coranique dans leur enseignement sans aucune atteinte à leur pédagogie.

Ils devraient par ailleurs tisser un large front de solidarité autour des daara en créant des parrainages ; mettant ainsi l'accent à la participation communautaire.

Dans ce cadre là, la réussite est aujourd'hui visible avec la multiplication des comités de soutien et des associations humanitaires.

Dans tous les cas, la nécessité de réaménager le programme des écoles coraniques s'avère utile. Ce réaménagement est d'autant plus important qu'il peut assurer à la fois l'avenir du taalibe et celui de l'école coranique. Mais il devra toutefois intégrer les nouvelles composantes suivantes :

---

<sup>149</sup> Malika est une des zones périphériques de Dakar.

- il faut que l'ouverture des daara, en tant qu'institution scolaire fasse l'objet d'une réglementation afin qu'il ne soit plus permis à n'importe qui d'en implanter là où il veut, quand il veut et comme il veut ;
- une école coranique doit être dirigée par une personne qui se sent la vocation et qui présente un profil acceptable, c'est-à-dire qu'elle soit capable non seulement de lire mais aussi d'écrire le Coran ;
- qu'elle fasse preuve de qualités intellectuelles, culturelles et morales telles qu'un niveau d'instruction élevé, le goût de la recherche et le sens de la créativité, développement de l'esprit de gestion, la rigueur et la sincérité ;
- quant au milieu d'apprentissage, il incombe au service d'hygiène d'améliorer le lieu d'étude et les conditions de travail pour rendre les daara plus accueillants, plus salubres et plus fonctionnels en veillant à la propreté et à l'hygiène sanitaire aussi bien de l'école que des élèves ;
- il revient aux marabouts aussi de développer une éducation sanitaire fonctionnelle qui satisfasse les besoins d'assainissement du milieu et de la protection de la santé des taalibe, au lieu de tout laisser aux mains des services de l'Etat.

De même, il doit y avoir une mobilisation sociale ; c'est-à-dire les autorités publiques devraient sensibiliser les familles qui confient leurs enfants aux marabouts de la nuisibilité de la mendicité, leur faire comprendre que cette pratique n'est pas une fatalité et pour y remédier, il faut qu'elles s'engagent entièrement dans la prise en charge de leurs progénitures. Ceux-ci qui se réclament de l'Islam devraient respecter leur engagement vis-à-vis de cette religion car celle-ci leur pose un certain nombre de droits et de devoirs envers leurs enfants. Rappelons nous donc que les parents ont un rôle capital à jouer parce qu'il s'agit de leurs enfants. Et si ces parents veulent que leurs enfants étudient dans de bonnes conditions ils doivent assister les marabouts en participant aussi bien matériellement que financièrement à la vie de daāra.

Il s'agit ici d'une question de changement de mentalité qui ne pourra se faire qu'avec une grande campagne de sensibilisation pour :

- responsabiliser les parents ;

- améliorer les conditions de vie des taalibe aussi bien matérielles que nutritionnelles dans les écoles coraniques (hébergement des taalibe dans les locaux plus ou moins spacieux et leur accès à une bonne alimentation) ;
- introduire, enfin, dans le volet pédagogique du système éducatif, de diverses activités permettant une formation et un encadrement adéquats. Il est de notre opinion d'envisager la création des daara modernes à l'exemple de l'école Dar-al Qurân-al-Karîm<sup>150</sup>, etc ...

En somme, l'avenir de l'enfant-taalibe et de son institution demeure au centre des débats et dépend en grande partie du système pédagogique propre aux daara traditionnels. C'est pourquoi il est jugé opportun de prendre des mesures de correction nécessaires. Mais la réorganisation de ce secteur doit faire d'abord l'objet de concertation entre le pouvoir public et les maîtres d'écoles coraniques. Il faut souligner aussi la nécessité pour les fondateurs de daara de conjuguer leurs efforts, afin de pouvoir faire face aux multitudes défis qui les interpellent. Dans cette perspective de la promotion de l'école coranique, il ne faut pas sous-estimer l'apport des associations et organisations à action humanitaire.

---

<sup>150</sup> Cette école située en plein coeur de Mermoz, un quartier résidentiel de Dakar est un modèle de symbiose de la tradition et de la modernité. Ce daara comme ceux de Sacré Cœur et de Patte d'Oie, tous situés à Dakar, convivial aux dimensions d'une maison est dirigé par Mariama Ibrahima NIASS.

## CONCLUSION GENERALE

Le problème des écoles coraniques et celui de l'enfant-taalibe a de tout temps marqué le domaine de l'éducation au Sénégal. L'école coranique traditionnelle qui a su, depuis son implantation jusqu'à une certaine époque, garder son cachet traditionnel en sauvegardant ses principes éducatifs, est devenue aujourd'hui le centre d'intérêt des critiques. Certains daara semblent comme nous l'avons constaté, avoir dévié de leur vocation première. D'autres, soutenues et protégées par un ensemble de lois et règlements, se sont retrouvés démunis du système pédagogique propre à l'école traditionnelle. Et le grand paradoxe est que, par rapport à sa vocation d'éduquer l'enfant et d'en faire un exemple par la mise en pratique des principes moraux de l'Islam et le noble modèle éthique enseigné par la Sunnah, le daara est devenu en quelque sorte un pourvoyeur de cas sociaux par le biais de la mendicité. Cette pratique fort révoltante a ainsi fait de l'enfant une victime de l'école coranique. Cette situation est essentiellement de l'urbanisation où les changements socio-économiques, très sensibles dans les centres urbains, ont suscité l'éclatement du groupe familial et ont profondément affecté le système des valeurs sociales et religieuses. Et l'argent est devenu le seul outil d'acquisition astreignant l'enfant à la mendicité. En plus, les rigueurs du système éducatif de cette institution et le conservatisme des maîtres traditionnels ont conduit à la marginalisation de cet enfant au sein de la société, de par son programme d'études. A cela s'ajoute également la démission parentale, la carence affective, l'insécurité etc ..

Or, l'évolution sociologique demanderait une transformation de l'éducation traditionnelle. Et le daara en tant qu'institution a bien sa place dans le système éducatif général. L'on se demande même pourquoi le département chargé de conduire la politique éducationnelle sénégalaise ne prend-il pas en charge le fonctionnement des daara.

Il suffit que l'Etat veuille repenser son attitude à l'égard de ces foyers d'enseignement religieux, pour qu'enfin les daara soient réhabilités et puissent dispenser convenablement comme ils l'ont toujours fait du reste, une bonne éducation aux enfants. Il incombe également aux parents d'assumer leur responsabilité et d'accorder un peu d'attention à leurs enfants pour ceux-ci cessent

d'être l'objet d'exploitation de certains maîtres sans scrupules" qui vivent de la mendicité de leur taalibe.

La pédagogie a son importance, il est vrai ; mais nulle pédagogie ne peut suppléer aux déficiences profondes des parents ou même les masquer, spécialement lorsqu'il s'agit d'affection parentale dans l'éducation, la formation de la personnalité.

Tout compte fait, nous disons que l'avenir de l'enfant-taalibe et celui de l'école coranique ne peuvent être assurés qu'avec un grand investissement des moyens financiers, matériels et pédagogiques. Il appartient essentiellement aux musulmans et à eux seuls d'en être les garants intransigeants. Car par delà les daara, c'est le Coran qui constitue le patrimoine le plus précieux et à travers lui l'Islam qu'il s'agit de promouvoir, de protéger ; sans toutefois négliger l'utilité d'une ouverture à d'autres domaines de l'éducation sollicités par les temps modernes.

Le Professeur Amar SAMB n'a-t-il pas conclu que "tout n'est pas bon dans ce patrimoine mais tout n'est pas à rejeter dans ce modernisme. Il s'agit de s'imposer un choix réfléchi et critique pour sauvegarder l'essentiel du système éducatif musulman et l'enrichir par d'autres valeurs nouvelles. C'est à ce prix qu'il peut jouir d'un regain de crédibilité"<sup>151</sup>.

Dans ces propos se résument donc les objectifs et les bases qui devraient constituer le programme du système de l'éducation dans les écoles coraniques en général et ceux du milieu urbain en particulier.

C'est ce que nous avons tenté de retracer à travers nos propositions de solutions susceptibles de changer la situation. Celles-ci devraient non seulement être retenues en perspective, mais surtout appliquées pour une revalorisation de l'enseignement coranique et une bonne formation pouvant garantir l'avenir de l'enfant-taalibe et assurer son intégration au sein de la société moderne.

Bref, nous pensons que les réformes et les méthodes envisagées dans ce modeste travail, pourront être utilisées pour des recherches plus précises.

---

<sup>151</sup> Cf SAMB, Amar.- "Education Islamique au Sénégal". Op, cit. p. 102.

## BIBLIOGRAPHIE

\*\*\*\*\*

### ARTICLES

- 1.- AMATH (Cheickh Aliou).- "Au carrefour de la mendicité" (Thiès).- Supplément talibes, in le Soleil 08 avril 1992, p. 11-14.
- 2.- CISSE (Mamadou).- "Le Daara de Souleymane SECK : le mal-vivre au quotidien" (Kaolack).- Supplément talibés in Le SOLEIL du 8 avril 1992, p. 11-14.
- 3.- CISSE (Mamadou).- "Daara de Cheickh Hassan CISSE entre tradition et modernisme".- Supplément talibés in Le SOLEIL du 8 avril 1992, p. 11-14.
- 4.- CISSE (Youssouf MBargane).- "Enfants et adolescents de Dakar : conditions et agression".- In Environnement Africain n° 14-15-16, volume IV 1980, p. 478-492.
- 5.- DIALLO (Cheickh Amala).- "Contribution à une étude de l'enseignement privé coranique au Sénégal".- In Revues françaises d'études politiques africaines, n°76, avril 1972, p. 34-48.
- 6.- DIEDHIOU (Djib).- "Comment maîtriser le phénomène d'urbanisation en Afrique ?"- In Le SOLEIL du 25 juin 1981, p. 4.
- 7.- DIEDHIOU (Djib).- "Médina Baye : daara cosmopolite".- In Le SOLEIL du 25 et 26 Août 1990, p. 5-16.
- 8.- DIOP (Cheickh).- "Le daara de Serigne Moukhsine DIOP".- In Le Musulman n° 42, Juillet - Août 1992, p. 10-11.
- 9.- DIOP (Cheickh).- "Le daara de Djamal".- In Le Musulman, n° 45, février-mars, 1993, p. 14-15.
- 10.- DIOP (Cheickh).- "Le daara de Malika : Evaluation d'une expérience".- In Le Musulman n° 40, novembre-décembre 1991, p.13.
- 11.- DIOP (Cheickh).- "Le daara de Coki".- In Le Musulman n°43. Janvier-Février 1993, p.10-14.
- 12.- DJIGO (Abdou).- "Enfants de la rue : situation préoccupante des "talibés" à Thiès".- In Le SOLEIL du 03 novembre 1995, P.6

- 13.-DIOUF (Rahmane) et SYLLA (Mamadou).- "Droits de l'Enfant au Sénégal : au-delà des déclarations de principes, la misère quotidienne".- In *Le Témoin* n° 286 ; du 20 au 26 février 1995, p. 6-7.
- 14.- ERNY (Pierre).- "Pour une psychologie de l'enfant d'Afrique Noire".- In *cooperation et developpement*, n° 42, septembre-octobre 1972, p. 14-18.
- 15.- GUEYE (Ousseynou).- "Etre talibé".- Supplément talibés in *Le SOLEIL* du 08 avril 1992, p. 11-14.
- 16.- GUEYE (Ousseynou).- "Exode : la longue marche des talibés".- Supplément talibés, in *Le SOLEIL* du 08 avril 1992, p. 11-14.
- 17.- MOREIGNE (F).- "Psychologie de l'enfant dans les pays en voie de développement : le développement psychomoteur de l'enfant Wolof en milieu dakarois de 6 mois à 6 ans"- in *Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance*, n° 10-11. Octobre-novembre 1970, p. 765-826.
- 18.- MBODJ (Pape Sedikh).- "Des daara de type nouveau".- In *Le SOLEIL* du 3 novembre 1995, p.3.
- 19.- PROUZET (Michel).- "Heurs et malheurs de l'urbanisme africain". In *le Mois en Afrique* n° 186-187, 1981, p. 59-64 et 81-95.
- 20.- SAMB (Amar).- "L'Islam et l'histoire du Sénégal".- In *Bulletin B. n3, IFAN*, 1971 p. 462-507.
- 21.- SAMB (Amar).- "L'Education Islamique au Sénégal".- In *Notes africaines* n° 136, Octobre, IFAN, Université de Dakar, 1972, p. 99-102.
- 22.- SOW (EL Bachir).- "Talibés : le refus de la main tendue".- In *le SOLEIL*, 24 avril 1994, p. 3-4.

## OUVRAGES GENERAUX

- 1.- ANTOINE (J) ; CARRIER (H) ; CHAMBRE (H) ; FREVILLE (H.) ; LAURENT (P).- Le phénomène urbain.- Paris, Aubiers Montaigne, 1965, 261 p.
- 2.- BINET (A).- Ecrits psychologiques et pédagogiques (Psychologie, Enfant, pédagogie).- Pivat, Toulouse, 1974, 179 p.

- 3.- BLACHERE (Regis).- Le Coran.- Maisonneuse et Larose. Paris, 1966, 748 p.
- 4.- BREESE (Gérald).- Urbanisation et Tradition.- Paris, les Editions Internationales 1969, 200 p.
- 5.- CASTELLS (Manuel).- La question urbaine.- Paris, 1972, 450 p.
- 6.- CHAMPAGNE (Patrich) ; LENOIR (Remis) ; MERLLIE (Dominique) ; PINTO (Louis).-  
Initiation à la Pratique sociologique.- Bordas, Paris, 1989, 230 p.
- 7.- CHAILLEY (Marcel).- Quelques aspects de l'Islam sénégalais.- un compte rendu mensuel de  
séances de l'académie des sciences d'Outre-mer, Juin 1962,  
p. 249-262.
- 8.- DECARRIZOSA (S.O.) ; ESPINOLA (B.) ; GLAUSER (B) et ORTIZ (R. M).- Vivre dans la  
rue.- Série d'études et Recherches n°141-142, mars 1992 ENDA -Dakar, 167 p.
- 9.- DELDIME (P) et VERMEULEN (S).- Le développement psychologique de l'enfant.- Collection  
de Meur, Edition Belin Paris 1991 .
- 10.-DIA (Mamadou).- L'Islam et civilisation nègro-africaine.- Dakar ; Abidjan, Lomé, NEA, 1980,  
154 p.
- 11.- FALL (Moctar) ; SOW (M. Lamine) et THIAM (D.S).- Pour une amélioration de la situation  
des enfants en circonstances difficiles : le cas des talibés-mendiants à Saint-Louis.-  
Mémoire de fin d'études, ENEAS, 1991-1992, 83 p.
- 12.- GARDET (Louis).- La cité musulmane, vie sociale et politique.- 2ème édition augmentée, Paris,  
Librairie philosophique, 419 p.
- 13.- GASSAMA (Mamadou Lamine).- Tradition musulmane et société sénégalaise : anthropologie.-  
Mémoire de maîtrise, Université de Dakar - Dakar - 1983-1984, 101 p.
- 14.- KA, Thierno.- L'enseignement arabe au Sénégal : l'école de PIR Saniokhor.- Thèse du 3e cycle,  
Paris, 409 p.
- 15.- LEFEVRE (Henri).- Du rural à l'urbain.- Textes rassemblés par Mario GAVIRIA, Edition  
Anthropologie, Paris,1970, 154 p.
- 16.- MBACKE (Khadim).- Daaras et droits de l'enfant.- Etudes islamiques n°3, 1994, IFAN,  
UCAD, 88 p.
- 17.- MBAYE (El-Hadji RaWane).- L'Islam au Sénégal.- Thèse de 3ème cycle - Université de Dakar,  
1976, 626 p.

- 18.- NDAO (Ndéné).- Ecole coranique : mépris ou méprise.- Ministère de l'Education nationale, INEADE, Dakar, 1994, 58 p.
- 19.-NDIAYE (Mamadou).- L'Enseignement Arabo-Islamique au Sénégal.- Centre de Recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamiques. Istambul, 1985, 253 p.
- 20.- SAMB (Amar).- Matraqué par le destin ou la vie d'un talibé.- Dakar-Abidjan, NEA, 1973, 200 p.
- 21.- SECK (Toubla).- L'enseignement coranique au Sénégal : le problème des talibés.-Mémoire de fin d'études, ENEAS, 1982, 33 p.
- 22.- TALL (Fatou).- Les talibés et la délinquance juvénile.- Mémoire de fin d'études, ENEAS, 1980-1981, 32 p.
- 23.-TAPIERO (Norbert).- "Vue générale sur les aspects de l'Islam en Ouest-Africaine et plus particulièrement au Sénégal".- Extrait de "Images de TOUMLILINE" mars 1962, p. 7-22.
- 24.-TIMERA (Mohamet).- Religion et vie sociale : le renouveau islamique au Sénégal.-Mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 1983, 102 p.

## ARCHIVES NATIONALES

- 1.- MARTY (Paul).- Rapport sur les écoles coraniques du Sénégal : écoles coraniques au Sénégal 1903-1920.- J.86, archives nationales du Sénégal, 128 p.
- 2.-MARTY (Paul).- Statistiques des écoles coraniques au Sénégal, 1912-1913.- J.87, Archives nationales du Sénégal.

## ENQUETES EFFECTUEES AU NIVEAU DES DAARA

\*\*\*\*\*

1993-1996

- Saint-Louis (NDar Toute, Sor, Santhiaba, Goxu mbadj)
- Louga (Coki, Louga ville)
- Fass TOURE
- Diourbel (Keur gu magg, Keur Cheickh, Keur Yeeri)
- Tivaouane
- Thiès (MBour I, Sampathé)
- Kaolack (Médina Baye, Colobane)
- Tambacounda (Dépôt, Médina Coura)
- Dakar (Bopp, Médina, Cité Port, Grand-Dakar, Yoff, Guédiawaye, Pikine, Yeumbeul, Malika, Keur Massar, HLM Nimzatt).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXE I**

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

## ANNEXE I

### Modèles de fiches de Renseignement

#### Partie I : Questions se rapportant à l'école coranique ou "DAARA"

- \* 1 - Quartier .....
- \* 2 - Rue .....
- \* 3 - Date .....
- \* 4 - Quel est le programme d'enseignement ?
- \* 5 - Horaire de cours : Matin : de à  
Soir : de à
- \* 6 - Horaire des quêtes : Matin: de à  
Soir de à
- \* 7 - Durée annuelle de fonctionnement de l'école ou Daara
- \* 8 - Effectif permanent des élèves
- \* 9 - Nombre des taalibe
- \* 10 - La cotisation de Mercredi
  - origine
  - but
- \* 11 - Hivernage
  - Les taalibe participent-ils aux travaux de champs ?
  - Si oui, cela les empêchent-ils d'apprendre ou mènent-ils les deux à la fois ?
  - Le but de leur participation
- \* 12 - Congés :
  - Quand et combien de fois dans l'année pour les taalibe
  - Durée des vacances

#### Partie II : Questions concernant le Marabout ou Serigne

- \* 1 - Nom du Marabout
- \* 2 - Age
- \* 3 - Ethnie
- \* 4 - Village d'origine
- \* 5 - Niveau d'instruction religieuse Connaissances :
- \* 6 - Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à émigrer en ville ?
- \* 7 - Vos taalibe sont-ils tous internes ?
- \* 8 - Recevez-vous quelque chose de la part des parents ?
  - Si oui, en quoi consiste-t-elles ?
  - Si non, comment faites-vous pour subvenir aux besoins de vos taalibe ?
- \* 9 - Nombre des parents qui vous apportent leur aide
- \* 10 - Faites-vous mendier vos taalibe ?
- \* 11 - Estimez-vous honnêtement devoir les livrer à la quête ?  
oui / / non / /
- \* 12 - Pourquoi doivent-ils se livrer nécessairement à la quête ?
- \* 13 - Pensez-vous que c'est seulement par denuement ?
- \* 14 - La quête ne les empêche-t-elle pas d'apprendre convenablement leur leçon si par exemple ils restent longtemps en dehors de l'école, faute d'avoir la somme exigée ?  
oui / / non / /

#### Partie III : Questions concernant l'élève ou Taalibe

- \* 1 - Age
- \* 2 - Ethnie
- \* 3 - Depuis combien de temps es-tu au Daara ?
- \* 4 - Ton niveau (sourate)
- \* 5 - Le nombre de tes condisciples ?
- \* 6 - Le nombre de Daara que tu as fréquentés dans tout le Sénégal

- \* 7 - Heures de tes cours quotidiens
  - Matin : de ..... à .....
  - Soir : de ..... à .....
- \* 8 - Le marabout fait-il réciter vos leçons ?
  - oui / / non / /
- \* 9 - Comment le marabout sait-il que tu as assimilé une leçon :
- \* 10 - Combien de fois par semaine as-tu une nouvelle leçon ?
- \* 11 - Le marabout vous fait-il prier régulièrement ?
- \* 12 - Qui te soigne en cas de maladie ?
  - Si oui, par quel moyen ?
- \* 13 - As-tu une marraine ?
- \* 14 - Autres activités en dehors de l'apprentissage
- \* 15 - Temps passé chaque jour pour la quête d'argent / / (en heures) de repas / / (en heures)
  - Est-ce tous les jours ?
  - oui / / non / /
- \* 16 - Exige-t-on une somme fixée ?
  - oui / / non / /
  - Combien ?
- \* 17 - Dans quel endroits parviens-tu à l'obtenir ?
- \* 18 - Qui donne le plus ?
  - hommes / / femmes / / personnes âgées / /
- \* 19 - Que faire si tu ne l'obtiens pas ?
- \* 20 - Comment es-tu puni dans ce cas ?
- \* 21 - Est-ce qu'il t'arrive de fuir l'école ?
  - oui / / non / /
- \* 22 - Cela arrive-t-il à d'autres
  - oui / / non / /
  - Le résultat ?
- \* 23 - Vas-tu au cinéma ?
  - oui / / non / /
- \* 24 - As-tu déjà été conduit à la police ?
  - oui / / non / /
  - Combien de fois ?
  - Pourquoi ?
- \* 25 - Que veux-tu faire après l'école ?

#### Partie IV : Questions relatives aux Parents du taalibe

- \* 1 - Lorsque tu étais confié à ton marabout tes 2 parents étaient-ils en vie
  - oui / / non / /
  - Précisez :
  - Père Mère
  - Sont-ils divorcés ?
  - Oui / / non / /
- \* 2 - Profession du père
- \* 3 - Son village d'origine
- \* 4 - Où sont établis actuellement tes parents
- \* 5 - Viennent-ils te voir ?
  - oui / / non / /
  - Si oui combien de fois par an ?
- \* 6 - Cela te soulage-t-il ?
- \* 7 - T'apportent-ils quelques habits et petits effets:

## **ANNEXE II**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## ANNEXE II

Articles extraits de la Convention relative aux Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 Novembre 1989

Les Etats parties à la présente Convention,

Rappelant que, dans la Déclaration des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales,

Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension,

Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société et de l'élever dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,

Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière,

Tenant dûment compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'enfant,

Sont convenus de ce qui suit :

### Article 2, alinéa 1 :

Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction sans distinction aucune ? indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

### Article 3

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux des autorités administratives ou des organes législatifs l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

### Article 5

Les Etats parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou d'autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente convention.

### Article 6

1 - Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent la vie.

2 - Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de la vie.

### Article 9, alinéa 1 :

Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les

parents maltraitent ou négligent l'enfant ? ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant.

4 - Lorsque la séparation résulte de mesures prises par un Etat partie, telles que la détention, l'emprisonnement, l'exil, l'expulsion ou la mort (y compris la mort, quelle qu'en soit la cause, survenue en cours de détention) des deux parents ou de l'un d'eux, ou de l'enfant, l'Etat partie donne sur demande aux parents, l'enfant ou, s'il a lieu, à un autre membre de la famille, les renseignements essentiels sur le lieu où se trouvent le membre ou les membres de la famille, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit préjudiciable au bien-être de l'enfant. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas en elle-même des conséquences fâcheuses pour la personne ou les personnes intéressées.

#### Article 12

1 - Les Etats parties garantissent l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

#### Article 14 :

1 - Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

2 - Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

#### Article 17

Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties :

- a) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29.
- c) Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants.
- e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions de l'article 18.

#### Article 18 :

1 - Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

2 - Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

#### Article 19

1 - Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence de mauvais traitements ou d'exploitation

2 - Ces mesures de protection comprendront, selon qu'il conviendra des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification de rapport de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant.

#### Article 20

1 - Tout enfant qui temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut-être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.

2 - Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.

3 - Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille de la Kafalah de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants appropriés. Dans le choix entre ces solutions il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.

#### Article 24 :

1 - a) Les Etats parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné.

b) Assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, l'accent étant mis sur le développement des soins de santé primaires.

c) Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre des soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel.

e) Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant.

2 - Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

#### Article 26

1 - les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale.

2 - Les prestations doivent lorsqu'il y a lieu, être accordées compte tenu des ressources et de la situation de l'enfant et des personnes responsables de son entretien, ainsi que de toute autre considération applicable à la demande de prestation faite en son nom.

#### Article 27

1 - Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2 - C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3 - Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à

mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

#### Article 28 :

1 - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances.

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.

2 - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente convention.

#### Article 29

1 - Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.

b) Inculquer l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des Nations Unies.

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales, du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne.

d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité.

2 - Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer une manière de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites.

#### Article 31

1 - les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge.

#### Article 32

1 - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

#### Article 33

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes, et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances.

#### Article 36

Les Etats partiels protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être.

### Article 37

Les Etats parties veillent à ce que :

a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

c) Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge.

### Article 39

Les Etats partiels prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

### Article 40

1 - Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

# TABLE DES MATIERES

\*\*\*\*\*

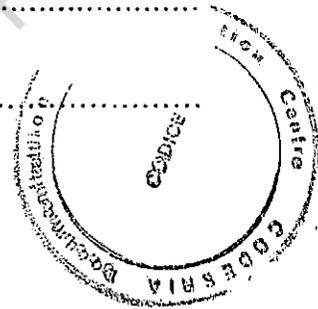
- DEDICACES
- REMERCIEMENTS
- AVANT-PROPOS
- GLOSSAIRE

	Page
INTRODUCTION.....	1
<b>PREMIERE PARTIE : LE TAALIBE ET L'ECOLE CORANIQUE TRADITIONNELLE.....</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre I : L'école coranique traditionnelle.....</b>	<b>5</b>
<b>Section 1 : Les origines de l'école coranique.....</b>	<b>5</b>
A - La pénétration de l'Islam.....	5
B - La genèse et les objectifs de l'enseignement coranique.....	9
<b>Section 2 : Le cadre de l'école.....</b>	<b>11</b>
A - Le lieu d'étude.....	11
B - Le maître d'école ou le marabout.....	13
<b>Chapitre II : Le Taalibe.....</b>	<b>16</b>
<b>Section 1 : L'enfant-Taalibe.....</b>	<b>16</b>
A - De l'envoi de l'enfant à l'école coranique.....	17
B - Le choix de daara.....	18
<b>Section 2 : Les relations du taalibe.....</b>	<b>19</b>
A - Les relations taalibe-marabout-parents.....	20
B - Les rapports entre taalibe.....	22
<b>Chapitre III : Le taalibe et l'enseignement traditionnel.....</b>	<b>25</b>
<b>Section 1 : La rentrée au daara.....</b>	<b>25</b>
A - Le programme d'enseignement.....	28
B - Les horaires d'enseignement.....	31
<b>Section 2 : L'apprentissage du coran.....</b>	<b>38</b>
A - Les étapes d'apprentissage.....	38
B - Les méthodes de mémorisation.....	42

## DEUXIEME PARTIE : LE TAALIBE ET L'ECOLE

<b>CORANIQUE TRADITIONNELLE EN MILIEU URBAIN.....</b>	<b>49</b>
<b>Chapitre I : L'urbanisation de l'école coranique traditionnelle.....</b>	<b>51</b>
Section 1 : Le phénomène urbain.....	51
A - La naissance des villes.....	51
B - L'Islam en milieu urbain.....	53
Section 2 : L'exode des marabouts et des taalibe.....	56
A - Les causes de l'exode.....	56
B - Les effets d'une émigration.....	60
<b>Chapitre II : L'enfant-taalibe face à l'enseignement de daara en zone urbaine.....</b>	<b>64</b>
Section 1 : Le fonctionnement de l'école coranique dans les centres urbains.....	64
A - L'enseignement du coran.....	65
B - L'univers Taalibe en milieu urbain.....	69
Section 2 : L'enfant-taalibe victime de son maître.....	75
A - De l'inadaptation à la désintégration.....	75
B - La survivance des taalibe en milieu urbain.....	76
<b>Chapitre III : Le Taalibe et le problème de la mendicité.....</b>	<b>79</b>
Section 1 : Les origines de la mendicité.....	79
A - Aspect historique.....	<b>79</b>
B - Aspects économiques.....	81
Section 2 : La mendicité urbaine.....	82
A - Le Taalibisme ou la mendicité de l'enfant taalibe.....	83
B.- Problématique de la mendicité urbaine.....	85
<b>Chapitre IV : L'école coranique entre la tradition et le modernisme....</b>	<b>92</b>
Section 1 : De la pédagogie de l'enseignement.....	92
A - Dualité d'un système.....	92
B - Action éducative.....	94
Section 2 : L'exemple de quelques modèles pédagogiques.....	95
A - De l'organisation interne des daara.....	96
B - De la pertinence d'une pédagogie.....	97

<b>TROISIEME PARTIE : AVENIR DU TAALIBE ET DE L'ECOLE CORANIQUE EN MILIEU URBAIN.....</b>	<b>100</b>
<b>Chapitre I : les indices d'une prise de conscience.....</b>	<b>102</b>
Section 1 : L'action des autorités administratives.....	102
Section 2 : L'apport des organismes internationaux et des Organisations Non Gouvernementales.....	106
Section 3 : La contribution de l'Organisation des Nations Unies par la convention des droits de l'enfant.....	108
<b>Chapitre II : Propositions de solutions.....</b>	<b>110</b>
Section 1 : Réformes pédagogiques.....	110
Section 2 : Perspectives d'avenir.....	112
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>118</b>
ANNEXES	



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE